

PER

D-297

BNQ

**COLLOQUE SUR L'AVENIR DES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES: POINT  
DE VUE DES REGROUPEMENTS  
RÉGIONAUX**

**(MOT DU PRÉSIDENT)**

**PAGES 5 À 8 ET 62**

**LE SITE WEB  
DE L'ASSOCIATION**

<http://bpq.org>

**PAGES 32 -33**

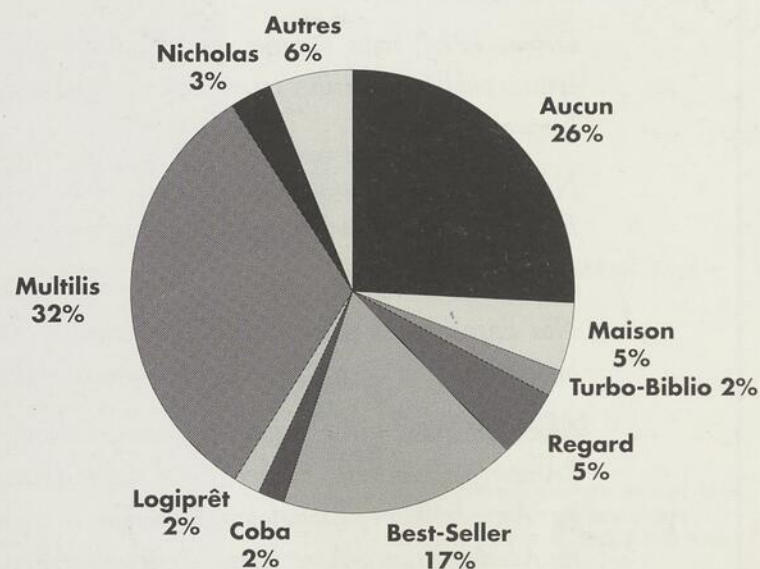


**REVUE DES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC**

**ÉTUDE SUR LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE  
DANS LES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC**

**PAGES 9 À 57**

**Logiciels de gestion de bibliothèque  
(dans les bibliothèques publiques du Québec)**



**5M\$ DE PLUS POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS  
DANS LES BIBLIOTHÈQUES**

**PAGE 61**

**POUR LE DROIT ET LE PLAISIR  
DE L'IMAGE PHOTOGRAPHIQUE**

**PAGES 58 À 60**

# CANADIANA



LIBRAIRIE

## O VIEUX BOUQUINS

C.P. 8, Drummondville, Québec J2B 6V6 – (819) 477-2993

*Depuis 1974, nous sommes les spécialistes des livres anciens, rares ou épuisés publiés au Québec ou au Canada depuis les débuts de l'imprimerie en Nouvelle-France.*

*Nous offrons aussi une sélection appréciable d'ouvrages anciens publiés en France, en Angleterre, aux U.S.A. traitant de la Nouvelle-France et du Québec.*

*Nos catalogues mensuels permettent des choix appuyés d'une solide bibliographie et décrits avec la plus grande rigueur.*

*Environ 60 000 titres de tous les genres: Découverte et Pré-découverte de l'Amérique; Nouvelle-France; Généalogie; Histoires Locales et Régionales; Arts, Folklore; Ethnologie; Premières Nations; Plein Air; Agriculture; Acadie; Franco-Américains; Spiritualité; Sports; Littérature et Bibliographie.*

*Un choix racé pour les bibliothèques publiques qui croient que tout ne doit pas se retrouver strictement dans les institutions de Montréal, de Québec... ou d'Ottawa!*

*Un bon nombre de titres rares au sujet de votre région se retrouvent à la British Library à Londres... pouvons-nous les retrouver sur vos rayons?*

*Travailler et rechercher avec vous, c'est travailler pour nous tous à constituer une banque d'information nécessaire à une nation!*

*Faites appel à nos services afin d'améliorer le Patrimoine écrit de votre région.*

Serge Duhamel



Membre de: Confrérie de la Librairie Ancienne du Québec  
Association de la Librairie Ancienne du Canada  
Ligue Internationale de la Librairie Ancienne

# SOMMAIRE

4

Mot du rédacteur  
Denis Boisvert

5

Mot du président  
«Un exercice démocratique»  
Jean Payeur

9

Étude sur le traitement documentaire dans  
les bibliothèques publiques du Québec  
Benoit Ferland

32

Le site web de l'Association: un lieu d'échanges et de communications entre  
les bibliothèques publiques du Québec

58

Pour le droit et le plaisir de l'image photographique  
Jean Lauzon

61

5 M\$ de plus pour le renouvellement des collections  
dans les bibliothèques  
Denis Boisvert

## REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Président

JEAN PAYEUR, Québec

#### Vice-président

DENIS BOISVERT, St-Hyacinthe

#### Secrétaire

SUZANNE FORTIN, St-Jean-Christophe

#### Administratrice

DANIELLE CHAMPAGNE, Brossard

#### Administrateurs

MICHEL LACOURSIÈRE, Trois-Rivières  
LUC SIGOUIN, Rouyn-Noranda

#### Trésorière

DIANE BOULÉ, Magog

### RÉDACTION

DENIS BOISVERT  
coordonnateur

### CONCEPTION GRAPHIQUE INFOGRAPHIE

ALLARD COMMUNICATION  
115, rue Brock, bureau 103  
Drummondville, Qc J2C 1L7  
tél.: (819) 474-6852  
télé.: (819) 474-6853

### PUBLICITÉ ET DISTRIBUTION

PIERRE MEUNIER (514) 546-3763  
1255, rue Provost,  
Acton Vale (Qc) J0H 1A0

ISSN-0831-4640

DÉPÔT LÉGAL

1er TRIMESTRE 1997  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU QUÉBEC

DÉFI est une revue publiée trois fois l'an par les bibliothèques publiques du Québec. Les articles paraissant dans DÉFI expriment l'opinion de leur(s) auteur(s) et pas nécessairement celle de l'Association ou de la Rédaction. Toute reproduction totale ou partielle de textes n'est permise qu'avec l'autorisation du comité de rédaction et doit être accompagnée de la mention: «Extrait de la revue DÉFI».

ABONNEMENT 18\$ (individus)  
3 NUMÉROS 25\$ (institutions)  
40\$ (soutien)

Chèques à l'ordre de: ABIPUQ, 1255, rue Provost,  
Acton Vale (Qc) J0H 1A0



VOL. 12 - NO 1

AVRIL 1997

## LA MISSION D'ABORD

«Donner accès à l'information sous toutes ses formes à tous les citoyens et citoyennes selon leurs besoins propres.»

## DÉTENTE

Votre bibliothèque publique, l'anti-stress par excellence!

## ÉDUCATION

La bibliothèque publique, un outil de développement et de formation permanente pour tous, de 0 à 150 ans!

## FAITS ET TRADITIONS

La bibliothèque publique a aussi pour mandat de rassembler, consigner et rendre disponible, grâce aux documents qu'elle peut accumuler, l'ensemble des usages, des traditions et de la culture propre aux communautés desservies.

## INFORMATION

L'information, élément de la mission, puisque tout commence par un besoin de savoir... La bibliothèque publique, une mémoire collective... De Hull à Gaspé, de Sept-Îles à Rouyn-Noranda, vous retrouverez ce même esprit, cette même image, chez-nous, le défi est permanent...



---

## Mot du rédacteur



**DENIS  
BOISVERT**

Avec la présentation de ce numéro spécial de DÉFI, consacré au traitement documentaire dans les bibliothèques publiques du Québec, je tire ma révérence à titre de rédacteur en chef d'une revue à laquelle j'étais associé depuis maintenant 10 ans. Au cours de cette période, 30 numéros ont vu le jour grâce à l'implication professionnelle de nos membres qui ont relevé à plusieurs reprises le défi de la rédaction d'articles témoignant de leurs activités et réalisations dans un souci de partage et de diffusion des connaissances. Ces numéros, je n'aurais pu les réaliser sans le support de mon ami Pierre Meunier et Allard Communication Concept de Drummondville qui ont toujours veillé avec professionnalisme aux tâches souvent ingrates de conception graphique, montage, photo-composition, impression, publicité et distribution de notre revue.

Je me dois également de remercier les personnes qui m'ont accompagné au fil des ans dans la rédaction de ces numéros à titre de membres du comité de rédaction: Réal Messier, Claire Boisvert, Jeanne Désautels, Michèle Lamoureux, Sylvaine Tétrault et France Lemay. Je témoigne aussi d'une grande reconnaissance à l'endroit des différent(e)s Président(e)s qui ont dirigé notre association au cours de cette période et qui m'ont toujours accordé leur confiance dans la rédaction de DÉFI: Michelle Dupuy (1987 - 1990), Maud Lefèvre-Roux (1990 - 1993) et Jean Payeur (1993 - 1997).

Au cours des années, nous avons fait de DÉFI une revue crédible qui rejoint les préoccupations quotidiennes des bâtisseurs de bibliothèques publiques. Le générique de DÉFI a toujours favorisé le partage des expériences, des réalisations et des connaissances mais aussi l'élan, la création et la volonté d'aller de l'avant, de faire face aux changements, de relever des défis. Au cours des prochaines années, ils seront nombreux: la concertation, la rationalisation et l'implantation de nouvelles technologies feront l'objet de nos préoccupations quotidiennes et s'inscriront dans l'idéologie du changement qui marque actuellement les organisations de service à caractère public comme les bibliothèques.

DÉFI ne doit pas disparaître. Au contraire, cette revue qui est la seule au Québec à traiter exclusivement des bibliothèques publiques, à offrir un espace consacré au partage, à l'analyse et à la réflexion est non seulement nécessaire à la poursuite des objectifs de notre vie associative mais indispensable à l'évolution des bibliothèques publiques du Québec.

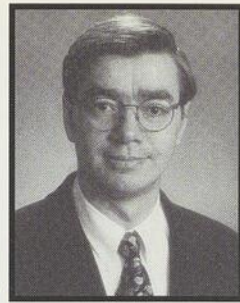
Dans ce numéro, nous vous présentons une étude fort détaillée portant sur le traitement documentaire dans les bibliothèques publiques du Québec. Cette étude réalisée par Benoît Ferland avec la collaboration de Jean-Paul Plourde, Guylaine Roy et Martin Sévigny, vise à fournir des pistes de réflexion dans un contexte de partage de nos ressources catalographiques qui fera l'objet d'échanges et de discussions lors d'un colloque à la rentrée portant sur l'avenir des bibliothèques publiques. Tout y est: portrait de la situation, les coûts, les formats, les réseaux, la norme Z39.50, Internet, etc. Cette étude a été réalisée grâce au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications.

Jean Payeur nous présente dans son mot du Président, la synthèse nationale de la consultation réalisée dans le cadre des travaux préparatoires au colloque d'orientation sur les bibliothèques publiques. Cet exercice démocratique aura permis l'expression d'un point de vue commun sur plusieurs sujets reliés à notre avenir: mission, financement, organisation, relations, nouvelles technologies de l'information.

L'Association a maintenant son site web: <http://bpq.org>. Ce site se veut un lieu de communications et d'échanges entre les bibliothèques publiques. Nous y retrouvons les rubriques suivantes: Information sur l'Association, Répertoire des bibliothèques et Section pour les membres de l'Association qui est un service d'assistance technique à distance visant à répondre à vos questions relatives à l'implantation d'Internet.

Au départ comme à la fin de ce mot de rédacteur, je réitère ma foi en l'avenir des bibliothèques publiques du Québec, en ce formidable levier démocratique qui a déjà permis à toute une génération de Québécois d'accéder librement aux richesses du savoir et de la connaissance, éléments essentiels au progrès de la société.

# Mot du président



Jean Payeur

## DÉFI PERD L'UN DE SES PILIERS

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenions que le rédacteur en chef de la revue Défi, M. Denis Boisvert (Saint-Hyacinthe), allait signer son dernier numéro. C'est à lui que nous devons, depuis juin 1987, la qualité éditoriale de cette revue qui s'est imposée dans notre milieu par sa rigueur et la variété des sujets traités.

Nous comprenons cependant que son engagement bénévole comportait nombre de sacrifices que peu d'entre nous auraient été disposés à consentir. Imaginez seulement ce que représente la recherche inlassable de sujets d'articles, le suivi auprès des nombreux auteurs et les corrections d'épreuves... tout ça, pour la passion des bibliothèques publiques! En votre nom, je ne peux que le remercier pour son dévouement et sa persistance à nous livrer un contenu de qualité qui a grandement contribué au progrès de notre champ d'activité.

Son départ souligne une fois de plus la fragilité d'une association comme la nôtre qui repose en majeure partie sur l'engagement bénévole et sur «la passion démesurée» de certains de ses membres. Disons-le, la production de Défi a été depuis 10 ans un véritable miracle! Il sera bien difficile de trouver un successeur à un passionné comme Denis Boisvert, un autre «défi» se présente donc à nous aujourd'hui.

Heureusement, Défi ne sera pas complètement orphelin. En effet, le coordonnateur Pierre Meunier, l'autre pilier de la revue, nous a fait part de son intention de continuer son merveilleux travail et de rechercher avec nous une solution pour garantir la pérennité de Défi. A plus long terme, il serait souhaitable que le Gouvernement reconnaisse sa responsabilité à supporter une telle publication, dont l'objectif est de stimuler le développement des bibliothèques publiques en faisant état des meilleures réalisations du Québec en ce domaine.

## UN EXERCICE DÉMOCRATIQUE

Le 21 février dernier, à la Bibliothèque de Saint-Léonard, les 11 présidents de regroupements régionaux se sont réunis pour faire la synthèse nationale de la consultation réalisée dans le cadre des travaux préparatoires au colloque d'orientation sur les bibliothèques publiques. Réalisé dans un temps record, au plus fort de l'hiver, cet exercice démocratique a démontré la capacité du milieu à se mobiliser et à exprimer un point de vue articulé sur plusieurs sujets concernant le devenir des bibliothèques publiques. En mars dernier, à titre de représentant de l'association, j'ai déposé au comité directeur du colloque le document synthèse de la consultation. Je me permets donc, à l'intérieur de mes lignes, de reproduire ce document qui constituera notre point de référence et notre mémoire lors du colloque qui doit avoir lieu en septembre.

## LA MISSION

Actualiser notre mission, c'est avant tout la rendre conforme aux besoins de notre milieu et offrir les services dont celui-ci a besoin. C'est aussi souligner le rôle de diffuseur d'information

de la bibliothèque, son implication sociale et communautaire, le rôle culturel, économique et de loisir qu'elle occupe.

Par ailleurs, la table des présidents appuie toujours le manifeste de l'UNESCO sur la Bibliothèque publique, tout particulièrement sous l'angle de l'accessibilité universelle à ce service et de la gratuité de la lecture publique.

Un paragraphe de la charte française des bibliothèques traduit très bien la nécessité de cette institution, il intègre toutes les dimensions de la bibliothèque: «*La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.*» (1) Le «progrès de la société», qu'il soit économique ou culturel, est très intimement associé à la diffusion de l'information et aux idées qu'elle génère.

La notion de plaisir ou de loisir associés à la bibliothèque publique ne doit pas être évacuée du discours «utilitaire». La bibliothèque publique participe à l'identité culturelle des Québécois par tous les documents qu'elle diffuse, y compris ceux qui s'adressent à l'imaginaire collectif.

Les présidents insistent donc sur la nécessité de faire la promotion de l'utilité des bibliothèques publiques à travers des programmes d'envergure nationale.

## LES RÔLES RESPECTIFS

### • La bibliothèque publique

La bibliothèque doit être le lieu privilégié pour la communication et la communauté, un lieu d'échange essentiel une véritable agora moderne. Elle fournit l'occasion à quiconque veut apprendre, une chance unique, sans égard à l'âge ou aux statuts économique et social.

Positionner les bibliothèques c'est avant tout les faire connaître comme une ressource essentielle qui contribue au bien-être et au développement de la personne et de la société québécoise. C'est instaurer une dynamique permanente avec ses principaux partenaires et sa collectivité. Un plan marketing d'ordre national, régional et municipal sera souhaitable pour atteindre cet objectif, en considérant notamment les étapes suivantes:

- Établir le portrait de la clientèle du réseau des bibliothèques publiques
- Faire ressortir l'évolution de cette clientèle
- Procéder à des comparaisons avec le milieu des arts et certains services municipaux

### • Le Gouvernement du Québec

Le Gouvernement, du fait du contexte social, culturel et historique du Québec doit s'engager dans l'appui aux bibliothèques publiques, même si la responsabilité juridique et financière appartient aux municipalités. Pour répondre efficacement

aux besoins de sa communauté, la bibliothèque publique devra de plus en plus s'arrimer à différents réseaux et développer une vision planétaire. L'état doit donc faciliter les efforts de concertation et d'harmonisation et dégager à l'échelle nationale les tendances lourdes qui devraient orienter le développement des bibliothèques dans l'avenir. L'état ne peut, sous le simple concert du transfert de responsabilités aux villes se délester complètement du rôle de catalyseur qu'il doit jouer dans le secteur des bibliothèques publiques.

• *Le ministère de la Culture et des Communications*

*Afin que la mission de la bibliothèque publique soit reconnue officiellement, il est essentiel que le gouvernement reconnaisse le rôle d'agent de développement social, culturel, éducatif et économique de la bibliothèque publique.*

Quoiqu'il arrive de son partenariat financier avec les municipalités, le ministère de la Culture doit prendre le leadership et donner des objectifs et des orientations de développement à l'échelle nationale à travers un cadre quelconque: une carte, un schéma d'orientation par exemple.

Une direction commune est essentielle au développement cohérent et uniforme des bibliothèques publiques québécoises. Le «schéma d'orientation des bibliothèques publiques» devrait laisser toute la latitude nécessaire pour permettre le développement d'initiatives régionales. Il pourrait également définir les bases de la coopération entre tous les intervenants documentaires d'un milieu.

Il importe également qu'il précise les normes minimales auxquelles chaque municipalité doit se conformer afin que tous les citoyens aient accès à l'information via un service de qualité.

La conférence des présidents de regroupements affirme que le ministère de la Culture et des Communications doit assumer une responsabilité de coordination au niveau national et maintenir son appui financier au développement des bibliothèques publiques autonomes. À défaut d'assumer directement cette responsabilité, le ministère devra supporter adéquatement les efforts de concertation initiés par le milieu.

• *Les Municipalités*

Au départ, les municipalités du Québec assument leurs responsabilités avec la préoccupation constante de répondre efficacement et au meilleur coût possible aux besoins de leurs citoyens. Ainsi, depuis 20 ans, les municipalités ont été au coeur du développement des bibliothèques publiques. Supportées en partie par l'état dans la mise sur pied des infrastructures et pour le fonctionnement des bibliothèques, elles ont contribué de manière volontaire à réduire le retard historique du Québec. À peine sorties de la phase d'établissement, les municipalités doivent maintenant assumer seules le coût de fonctionnement de leur bibliothèque à travers un vent de réforme qui bouscule à leur porte bien d'autres responsabilités. On peut toujours reprocher aujourd'hui aux municipalités du Québec d'investir moins que les villes de l'Amérique anglo-saxonne et trouver raisonnable l'effort du Gouvernement du Québec, mais ce serait souffrir d'un grave manque de perspective historique. En effet, pendant que le reste de l'Amérique développait des générations de lecteurs de plus en plus convaincus de l'utilité et de la nécessité des bibliothèques publiques, ici nous investissions dans le salut de nos âmes, associant les bibliothèques à la perversion plutôt qu'au progrès de la société! Heureusement, nous avons changé de cap rapidement, mais le tissu qui supporte nos bibliothèques est encore bien fragile, la conviction que nous devrions tous partager sur leur nécessité a l'épaisseur d'une seule fibre. De surcroît, le contexte si particulier de cette terre d'Amérique francophone nous place à tout point de vue en situation de fragilité, notamment en regard du coût élevé des biens culturels. En débranchant l'incubateur, le Gouvernement demande aux municipalités du Québec de faire vivre l'enfant prématuré avec les moyens du bord!

En plus d'assumer 90% de la facture d'opération, les villes ont hérité du dossier de coordination nationale des bibliothèques publiques, depuis que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a fermé sa direction des bibliothèques publiques. Ainsi, la pensée collective qui doit nourrir ce projet de société, ne vient plus de l'état mais de la base, à travers les regroupements régionaux et les associations nationales. Cette perspective ne serait pas mauvaise en soi, si le ministère



533, rue Sud, Cowansville Qc J2K 2X9  
Tél.: (514) 263-8829 Téléc.: (514) 263-8809

**ATLAS, 6 VOLUMES + 6 DISQUES COMPACTS.**

Une collection, totalement inédite où de grands artistes d'aujourd'hui interprètent les merveilleuses chansons qui, durant tout le siècle, ont marqué les moments privilégiés de la vie de quatre générations de francophones dans le monde.

**LES DISQUES COMPACTS.**

Organisée en grandes décennies, la collection débute par les années 60,

**Les plus belles CHANSONS FRANÇAISES de 1900 à 1995**

les années où tout change. Un disque est consacré à chacune des années. Les années 1900 à 1940 sont regroupées sur 10 disques. Chaque disque est composé de 14 chansons, soit une collection de 840 chansons.

**LES VOLUMES.**

Relié sous une couverture souple et illustrée, chaque volume comprend 10 rubriques. Chacune présente en détail l'histoire de chaque chanson, de son créateur et de ses interprètes.



**Jacques Brel**

Illustrés par de nombreuses photos, les textes nous plongent, comme si nous y étions, dans l'ambiance de chaque époque.

**PRIX DE LANCEMENT**

Le volume.....	99,99\$
6 volumes.....	599,94\$
Le disque.....	14,25\$
60 disques.....	855,00\$
La collection complète.....	1 454,94\$

donnait aux municipalités les moyens d'assumer efficacement ce rôle.

La conférence des présidents de regroupement est d'avis que la coopération des villes à l'échelle des régions demeure sans doute l'avenue à privilégier au cours des prochaines années pour assurer, en partie, la consolidation des bibliothèques. A ce chapitre, les regroupements régionaux de bibliothèques publiques constituent la plate-forme idéale. Toutefois, l'avenir des regroupements de bibliothèques doit passer par une réflexion régionale impliquant l'ensemble du milieu municipal. Cette réflexion pourrait prendre la forme de forums régionaux (regroupant des gestionnaires et des élus municipaux), dont l'objectif serait à la fois de mieux faire connaître les réalisations actuelles des regroupements et d'anticiper de nouvelles avenues de coopération. La conférence des présidents de regroupements exprime l'opinion qu'il ne pourra y avoir de mise en commun des ressources sans une harmonisation des objectifs poursuivis par les villes en matière de bibliothèques.

### LE FINANCEMENT

Le gouvernement se doit d'accorder un soutien financier aux bibliothèques publiques. Ce support est indispensable pour maintenir une qualité au niveau des infrastructures et du développement des collections.

Nous reconnaissons l'existence de trois programmes de subvention:

- politique de l'achat de documents;
- d'aide aux équipements culturels;
- projets coopératifs.

Le premier programme concernant «l'achat de documents» doit être maintenu même si sa véritable finalité est de supporter le réseau des librairies. En région, l'abolition du programme aurait un effet catastrophique, pouvant même mettre en péril la survie de certaines librairies.

La réduction ou l'abolition du programme actuel devrait obligatoirement être accompagnée d'un assouplissement proportionnel des dispositions de la loi 51. Par ailleurs, les membres se disent favorables à la mise en place d'une nouvelle mécanique de distribution des subventions qui tiendrait compte de la capacité de payer des municipalités. Le Gouvernement devrait toutefois s'engager à faire progresser l'enveloppe consacrée à ce dernier programme d'aide aux bibliothèques publiques, afin de tenir compte de la progression du nombre des bibliothèques et de l'inflation galopante qui afflige le prix du livre depuis quelques années.

Le second programme, celui du programme d'aide aux équipements culturels, est un incitatif très important pour aider les municipalités à améliorer leur infrastructure. Nous ne pouvons que souhaiter la levée du moratoire sur les équipements afin de finaliser la mise en place de notre réseau de bibliothèques. Pour une raison d'équité, le programme devrait être reconduit intégralement.

Enfin, le programme des «projets coopératifs» qui devait permettre l'émergence de projets novateurs et rassembleurs n'a pas d'existence officielle, des enveloppes régionales existent mais elles sont gérées à la discrétion des directions régionales. Il n'y a aucune information de disponible sur les modalités de présentation ni sur les critères de sélection des projets. La normalisation d'un programme coopératif à l'échelle nationale et régionale apparaît aujourd'hui comme une absolue nécessité pour favoriser l'émergence de la coopération et du partage des ressources.

*Les municipalités québécoises, en période difficile, doivent faire des choix, mais le peu de tradition du côté des bibliothèques québécoises rend le développement de ces dernières plus difficile. Le*

*recours à la tarification apparaît trop souvent comme la seule solution pour assurer le maintien des services. Même si la tarification directe permet aux municipalités de stabiliser la taxation générale (ou parfois de diversifier les services offerts), chaque pas franchi dans cette direction réduit davantage l'accessibilité aux ressources de la bibliothèque, élargissant un peu plus le fossé entre les «info-riches» et les «info-pauvres». La gratuité totale des services de bibliothèque est devenue sans doute un mythe. Toutefois, sans nier la nécessité d'un certain niveau de contribution directe par les usagers, la conférence des présidents de regroupement tient à exprimer son inquiétude face au développement de la tarification sans harmonisation avec des objectifs d'accessibilité. Au rythme actuel, tous les nouveaux services de bibliothèque semblent tomber dans la tarification sans autre considération. Cette approche affectera particulièrement l'accès aux nouvelles technologies de l'information qui, pourtant, devait être accessible à tous.*

### STRUCTURE ET ORGANISATION

Les présidents de regroupements conviennent que «Les Bibliothèques Publiques du Québec» doivent assumer le leadership et l'expertise au niveau national, compte tenu du rôle joué par l'association depuis une décennie. L'association «Les Bibliothèques Publiques du Québec» a déjà entamé un processus de transformation pour lui permettre d'accroître sa représentativité au cours des prochaines années. Depuis sa création l'association a toujours centré ses actions autour du développement et de la promotion des bibliothèques publiques. Il serait nécessaire aujourd'hui que le MCCQ reconnaisse son rôle en lui donnant les moyens d'agir. Le Québec a besoin d'une structure de concertation à l'échelle nationale qui offre une certaine pérennité. Si le Gouvernement ne souhaite plus assumer directement ce rôle, il ne peut toutefois se soustraire à sa responsabilité face au développement d'un réseau de bibliothèques publiques.

En dehors de la simple volonté individuelle de coopérer, aucune structure n'a été mise en place pour assurer un véritable support à la concertation régionale et nationale. Comme pour les regroupements régionaux, l'association, les Bibliothèques publiques du Québec, ne possède aucune permanence; elle est animée principalement par les directeurs de bibliothèques publiques. Son dynamisme repose essentiellement sur le bénévolat et l'engagement de certaines bibliothèques à supporter des projets coopératifs. Fondamentalement, les BPQ n'ont pas de base politique; le regroupement agit comme une association professionnelle, ce qui limite considérablement la mise en place de projets structurants pour le Québec.

Un leader national doit avoir comme mandat de briser l'isolement des bibliothèques, établir des normes et un cadre de référence, offrir des incitatifs aux gestionnaires des bibliothèques afin d'aplanir les différences et de favoriser la coopération.

Depuis quelques années, les bibliothèques publiques du Québec collaborent ensemble à la réalisation de différents projets. À travers leurs réalisations, les bibliothèques ont pris conscience de l'universalité de leur mission et de la nécessité de coopérer pour continuer de progresser. Pour les bibliothèques publiques, la coopération n'est pas qu'une façon de survivre aux compressions budgétaires, c'est de plus en plus une manière d'exister, de devenir universelle dans un cadre local. Contrairement à d'autres «ressources municipales» dont la finalité appartient d'abord au territoire, la bibliothèque publique doit être représentée comme un point d'accès aux ressources planétaires. Un point d'accès certes, mais également une banque de ressources accessibles à la communauté et au reste du monde.

Comme dans d'autres secteurs, la coopération entre bibliothèques publiques est susceptible de générer des économies et d'améliorer la qualité des services à la population. Pourtant, il apparaît difficile

d'établir des parallèles avec d'autres secteurs d'activité comme les services de police ou de loisir. En effet, chaque bibliothèque est le reflet de l'identité culturelle des citoyens qu'elle dessert. Elle est généralement implantée à proximité des zones résidentielles pour en accroître l'accessibilité et servir d'agora moderne. Pour ces raisons, une bibliothèque publique se partage difficilement. Mais si le lieu physique demeure associé au territoire, le contenu des bibliothèques voyage de mieux en mieux.

- À ce chapitre, la coopération régionale apparaît même plus intéressante que la simple coopération intermunicipale car elle accroît considérablement la richesse des contenus.
- Dans le but d'offrir un meilleur service à la population et de faire face aux défis qui nous attendent, il serait souhaitable d'évaluer la création de structures complémentaires (corporation régionale, régie intermunicipale, etc.), axées sur la coopération, l'efficacité et le développement des bibliothèques publiques. Ces nouvelles structures permettraient aux bibliothèques d'une même région de se doter d'expertises et de services communs (ex. expertise informatique, traitement documentaire, prêts entre bibliothèques, etc.). Afin de trouver les options les plus rentables, nous suggérons d'entreprendre des études de faisabilité permettant d'évaluer les avantages et les limites de chaque option.

### LES COLLECTIONS

Les membres partagent l'avis que le ministère de la Culture et des Communications devra maintenir le programme actuel pour garantir un taux de renouvellement acceptable des collections (voir texte relatif au financement).

Le développement des collections des bibliothèques publiques risque de connaître un certain essoufflement au cours des prochaines années. En effet, la percée fulgurante du multimédia oblige un effort d'investissement supplémentaire qui se conjugue à une hausse importante du prix du livre.

Par ailleurs, les membres du regroupement estiment qu'il serait souhaitable et possible d'accroître la complémentarité de leurs collections afin d'élargir l'éventail des titres offerts à leur clientèle. Si tous doivent posséder les best-sellers et les ouvrages de référence de base, il apparaît de plus en plus difficile de mobiliser du pied-bleu pour conserver des documents dont l'usage demeure épisodique mais essentiel pour répondre aux besoins des clientèles. Ainsi, la fonction de conservation à long terme devrait devenir une fonction proprement régionale, en mettant en place les mécanismes appropriés pour assurer le repérage et le transport des documents (catalogue régional, politique de conservation régionale et système de PEB avec navette).

### LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Considérant le fonctionnement des bibliothèques publiques et la technologie disponible, le traitement documentaire devient un enjeu majeur quant à l'efficacité des ressources humaines et financières consacrées aux bibliothèques.

Afin de rationaliser les ressources et de favoriser une économie d'échelle, il est essentiel que le traitement catalographique soit coopératif. Le milieu et les serveurs potentiels devront s'appuyer sur la définition des normes à suivre et des technologies à exploiter (norme Z39.50, Internet, etc.).

Dans la majorité des bibliothèques du Québec, la proportion de temps consacrée au traitement original des documents a déjà diminué considérablement au profit du repêchage de notices (principalement chez SDM). De 10% à 20% des documents acquis doivent toutefois être traités localement, ce qui oblige la majorité des bibliothèques à conserver une certaine capacité de traitement.

Il apparaît de plus en plus évident que la solution au problème du traitement documentaire doit passer par une meilleure concertation des principaux intervenants du traitement documentaire au Québec. Grâce aux réseaux informatiques et à la diversité des sources de traitement (serveurs spécialisés, bibliothèques nationales et grandes bibliothèques publiques), il est parfaitement envisageable de réduire à zéro le traitement original dans la plupart des bibliothèques publiques du Québec en harmonisant un peu plus le travail de chacun. Le système de repêchage catalographique devra être idéalement sous la forme d'un guichet unique.

### RELATION SCOLAIRE-MUNICIPALE

La coopération doit être un moyen de «partager les ressources» et non pas de combler la pauvreté des uns par la richesse relative des autres. En clair, les villes du Québec ne doivent pas hériter en douce et sans compensation financière de la responsabilité des bibliothèques scolaires. Bien que la mission des bibliothèques publiques soit très «englobante», elle ne peut s'adapter à l'ensemble des besoins de l'école sans pénaliser d'autres clientèles.

Au-delà des mises en garde d'usage, les membres admettent que les bibliothèques du Québec (publiques et scolaires) devront faire preuve d'ouverture pour développer des éléments de coopération susceptibles d'accroître la richesse collective. Tous reconnaissent cependant qu'il ne pourra y avoir de solution ou d'approche unique à l'échelle du Québec, les besoins de chaque communauté doivent «colorer» les ententes à intervenir entre les futurs partenaires, dans la perspective où chacun en sortira gagnant. Voici quelques pistes de coopération qui appartiennent à la fois au présent et à la prospective:

- la promotion du livre et de la lecture auprès des jeunes (incluant le développement de programmes d'animation);
- le traitement documentaire (traitement centralisé ou coopératif);
- la préparation matérielle des documents (incluant la reliure);
- le partage des catalogues informatiques;
- le développement d'outils de recherche et de guide sur Internet;
- le prêt entre bibliothèques (en fonction des forces de chacun);
- l'acquisition d'outils multimédias et leur mise en réseau.

### RELATION AVEC LES AUTRES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

Afin d'assurer l'accessibilité à des bibliothèques de qualité, chaque région définira et assurera une concertation entre ses bibliothèques en utilisant les forces de chacun (publiques, CRSBP, collégiales, scolaires, universitaires, etc.).

Partie essentielle de cette concertation, le partage des ressources est directement dépendant de la présence de nouvelles technologies de l'information dans les milieux documentaires. Cette concertation a besoin du secteur national (voir texte sur les structures) pour évoluer harmonieusement.

### RELATION AVEC LES CRSBP

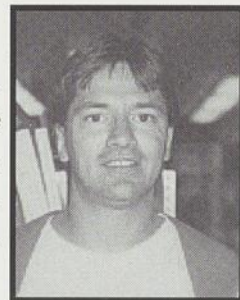
La conférence des présidents se prononce favorablement à l'idée de développer une relation et un partenariat avec les CRSBP, adaptés au besoin de chaque région. Comme pour le scolaire, la conférence ne croit pas à une approche unique, chaque bibliothèque et chaque région aura à définir le type de relations qu'elles souhaitent entretenir avec les CRSBP.

### NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

En cette fin de siècle, où l'imprimé demeure encore le principal outil de transmission du savoir, les bibliothèques publiques ne peuvent commencer à investir massivement dans les NTI au détriment de l'imprimé. La révolution numérique n'a pas encore fait disparaître le papier, elle a créé une explosion de médiums adaptés à

# L'ASSOCIATION LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC PRÉSENTE UNE ÉTUDE SUR LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

par Benoit Ferland, M.B.S.I.  
avec la collaboration de  
Jean-Noël Plourde, M.B.S.I.  
Guylaine Roy, M.B.S.I.  
et Martin Sévigny, M.B.S.I.



Mars 1997

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier:

Denis Boisvert, Lise Desaulniers, Huguette Ducharme, Michèle Hudon, Normand Pageau, ainsi que tous les autres qui ont bien voulu répondre à mes nombreuses questions.

## INTRODUCTION

Il s'agit sans doute d'un truisme d'affirmer, à des personnes oeuvrant dans l'entourage des bibliothèques publiques, que celles-ci jouent un rôle primordial dans notre société. Les bibliothèques publiques offrent une variété de services qui ne sont pas fournis ailleurs et surtout pas au même endroit. Cet important rôle rempli par les bibliothèques publiques ne les exempte cependant pas d'être confrontées depuis quelques années à des défis de taille: développement accéléré des nouvelles technologies de l'information, avancées de la bibliothèque virtuelle, difficultés budgétaires des divers niveaux de gouvernement, etc. Dans un tel contexte, plusieurs intervenants du secteur des bibliothèques ont commencé depuis quelque temps à s'interroger sérieusement sur l'avenir de celles-ci, sur ses modalités de financement, son organisation et son mode de fonctionnement.

Dans le cadre de cette réflexion, l'une des solutions envisagées régulièrement, pour faire face aux défis qui s'annoncent, est le partage des ressources. Plus souvent qu'autrement, lorsqu'on aborde ce sujet, c'est pour parler du **partage des ressources catalographiques**. En effet, combien de fois n'avons-nous pas entendu un directeur de bibliothèque s'exclamer: pourquoi cataloguons-nous tous les mêmes ouvrages dans nos bibliothèques respectives? Le contexte économique des dernières années a fait de ce discours

une réalité plus pressante. D'ailleurs dans un mémoire récent déposé à la Commission de la culture, on pouvait lire que:

*«La mise en réseau des ressources documentaires de l'ensemble des bibliothèques publiques aura comme effet de rendre plus attrayantes les collections qu'elles contiennent; les frontières seront abolies et le partage de ces ressources, largement subventionnées par l'État québécois, pourront bénéficier à l'ensemble de la collectivité...»(1)*

C'est pourquoi l'Association Les Bibliothèques Publiques du Québec a résolu de commander une étude spécifique sur le traitement documentaire dans le milieu des bibliothèques publiques afin d'alimenter cette réflexion, mais également afin de mieux cerner la proposition de réalisation d'un réseau de bibliothèques publiques québécoises sur Internet, telle que soumise au Secrétariat du Fonds de l'autoroute de l'information en février dernier. Ajoutons que cette étude bénéficie du soutien financier du ministère de la Culture et des Communications.

## MÉTHODOLOGIE

Dès l'entrée de jeu que sans prétendre à une quelconque exhaustivité, nous avons choisi de proposer quelques réflexions sur le traitement documentaire dans les bibliothèques publiques du Québec. Nous nous contenterons dans cette étude de traiter de l'aspect traitement intellectuel (catalogage, classification, indexation) excluant donc la préparation matérielle et le développement des collections. Dans le cours de ces réflexions, nous nous attarderons plus particulièrement sur l'idée de partage des ressources. Ce faisant, nous avons décidé d'arrêter de jouer aux «gérants d'estrade» et de réfléchir de manière plus systématique à la réelle faisabilité de cette idée de partage. Les questions pratiques ne seront donc pas écartées en prétextant comme on

l'entend trop souvent: que ces considérations techniques sont facilement résolubles.

Nous ne présentons donc pas ici une étude purement théorique sur une utopie bibliothéconomique. Ceci étant dit, nous nous appuyons tout de même sur la théorie que nous avons pu dénicher dans la littérature professionnelle puisque, comme on le sait déjà, les données ne parlent pas d'elles-mêmes; elles ne prennent souvent leur sens que lorsqu'on leur adjoint de la théorie.

Cette étude contient quatre volets principaux, eux-mêmes constitués de plusieurs thèmes et sous-thèmes.

La première partie possède, comme vous le verrez, une structure plutôt descriptive puisqu'elle consiste en un portrait de la situation en matière de traitement documentaire dans les bibliothèques publiques québécoises.

Dans la deuxième partie, nous nous intéressons aux coûts reliés au traitement documentaire.

Dans la troisième partie, nous traitons de l'avenir de certains formats (MARC, SGML, etc.) et du développement de nouvelles normes de catalogage liées aux publications électroniques.

La dernière partie porte sur le partage de ressources par les réseaux. Nous y abordons donc plus particulièrement des moyens pour y arriver: Internet, l'architecture client/serveur, le protocole Z39.50 et les technologies du World Wide Web tels HTML, Java, Intranet, Network, Computer, etc. Nous y discutons de la convergence des technologies informatiques vers celles du World Wide Web.

Afin de mener à bien cette étude, nous avons d'abord fait une courte revue de la littérature professionnelle. Nous avons par la suite rencontré des intervenants gravitant autour de cette sphère d'activité bibliothéconomique qu'est le traitement documentaire, tels que des professeurs d'université, des bibliothécaires, des fournisseurs de services, etc. Finalement, nous avons choisi d'adjointre un instrument de mesure empirique à notre recherche. Pour ce faire, nous avons compilé des données recueillies à partir de l'analyse des réponses à ce questionnaire. Ce dernier a été distribué à l'ensemble des 172 bibliothèques publiques québécoises (159 autonomes + 13 CRSBP). Nous n'avons toutefois pas inclus les bibliothèques affiliées aux CRSBP. Dans la mesure du possible, nous avons posé des questions fermées et ce d'une part afin de faciliter l'analyse et d'autre part afin d'éviter les ambiguïtés (vous trouverez le questionnaire en annexe). Nous avons fait un prétest pour valider la clarté et la pertinence des questions auprès de directeurs de bibliothèque ou

de responsables des services techniques. Malgré ce prétest, il semblerait que certains répondants aient éprouvé des problèmes d'ambiguïtés à l'égard de certaines questions. En dépit de cette lacune (quasi inévitable dans ce genre d'exercice), nous croyons que l'interprétation des données permet la mise en lumière assez juste de plusieurs aspects de la situation actuelle du traitement documentaire au Québec. Signalons aussi que nous n'avons pas non plus procédé à un processus de vérification de la validité des réponses obtenues. Notons que nous avons reçu 110 questionnaires dûment remplis, donnant ainsi un très bon taux de réponse de 65%. À noter toutefois qu'un seul CRSBP a complété le questionnaire.

L'analyse des réponses devait notamment permettre de porter un regard à la fois objectif et critique sur la rationalisation du traitement documentaire, le catalogage coopératif, la mise en réseau des banques de données et sur les moyens pour y parvenir: intégration de la norme Z39.50, conversion en format MARC, constitution de serveurs catalogographiques, établissement de liens, réingénierie des services techniques, achats de nouveaux équipements et logiciels, etc.

Signalons pour conclure sur ce point que cette étude a été conçue de manière à permettre aux différents lecteurs d'aller puiser directement les renseignements les plus intéressants et de passer par-dessus ceux leur paraissant superflus.

---

## DE L'UTILITÉ DU TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

---

*A*vant de s'attaquer au vif du sujet, nous avons cru pertinent de rappeler à quoi sert le traitement documentaire et quelles en sont les principales composantes.

Disons d'abord que les bibliothèques publiques possèdent des fonds documentaires qu'elles se doivent naturellement de mettre à la disposition du public. Pour ce faire, ces organismes se dotent, entre autres, d'outils permettant à leurs usagers d'accéder aux caractéristiques intellectuelles du contenu des documents. La classification documentaire(2), l'indexation(3) et le catalogage description(4) constituent ces outils. En fait, ces trois opérations intellectuelles (souvent appelées catalogage) représentent la porte d'entrée au savoir contenu dans les bibliothèques. Certains bibliothécaires, tels que Michael Gorman, vont jusqu'à prétendre que: «cataloging is seen to be at the heart of librarianship; the central core of everything librarians do»(5) Nous reviendrons plus loin sur ces concepts fondamentaux.

Selon Michèle Hudon (professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal) ces opérations permettent de répondre aux

besoins traditionnels de l'usager de bibliothèque. Ces besoins peuvent être résumés de la manière suivante:

- Répondre à une question au moyen du ou des documents appropriés.
- Connaître la localisation exacte et la disponibilité d'un document dont le titre et/ou l'auteur sont connus.
- Connaître le contenu d'une collection documentaire sur un sujet particulier, par ou sur un auteur particulier, dans une collection particulière, d'un niveau particulier, etc.
- Permettre la sélection du document le plus utile quant à son édition, à la forme de présentation, etc.
- Connaître la localisation exacte et la disponibilité d'un document dont il ne soupçonne même pas l'existence, i.e. dont ni le titre, ni l'auteur ne sont connus.

## 1.0. PORTRAIT DE LA SITUATION

Tel que mentionné précédemment, le premier volet de cette étude tente d'établir un portrait de la situation actuelle en décrivant les façons de faire, les méthodes de travail en cours, les ressources humaines et matérielles utilisées, les technologies mises en place et les services externes utilisés pour indexer, cataloguer et classer les documents. Nous allons à l'occasion jeter un coup d'oeil sur certaines tendances hors-Québec afin d'enrichir notre réflexion.

### 1.1. LES MÉTHODES DE TRAVAIL

Force nous est de constater d'abord que malgré le fait que les bibliothécaires et bibliotechniciens sortent de leur institution académique respective dûment formés (du moins en principe) aux outils normalisés, plusieurs de ceux-ci, une fois sur le marché du travail, se complaisent à développer des méthodes particulières (se voulant parfois être des raccourcis) ou encore des systèmes-maison qu'on souhaitait plus près des besoins particuliers de la clientèle à desservir.

Évidemment, la disparité de ces politiques locales paraît être un irritant majeur à un éventuel partage des ressources. Pour ces motifs, nous avons choisi d'examiner de plus près certaines méthodes de travail liées au traitement documentaire dans les bibliothèques québécoises.

#### 1.1A. Politiques de traitement documentaire

Comme le savent la plupart des intervenants du document des bibliothèques, il est très important pour ces dernières de compiler par écrit leurs politiques de traitement documentaire. Parmi celles-ci, les politiques de catalogage

(pris ici au sens large, c'est-à-dire incluant la classification et l'indexation) sont probablement celles qui sont les plus importantes à consigner. En effet, les politiques écrites de catalogage contribuent grandement à améliorer la qualité du traitement catalographique de la bibliothèque. À ce sujet, Intner et Josephine Riss Fang ont écrit:

*«Even library that uses a Network database and edits records fund online should have written editing policy [...]. Unfortunately, in some libraries editing policies are still passed orally from one cataloger to another, risking the possibility of misstating or misunderstanding on the part of speaker and the listener».*(6)

L'un des pré-requis indispensables au partage des données bibliographiques paraît donc être celui de savoir quelles sont les politiques appliquées par nos éventuels partenaires.

Pour cette raison, nous avons choisi de poser une question à ce sujet au cours de notre enquête. Les réponses recueillies nous ont déçu puisque **la majorité des bibliothèques publiques québécoises, soit près de 65%, ne possèdent pas de politiques écrites de traitement documentaire.**

Les plus grandes bibliothèques font heureusement exception à cette règle. La quantité de leurs ressources humaines mais également le nombre de titres à traiter annuellement ne sont probablement pas étrangers au fait de l'existence d'une politique écrite.

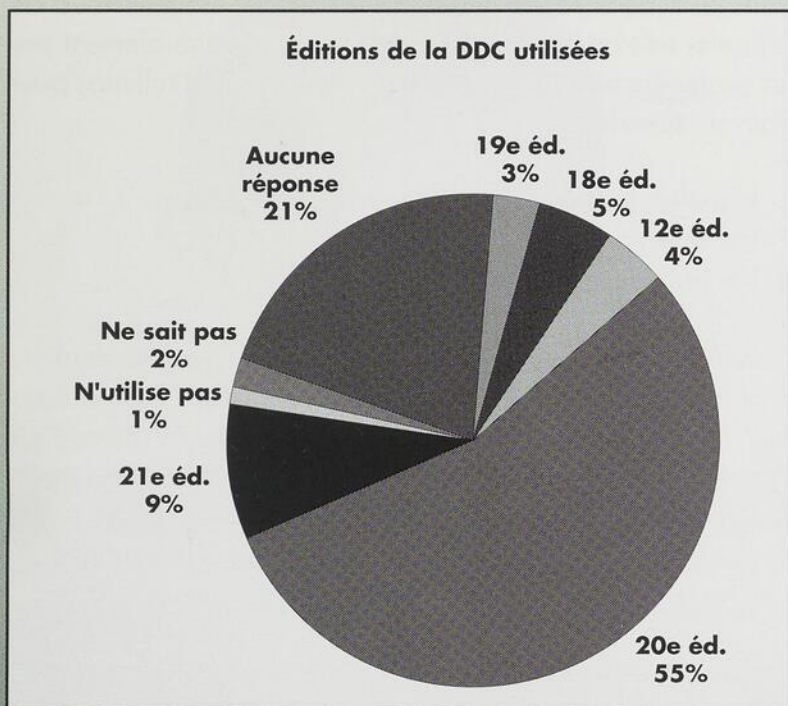
##### 1.1A1. Le catalogage

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le catalogage (pris au sens strict) résulte en une notice bibliographique. Cette dernière contient «l'information descriptive sur le document lui-même de sorte qu'il puisse être reconnu au sein d'une collection: la nature des éléments d'information descriptifs qui doivent être fournis, ainsi que la façon dont on doit le présenter, sont régis par un ensemble de normes et de formats qui permettent l'uniformisation des traitements et l'échange des données».(7) Ce contrôle permet de limiter les difficultés de recherche pour les usagers de la bibliothèque. Normalement, ce processus est effectué par des professionnels qui utilisent des banques d'autorités de la BNC (Bibliothèque nationale du Canada) et/ou celle de Fautor de SDM (Services documentaires Multimedia) ou autres.

Les clés d'accès, ou des étiquettes sont l'autre partie de la notice. Elles servent à ranger et à repérer le document dans un produit bibliographique: ces clés d'accès font aussi l'ob-



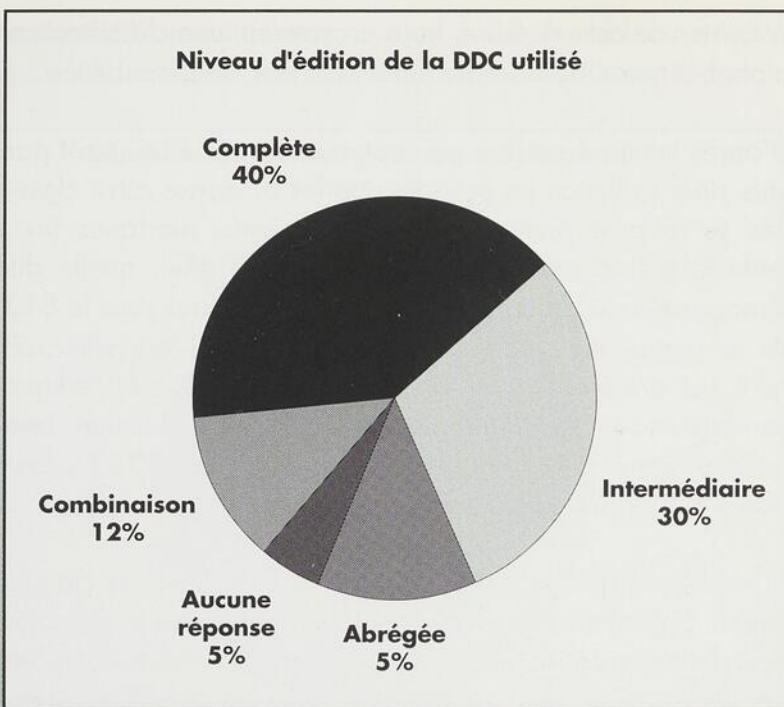
en sorte d'éviter la dispersion sous plusieurs cotes (anciennes et nouvelles) de livres sur le même sujet. Le tableau suivant illustre quelles éditions sont présentement en vigueur dans les bibliothèques publiques québécoises.



Habituellement les classificateurs procèdent en deux étapes pour classer. Dans un premier temps, le classificateur doit prendre connaissance du livre pour déterminer son sujet et son contexte. Dans un deuxième temps, il doit trouver l'indice de la DDC qui correspond le mieux à ce sujet. Il faut garder à l'esprit cependant que la DDC fonctionne d'abord par disciplines, elles-mêmes représentées par dix classes principales. De plus, le système de la DDC est hiérarchique et systématique. De sorte que plus on ajoute de chiffres à l'indice et plus grande est sa précision.

**Nous avons pu constater que dans plusieurs bibliothèques publiques du Québec, le niveau de la classification Dewey retenu est lié à la catégorie d'usagers, au secteur et au sujet du livre coté. Les livres s'adressant aux jeunes reçoivent une cote moins complète que celle attribuée aux livres pour adultes. Toutefois, même parmi les livres pour enfants, il arrive que l'on doive leur attribuer une cote plus complète pour mieux les distinguer (ex.: les livres sur les animaux).**

Des éditions de différents niveaux (complète, intermédiaire et abrégée) sont utilisées par les bibliothèques publiques québécoises (cf. tableau suivant).



Il est intéressant de noter que malgré la multitude de systèmes-maison de classification développés dans les bibliothèques publiques, quelques auteurs, tel Guinchat, continuent d'insister sur l'utilité des classifications universelles dans ce type de bibliothèques.

*«Les classifications, notamment les classifications universelles, restent utiles là où l'indexation ne demande pas à être opérée en profondeur. Ce sera le cas notamment pour les bibliothèques encyclopédiques comme les bibliothèques universitaires, municipales, etc.»(10)*

Cette profession de foi des spécialistes de l'organisation intellectuelle des documents en faveur des grands systèmes de classification n'a toutefois pas semblé émouvoir les catalogueurs des bibliothèques publiques étant donné **que selon notre enquête, 79% des bibliothèques publiques répondantes continuent à utiliser des systèmes-maison, tout particulièrement pour les ouvrages de fiction.** Le prétexte souvent invoqué est que cette manière de faire est celle qui plaît aux usagers. Il semble que, pour Sheila S. Intner(11), ce soit un faux prétexte puisque, comme elle l'explique, l'emploi de nombreuses cotes-maison peut faire en sorte que certains titres se retrouvent à plusieurs endroits différents dans une même bibliothèque (fiction adulte, fiction ado., fiction jeune, en location, avec la littérature...). Intner donne même l'exemple d'un titre qu'elle a retrouvé, dans une seule bibliothèque, à 17 endroits différents! De toute évidence, il faudrait revenir aux buts premiers de la classification tels que Intner les présente:

*«To collocate items with related subject matter and to provide an expression of subject content (which we use to locate it on the shelf) for each item».(12)*

À l'instar de cette auteure, nous croyons qu'une classification alphabétique n'autorise certainement pas ces possibilités.

D'après Intner, il est faux de prétendre que la DDC n'est pas utile pour la fiction en arguant que les ouvrages ainsi classifiés se retrouveraient tous sous les mêmes rubriques (ex.: toute la fiction américaine sous 813). En effet, quelle différence cela pourrait bien faire qu'ils soient tous sous le 813 ou tous sous une cote-maison telle que F? En fait, elle croit qu'il est préférable pour les usagers qu'une bibliothèque emploie un seul système de classification. Pour la fiction, cela pourrait consister en de larges classes (813, 823...) subdivisées par un Cutter à l'entrée principale.

Le problème de la diversité des systèmes-maison de classification devient encore plus criant lorsqu'on pense au partage des données catalographiques. Encore ici, nous estimons bon de rappeler qu'un réalignement vers les standards reconnus n'est pas que souhaitable au plan purement théorique mais surtout au plan pratique.

### 1.1A3. L'indexation

Voilà maintenant le dernier élément (pas nécessairement de manière séquentielle) du traitement intellectuel des documents: l'indexation. Cet élément indispensable de l'analyse documentaire permet aux usagers de la bibliothèque de repérer rapidement et efficacement la documentation désirée. La traduction des concepts contenus dans les documents se fait au Québec (et même ailleurs) à l'aide d'un langage contrôlé et précoordonné: Le Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (RVM).

Le RVM est réalisé par la Bibliothèque de l'Université Laval, avec la contribution financière de la Bibliothèque nationale du Canada.

Cette liste de vedettes-matière, que de nombreux organismes à travers le monde francophone utilisent pour réaliser l'indexation-matière de leurs fonds documentaires, donne accès à près de 150 000 vedettes de noms communs et de noms géographiques, et à près de 300 000 termes, incluant les termes génériques, spécifiques ou associés et les renvois.

Le RVM est en fait une adaptation partielle des Library of Congress Subject Headings (LCSH), des Canadian Subject Headings, du Art and architecture Thesaurus (AAT) et du Medical Subject Headings (MESH).

En plus, comme nous l'avons mentionné, d'être utilisé dans plusieurs pays francophones à travers le monde, le RVM a

été reconnu, plus près de chez nous, comme norme d'indexation par la Bibliothèque nationale du Canada en 1974.

Afin de comprendre les méthodes d'indexation employées dans les bibliothèques publiques, il est bon, croyons-nous, de rappeler très brièvement les étapes suivies généralement par les professionnels (qu'ils soient du Québec ou d'ailleurs) pour trouver les indexats:

- 1- Identifier les concepts contenus dans le document
- 2- Les sélectionner
- 3- Les traduire en vedettes-matière.

Comme le souligne Michèle Hudon, «les vedettes-matière sont un complément à l'indice de classification. Elles présentent l'avantage d'une plus grande flexibilité au niveau de l'expression du ou des sujets traités dans le document. Traditionnellement, un seul indice de classification a été attribué à un document, mais plusieurs vedettes-matière lui ont été assignées».(13)

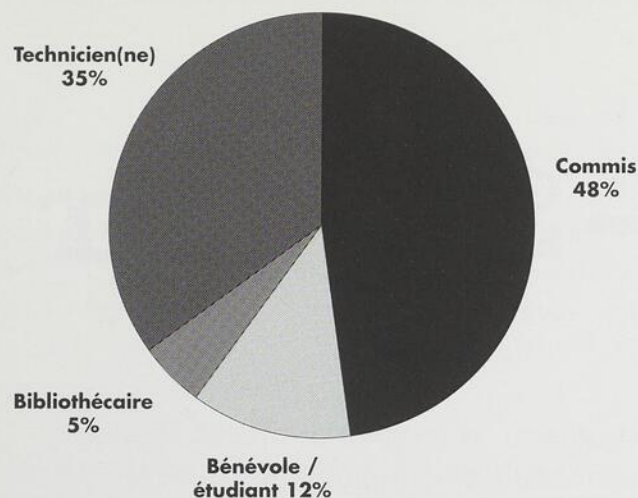
Le niveau de spécificité est fonction du nombre de vedettes-matière données à chaque document. Ce niveau dépend généralement dans les bibliothèques publiques, de la catégorie d'usagers à laquelle s'adresse le document et aussi de son sujet.

Dans le même ordre d'idées, soulignons que pour indexer **les livres pour jeunes, 50% des bibliothèques répondantes utilisent la liste de vedettes-matière Biblio développée par Service Documentaire Multimédia.** (cf. 1.3B5) Ajoutons que cette liste est en cours de révision présentement chez SDM.

### 1.1B. Gestion des tâches

Avant d'entreprendre cette étude, nous croyions que les opérations intellectuelles présentées précédemment étaient principalement effectuées par des bibliothécaires ou des bibliotechniciens. **Les résultats de notre enquête font état d'une toute autre réalité puisque ce sont seulement 40% de ceux-ci (5% bibliothécaires et 35% bibliotechniciens) qui constituent les employé-e-s des services techniques des bibliothèques publiques du Québec (voir le tableau).**

### Répartition des employé(e)s aux services techniques



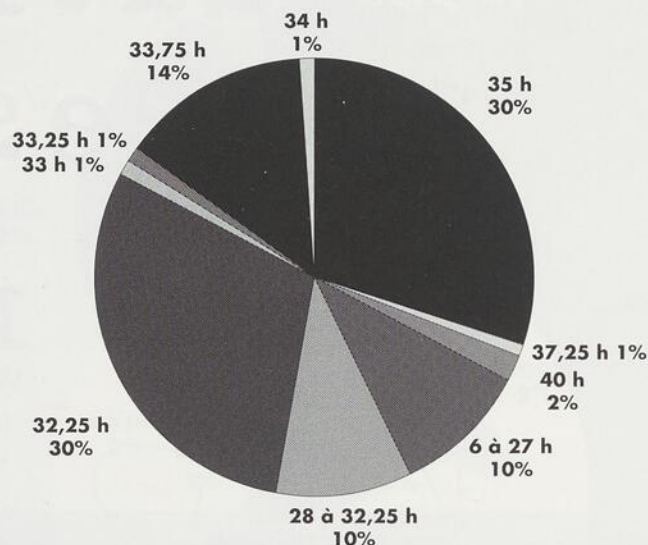
**Selon nous, cette non professionnalisation des tâches de traitement intellectuel n'est sûrement pas un gage de standardisation des processus qui y sont liés.**

Selon Michèle Hudon (EBSI), dans les grandes institutions qui se consacrent encore à l'acquisition, à l'organisation et à l'exploitation des collections documentaires, la structure est en voie de changement. On ne trouvera bientôt plus cette division Services techniques / Services au public (et par le fait même le conflit qui a toujours opposé ces deux secteurs). On se dirige plutôt maintenant vers une structure « disciplinaire » à l'intérieur de laquelle un professionnel hautement spécialisé est responsable de toutes les fonctions (sélection, description, classification, indexation, exploitation) pour une partie de la collection correspondant à une série de sujets généraux et particuliers. La grande majorité des catalogueurs dans les grandes et moyennes institutions font déjà de la référence sur une base régulière. Le contraire n'est malheureusement pas toujours possible: le catalogueur a l'avantage de bien connaître la collection, de pouvoir utiliser plusieurs types de bases de données, de pouvoir exploiter le catalogue au maximum de ses possibilités, de pouvoir exploiter au maximum l'organisation physique des documents en fonction d'un schéma particulier de classification. Le professionnel des services aux publics, s'il est arrivé à ce poste sans cours de catalogage et de classification, ou avec un cours d'introduction seulement, peut difficilement devenir efficace dans un service de catalogage sans un énorme investissement en formation.

Signalons aussi que selon notre enquête, la semaine de travail moyenne pour les employé-e-s des bibliothèques publiques du Québec est d'un peu plus de 32 heures. Précisons cependant que ce chiffre comprend aussi les réponses des plus petites bibliothèques où l'on retrouve un

nombre d'heures inférieur ou égal à 27. Le tableau suivant illustre de manière plus éloquente cette répartition.

### Semaine de travail pour un employé(e) à temps plein



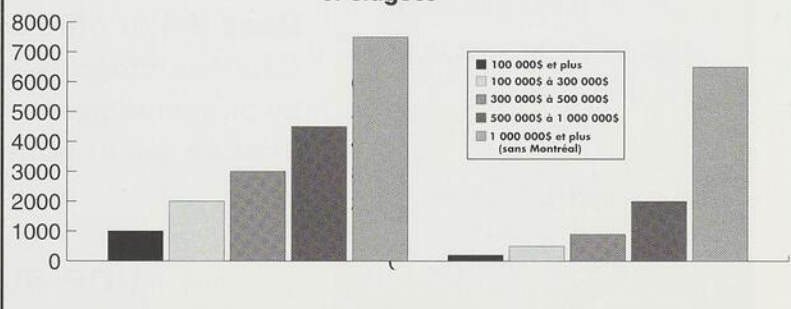
### 1.1C. Corrélation entre budget et titres catalogués

Les données recueillies lors de notre enquête, nous ont permis de nous pencher sur la corrélation entre le budget et le nombre de livres catalogués et élagués. On y a trouvé la confirmation que tous présentaient depuis longtemps à savoir que plus une bibliothèque possède un budget important et plus elle catalogue de titres de même que plus elle procède à un élagage régulier et systématique. Deux aspects importants, liés à notre étude, peuvent être tirés de ce constat.

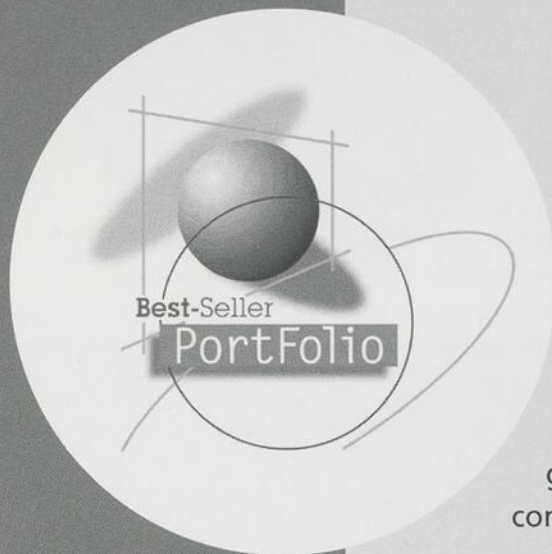
Le premier de ces aspects est que la quantité des ressources financières (comprendre ici humaines et matérielles) d'une organisation comme la bibliothèque influe directement sur sa capacité de traiter des documents, mais également d'y appliquer un processus systématique.

Le deuxième aspect est que la différence dans la quantité de traitement entre les petites bibliothèques et les plus grosses permet de croire que ces dernières pourraient théoriquement fournir les plus petites en données bibliographiques.

### Relation entre le budget et le nombre de livres catalogués et élagués



# Un autre Best-Seller



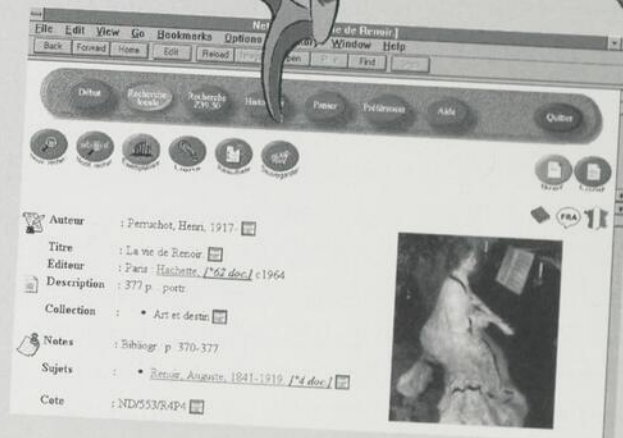
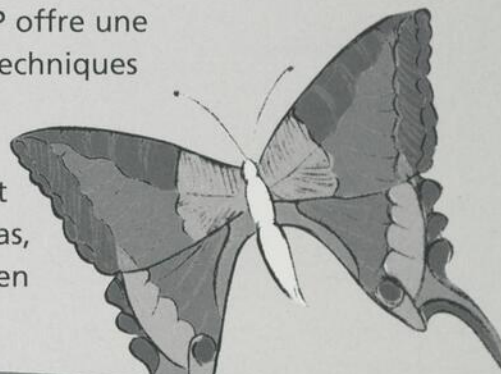
**I**l y a les best-sellers... et les solutions **Best-Seller**. Voici le nouveau module d'accès public BestCAP, le premier de la gamme des produits PortFolio. Vous pouvez l'intégrer à votre système de gestion de bibliothèque, que vous utilisiez le système *Best-Seller* ou non !

BestCAP ouvre une vitrine en ligne sur votre catalogue grâce à la technologie Internet et le réseau W3. Sa consultation ne nécessite qu'un navigateur graphique.

Entre autres caractéristiques, BestCAP offre une interface graphique attrayante, des techniques de recherche avancées, l'architecture client-serveur, la compatibilité avec la norme Z39.50. Il permet également d'incorporer des éléments multimédias, des sites Internet ainsi que du texte, en liant ces dossiers multimédias aux notices pertinentes.

À l'avant-garde de la technologie, BestCAP aide les bibliothèques de toute taille à répondre aux attentes toujours croissantes des utilisateurs.

Chef de file au Québec, **Best-Seller** offre des solutions intégrées aux bibliothèques du 21e siècle. Pour de plus amples renseignements sur nos produits et une démonstration de BestCAP, visitez notre site : [www.bestseller.com](http://www.bestseller.com)



**Best-Seller**

[info@bestseller.com](mailto:info@bestseller.com)  
[www.bestseller.com](http://www.bestseller.com)

Tél. : (514) 337-3000  
(800) 529-3310  
Télééc. : (514) 337-7629

3300, chemin de la Côte-Vertu,  
Bureau 303  
Montréal (Québec)  
H4R 2B8

BestCAP PortFolio,  
une autre solution **Best-Seller!**

## 1.2. LES TECHNOLOGIES MISES EN PLACE

### 1.2A. Le catalogue automatisé et les logiciels documentaires

Il est indéniable que l'informatisation a eu un impact considérable sur les services techniques des bibliothèques publiques. Par contre, les spécialistes du milieu des bibliothèques ne s'entendent pas tous sur les conséquences de ce phénomène. L'un d'eux, Dylis Morris écrivait il y a quelques temps: «Automation is having a major impact on technical services, but it is unclear whether reductions in staffing and costs will result.»(14)

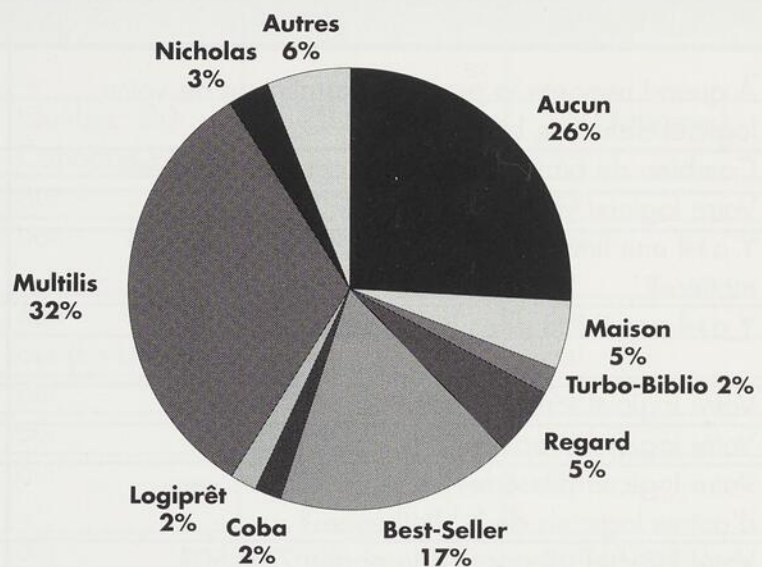
D'autres renchérisaient en disant: «En effet, si l'informatisation des catalogues a présenté l'avantage de supprimer les tâches de classement et d'intercalation, elle n'a pas modifié pour autant le temps consacré à la description bibliographique proprement dite.»(15) D'ailleurs selon les réponses à notre enquête, **71% des bibliothèques publiques n'ont opéré aucun changement au niveau de leur personnel des services techniques. Même que 12% d'entre elles ont augmenté leur effectif à ce niveau au cours des deux dernières années.**

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que les avantages pour les catalogueurs d'utiliser des outils automatisés pour les opérations précédemment présentées sont très nombreux (plus grande rapidité et exactitude, meilleur contrôle, etc.). Les avantages pour les usagers le sont également puisque les catalogues informatisés proposent des accès éclatés à l'information. En effet, ce type de catalogue permet des clés d'accès plus nombreuses, des accès par mot-clé et des possibilités de combinaison d'éléments par logique booléenne (et, ou, sauf...)

À ce sujet, précisons que nous ne nous sommes évidemment pas ici livrés à une étude exhaustive des caractéristiques des différents systèmes disponibles au Québec. Nous nous sommes contentés de dresser un court portrait des considérations liées au traitement documentaire. Nous verrons au chapitre 4 certaines des caractéristiques techniques liées au réseautage des systèmes automatisés de gestion de bibliothèque.

Le tableau ci-après montre la répartition des différents systèmes automatisés dans les bibliothèques publiques du Québec.

Logiciels de gestion de bibliothèque  
(dans les bibliothèques publiques du Québec)



Comme vous pouvez le constater, il reste encore tout de même **26% des bibliothèques publiques du Québec (parmi les répondantes) qui ne sont pas encore automatisées.** Signalons également que **5% des bibliothèques répondantes possèdent des systèmes-maison qui ne sont donc probablement pas conformes aux différentes normes** que nous verrons plus loin (MARC, ISBD, Z39.50...).

Notons également que **19% des bibliothèques automatisées n'ont pas terminé la conversion de leur catalogue.**

Ces trois éléments tels que définis en termes de pourcentage influenceront très certainement la mise sur pied et surtout le fonctionnement d'un éventuel réseau de partage des données catalogographiques entre bibliothèques publiques québécoises. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point au chapitre 4.

Les trois tableaux des pages suivantes donnent les détails d'une courte enquête à laquelle nous nous sommes livrés sur certaines caractéristiques des systèmes de gestion de bibliothèques offerts au Québec et qui sont reliés à notre étude.

**SYSTÈME DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE: CARACTÉRISTIQUES**

	<b>Ad Hoc Biblio (CIDG)</b>	<b>Best-Sellers</b>	<b>Coba</b>
À quand remonte la première installation de votre logiciel dans une bibliothèque?	1987	1986	1990
Combien de bibliothèques utilisent votre logiciel?	100 (approx.)	63 (Québec)	225 (Canada)
Votre logiciel valide-t-il les ISBD?	non	oui	non
Y a-t-il une limite dans l'attribution de vedettes-matière?	non	non	non
Y a-t-il une limite dans la longueur de la cote?	oui	non (sauf pour impression)	oui
Votre logiciel tourne-t-il sur PC?	oui	oui	oui
Votre logiciel supporte-t-il le format Marc?	oui	oui	oui
Votre logiciel possède-t-il des passerelles vers d'autres logiciels de bibliothèques?	oui	oui	non
Votre logiciel supporte-t-il la norme Z39.50?	non (à venir)	oui	oui
Votre logiciel permet-il le transfert de données bibliographiques de serveurs?	oui	oui	oui
Avez-vous besoin, dans ce dernier cas, de logiciels de conversion à votre format propriétaire?	non	oui	non
Votre logiciel intègre-t-il des passerelles Internet?	oui	oui	non
Quels développements favorisez-vous pour le partage éventuel de données bibliographiques des bibliothèques publiques?	HTML	Z39.50 + MARC	Z39.50 + MARC

	<b>Geac</b>	<b>Horizon-Dynix (Ameritech)</b>	<b>Logiprêt</b>	<b>Mandarin</b>
À quand remonte la première installation de votre logiciel dans une bibliothèque?	1976	1983	1986	1985
Combien de bibliothèques utilisent votre logiciel?	90 (Canada) 3 (Québec)	+ - 100 (Canada)	Québec: 4	Québec: 50 Canada: 200
Votre logiciel valide-t-il les ISBD?	non	oui	non	oui
Y a-t-il une limite dans l'attribution de vedettes-matière?	non	non	non	non
Y a-t-il une limite dans la longueur de la cote?	non	non	oui	non
Votre logiciel tourne-t-il sur PC?	oui (Unix)	oui	oui (Unix)	oui (et Mac)
Votre logiciel supporte-t-il le format Marc?	oui	oui	non (mais s'en inspire)	oui
Votre logiciel possède-t-il des passerelles vers d'autres logiciels de bibliothèques?	oui	non	non	oui
Votre logiciel supporte-t-il la norme Z39.50?	oui	oui	non	avril 97
Votre logiciel permet-il le transfert de données bibliographiques de serveurs?	oui	oui	non	oui
Avez-vous besoin, dans ce dernier cas, de logiciels de conversion à votre format propriétaire?	non	non	—	oui
Votre logiciel intègre-t-il des passerelles Internet?	oui	oui	oui	non
Quels développements favorisez-vous pour le partage éventuel de données bibliographiques des bibliothèques publiques?	MARC + Z39.50	MARC + Z39.50	plus ou moins MARC Z39.50?	MARC + Z39.50

	Multilis	Nicolas	Regard (GRICS)
À quand remonte la première installation de votre logiciel dans une bibliothèque?	1984	1987	1987
Combien de bibliothèques utilisent votre logiciel?	Québec: 80 Canada: 140	20 (Québec)	150 (approx.)
Votre logiciel valide-t-il les ISBD?	oui	non	non
Y a-t-il une limite dans l'attribution de vedettes-matière?	non	non	oui
Y a-t-il une limite dans la longueur de la cote?	non	non	oui
Votre logiciel permet-il le contrôle d'autorité?	oui (en Unix)	non	oui
Votre logiciel tourne-t-il sur PC?	oui	oui	oui
Votre logiciel supporte-t-il le format Marc?	oui	oui	oui
Votre logiciel possède-t-il des passerelles vers d'autres logiciels de bibliothèques?	oui	non	non
Votre logiciel supporte-t-il la norme Z39.50?	oui	non	non (à venir)
Votre logiciel permet-il le transfert de données bibliographiques de serveurs?	oui	oui	oui
Avez-vous besoin, dans ce dernier cas, de logiciels de conversion à votre format propriétaire?	oui	oui	oui
Votre logiciel intègre-t-il des passerelles Internet?	oui	non	oui (en développement)
Quels développements favorisez-vous pour le partage éventuel de données bibliographiques des bibliothèques publiques?	MARC + Z39.50	HTML et MARC	HTML MARC Z39.50?

Ces tableaux révèlent que seulement trois de ces systèmes valident les ISBD. Mais au moins, ils supportent tous, plus ou moins, le format MARC. Ils permettent quasiment tous le transfert de données bibliographiques de serveurs. Cependant, plusieurs nécessitent des logiciels de conversion à leur format propriétaire. Ils ont presque tous des passerelles Internet. Ils favorisent pratiquement unanimement le MARC combiné à la Z39.50 comme solutions technologiques au partage des données bibliographiques entre les bibliothèques publiques québécoises. Nous reviendrons sur ces aspects aux chapitres 3 et 4.

### 1.2B. Le Dewey électronique

La DDC est offerte en anglais sur CD-ROM depuis la 20<sup>e</sup> éd. **Pourtant cet outil ne semble pas avoir la faveur des catalogueurs des bibliothèques publiques du Québec puisqu'une seule des bibliothèques répondantes l'utilise.** On peut cependant se demander si l'absence ne pourrait pas venir du fait que même parmi celles qui sont automatisées, certaines ne disposent pas de lecteur de CD-ROM ni même de micro-ordinateur puisque plusieurs des premiers systèmes automatisés n'étaient offerts qu'en mode terminal.

On peut penser que le fait que ces systèmes soient maintenant tous disponibles sur PC (avec serveur), ainsi que la disponibilité prochaine d'une version française(16) de ce CD-ROM, pourraient accroître son utilisation.

Signalons que la dernière version Windows semble comporter plusieurs améliorations par rapport à la précédente. On peut notamment y voir que la recherche est plus aisée par vedettes-matière pour accéder aux indices de classification.

### 1.2C. Le répertoire des vedettes-matière sur CD-ROM

Le Répertoire des vedettes-matière (RVM) dont nous avons parlé précédemment est disponible pour les catalogueurs en version CD-ROM. Le disque est réalisé et diffusé par les Services documentaires multimédia (SDM) et il est mis à jour deux fois par année.

Signalons seulement les éléments les plus significatifs de ce CD-ROM utilisé par **13% des bibliothèques répondantes.**

D'abord, ce CD-ROM est relativement facile à utiliser. Notons qu'il faut tout de même bien maîtriser le processus d'indexation puisque bien évidemment il ne s'effectue pas de lui-

même (les systèmes experts d'indexation automatique ne sont pas pour l'immédiat).

La version CD-ROM comporte plusieurs avantages lorsqu'on la compare avec la version microfiche (ou encore avec l'ancienne version papier). D'abord, on peut rechercher sur les vedettes complètes et non pas seulement sur les têtes de vedettes. En outre, une fois que l'on a accédé à une vedette, on peut y trouver plusieurs informations utiles (permission ou non de subdiviser, etc.). On peut également chercher à travers le réseau des relations établies entre les vedettes du RVM: termes associés, génériques, spécifiques, renvois. Soulignons toutefois que ces relations demeurent (comme dans la version microfiche ou papier) parfois très discutables. Un autre avantage du RVM sur CD-ROM est que la recherche libre permet de retracer, à partir de n'importe quel mot ou expression, les vedettes du RVM et les renvois (termes rejetés) qui leur sont associés.

Un autre avantage très intéressant (particulièrement pour les bibliothèques qui sont informatisées) est qu'on peut non seulement imprimer les résultats de recherche, mais aussi verser les enregistrements dans un système informatique local de gestion documentaire. Notons à cet effet que les formats MARC et ASCII sont disponibles.

Certains ont pensé verser le CD-ROM Laval au complet dans leur base de données. Disons que pour le contrôle d'autorité, ce procédé peut paraître bénéfique au premier abord (quoique certaines imperfections propres au RVM ressortent tout de même) mais du même coup, on alourdit alors le système au niveau du repérage. En effet, les usagers aboutissent alors souvent sur des sujets qui ne sont pas associés à des notices accroissant ainsi leur frustration.

Notons en terminant sur ce sujet que le coût du RVM sur CD-ROM se situe entre 750\$ et 2 250\$ dépendant de la population desservie par la bibliothèque qui l'acquiert.

### 1.2D. Le répertoire CHOIX (SDM) sur CD-ROM

**C**HOIX est une bande de données produite par SDM et offrant (automne 1996) près de 375 000 notices sur les livres de langue française de toute provenance, dans tous les domaines, pour tous les publics et pour tous les âges.

Cette base de données est offerte depuis quelques temps déjà sur CD-ROM. Plusieurs bibliothèques québécoises ont d'ailleurs utilisé ce moyen pour verser les fichiers de leur collection dans leur nouveau système automatisé.

Utilisé de concert avec ce CD-ROM, le logiciel de navigation (CD-Second) offre des possibilités de recherche presque

# Librairie Barnéau

**UN RÉSEAU DE SERVICES DANS  
UN RÉSEAU DE LIBRAIRIES**

## DES STRUCTURES

**SOLIDEMENT ÉTABLIES  
DEPUIS DES DÉCENNIES**

## UN PERSONNEL

**ACCUEILLANT, DYNAMIQUE  
ET COMPÉTENT**

## DES SERVICES

**L'OFFICE PERSONNALISÉ,  
LA COMMANDE SPÉCIALE**

## DES LIVRES

**TOUJOURS PLUS,  
DANS TOUTES LES DISCIPLINES**

- RÉGION 02:** Place du Royaume, 1401, boul. Talbot Chicoutimi (Québec) G7N 4C1, Tél.: (418) 549-7196/Télécopieur: 549-2895
- RÉGION 03:** Place Laurier, 1<sup>er</sup> étage, Service Collectivité, 2700, boul. Laurier Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8, Tél.: (418) 659-6728/Télécopieur: (418) 659-2420
- RÉGION 03:** Les Galeries de la Capitale, 5401, boul. des Galeries Québec (Québec) G3K 1N4, Tél.: (418) 627-5480/Télécopieur: (418) 627-5109
- RÉGION 03:** Place Québec, 5, Place Québec Québec (Québec) G1R 4X5, Tél.: (418) 524-3773/Télécopieur: 524-3773
- RÉGION 04:** Carrefour des Bois-Francis, 475, boul. Jutras Est Victoriaville (Québec) G6P 7H4, Tél.: (819) 758-9449/Télécopieur: 758-0997
- RÉGION 05:** Carrefour de l'Estrie, 3050, boul. Portland Sherbrooke (Québec) J1L 1K1, Tél.: (819) 569-9957/Télécopieur: 569-9364
- RÉGION 06:** 1691, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2C 1T1, Tél.: (514) 384-9920/Télécopieur: 384-4377
- RÉGION 06:** Place Versailles, 7275, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E9, Tél.: (514) 351-0350/Télécopieur: 351-0351
- RÉGION 06:** Complexe Desjardins, C.P. 393 Montréal (Québec) H5B 1B5, Tél.: (514) 288-4844/Télécopieur: 288-7781
- RÉGION 06:** Galeries d'Anjou, 7999, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 414 Anjou (Québec) H1M 1W6, Tél.: (514) 353-2353/Télécopieur: 353-4768
- RÉGION 07:** Promenades de l'Outaouais, 1100, boul. Maloney Ouest Gatineau (Québec) J8T 6G3, Tél.: (819) 243-9700/Télécopieur: 243-6132
- RÉGION 13:** Centre commercial Duvernay, 3100, boul. de la Concorde Laval (Québec) H7E 2B8, Tél.: (514) 661-6000/Télécopieur: 661-3250
- RÉGION 15:** Carrefour du Nord Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3S7, Tél.: (514) 432-9100/Télécopieur: 432-6776
- RÉGION 16:** Les Promenades Saint-Bruno, 243, boul. Les Promenades Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 5K3, Tél.: (514) 653-0546/Télécopieur: 653-7319
- RÉGION 16:** Les Promenades de Sorel, 450, boul. Poliquin Sorel (Québec) J3P 7R2, Tél.: (514) 746-8771/Télécopieur: 746-5778

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
MONTRÉAL (514) 384-9920  
QUÉBEC (418) 659-6728**

illimitées par: numéros SDM, ISBN ou les codes à barres préalablement enregistrés sur disquette ou sur disque rigide.

Les bibliothèques ayant acquis ce CD-ROM (au coût variant entre 1 650\$ et 10 500\$ dépendant de la grosseur de leur bibliothèque et de certains autres critères) peuvent également obtenir des mises à jour.

Signalons que **31% des bibliothèques publiques québécoises répondantes affirment utiliser ce CD-ROM dans leur service.** Toutefois cela ne veut pas nécessairement dire que celles-ci s'en servent uniquement pour des opérations de traitement documentaire puisque CHOIX, comme son nom l'indique, peut également servir comme outil de développement des collections.

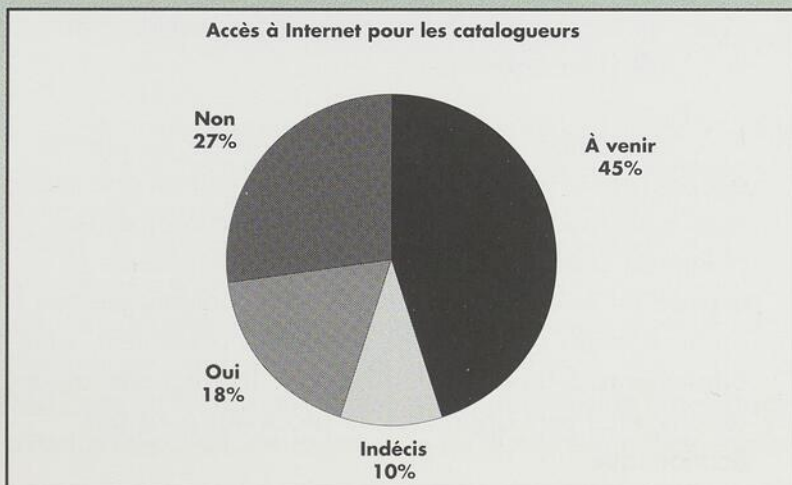
En terminant sur ce point, il apparaît, selon nous, plus avantageux (rapidité et coût) d'utiliser les services en ligne (ou en différé tel que S\*Tel) offerts par SDM comme outil d'accès à la banque de données CHOIX. Nous reviendrons plus loin sur ce service.

### 1.2E. Accès Internet aux catalogueurs

Aux États-Unis, les catalogueurs, même ceux des bibliothèques publiques, ont déjà commencé, depuis déjà un certain temps, à se servir d'Internet comme ressource catalographique.

**Au Québec, selon les données de notre enquête (voir tableau), il s'avère que seulement 18% des répondants donnent accès à Internet à leurs catalogueurs. Notons par contre que 45% prévoient le faire au cours des deux prochaines années. Ce qui ferait en sorte que près de 70% des catalogueurs bénéficieraient de cet outil.**

Cette donnée nous apparaît essentielle pour la suite de la réflexion en vue d'un réseautage pour le partage de données bibliographiques.



L'unité d'un accès à Internet pour les catalogueurs apparaît encore plus grande lorsqu'on considère, comme nous le verrons plus loin, que des serveurs bibliographiques tels que SDM offrent leur ressource via Internet. Cette nouvelle possibilité devrait permettre, notamment aux bibliothèques en région, de se passer des services d'interurbains ou de Datapac pour accéder aux bases de SDM. Il devrait en résulter une économie substantielle et ce même en comptant les frais de branchement à Internet.

Signalons en terminant sur ce point, que les logiciels intégrés de gestion de bibliothèques offrent, comme nous l'avons vu, pratiquement tous des passerelles Internet. Il n'y a donc pas vraiment de contrainte technologique à l'utilisation d'Internet par les catalogueurs. Nous reviendrons sur ce sujet au chapitre 4.

### 1.3. LES SERVICES EXTERNES DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Le traitement catalographique des documents peut être en partie fait à l'externe ou encore avec l'aide de services ou de partenaires externes. Nous verrons dans ce chapitre les services utilisés au Québec mais également ailleurs puisque ce type de méthodes y semble plus répandu.

#### 1.3A. L'impartition

Un moyen dont disposent les bibliothèques pour effectuer leur traitement documentaire est l'impartition. Cette méthode consiste à confier à des services externes à sa propre organisation le soin de traiter ses documents. Au Québec, des firmes telles que SDM et Biblio-RPL offrent ce type de services. Aux États-Unis, cette solution a été adoptée par plusieurs bibliothèques (plus souvent universitaires) depuis déjà un certain temps, ce qui nous a permis de documenter les avantages et inconvénients de celle-ci. L'exemple de la bibliothèque de Wright (aux É.-U.) a démontré que l'impartition totale a été bénéfique pour eux. Mais dans un article récent écrit sur cette expérience, David Miller(17), a tenu à préciser que les problèmes des services techniques ne se résolvent pas automatiquement par l'impartition totale. Les gestionnaires doivent prendre en considération les standards professionnels et la culture organisationnelle.

Pour mesurer les avantages de l'impartition, il faut au préalable que les bibliothèques analysent et quantifient le processus de catalogage, le temps utilisé et les coûts qui y sont associés.

Plusieurs spécialistes (Sheila S. Intner(18), Clare Dunkle(19), Kaven A. Wilson(20), Magda El-Sherbini(21)) ont démontré que si l'impartition sélective arrive à régler certains pro-

blèmes de façon efficace, il serait plus hasardeux d'avancer que l'impartition totale serait aussi bénéfique. Malheureusement, aucune explication n'est fournie par ces experts. Dunkle amène toutefois un point intéressant en affirmant qu'il faut régler les problèmes de catalogage en misant sur la collaboration entre catalogueurs et fournisseurs.

Voyons certains des avantages liés à l'impartition (qui nous informent du même coup des problèmes du catalogage-maison):

- rapidité
- réduction des coûts
- relocalisation des ressources (humaines et monétaires) vers les services publics ou tâches à valeur ajoutée
- expertise technique
- amélioration de la qualité
- réduit ou élimine les documents en attente
- flexibilité
- permet de revoir le fonctionnement à l'interne.

Ce qui précède nous amène à penser que si les services techniques procédaient à une réingénierie des processus et à une redéfinition de leur mission, leurs coûts d'opération pourraient très sensiblement diminuer sans toutefois être aussi bas que ceux des serveurs externes. Malgré des statistiques présentées dans certains des articles consultés, un doute subsiste cependant au sujet des efforts investis par les services techniques pour revoir leurs processus.

Comme l'a écrit Shirley Leung(22), lorsqu'il est question des coûts, il est important de déterminer lesquels sont directs et indirects sinon on n'obtient qu'un tableau partiel. Il paraît très délicat de faire des comparaisons entre les bibliothèques justement à cause des variables qui diffèrent d'une institution à l'autre. Comme le fait remarquer Morris, il est intéressant de constater que la question des coûts du catalogage et de l'impartition se retrouve maintenant dans des revues consacrées aux acquisitions! Nous reviendrons sur cet aspect lié aux coûts au chapitre 2.

### 1.3B. Le catalogage dérivé via des serveurs bibliographiques

Le catalogage dérivé est une autre des solutions utilisées par les bibliothèques publiques pour diminuer les coûts de main-d'oeuvre aux services techniques. Le catalogage dérivé permet également en principe d'accélérer le traitement intellectuel des documents.

Plus précisément, le catalogage dérivé consiste au repérage et à l'importation d'une notice bibliographique créée ailleurs, en vue de son intégration au catalogue local.

La raison pour laquelle on peut puiser dans des serveurs bibliographiques est qu'ils constituent d'énormes banques de données catalogographiques généralement commerciales. Dans certains cas, elles sont constituées par le travail en coopération d'un grand nombre de bibliothèques.

À l'origine, ces serveurs fournissaient les bibliothèques sous formes de jeux de fiches ou de listes imprimés. Par la suite, les développements technologiques aidant, ces serveurs ont commencé à offrir leurs produits en ligne.

Avant d'aller plus loin sur les serveurs utilisés par les bibliothèques québécoises et les données de l'enquête portant sur ce point, nous avons pensé faire une brève revue de la littérature à ce sujet.

Disons-le d'entrée de jeu, il n'y a pratiquement que les revues américaines de bibliothéconomie qui traitent de ce point. Les articles consultés sur ce sujet démontrent assez clairement que le catalogage original coûte de quatre à cinq fois plus cher que le catalogage dérivé. Nous en reparlerons plus en détail au chapitre 2.

Intner et Fang (et même Taylor) soulignent toutefois qu'il faut toujours considérer le nombre de modifications ou d'adaptations que l'on a à faire dans l'utilisation du catalogage dérivé.(23) Comme le souligne Michèle Hudon, il est faux de croire que le catalogage dérivé soit une opération strictement technique puisqu'elle requiert une forte dose de jugement. Par exemple, lorsqu'une recherche est faite pour un titre particulier, il n'est pas rare que plusieurs notices catalogographiques soient repérées. Même les recherches effectuées en utilisant les ISBN ne sont pas toujours faciles puisque ceux-ci sont parfois absents ou même erronés. Le catalogueur doit alors:

- 1) s'assurer que le dossier repéré décrit bien le document concerné (identifier les erreurs possibles au niveau du numéro ISBN, du titre, de l'édition, etc.);
- 2) déterminer l'exactitude et la qualité du dossier repéré (noter qu'il faut connaître les règles pour pouvoir juger de la qualité d'un dossier);
- 3) faire les modifications nécessaires, corriger les erreurs qui pourraient affecter le repérage ultérieur du document, faire toute modification essentielle demandée par les politiques et les besoins locaux, etc. À considérer cependant: le catalogage dérivé n'est économique que si on accepte les notices telles qu'elles se présentent, sans ajustements. Si trop de modifications (corrections, ajouts, retrais, etc.) sont apportées, le processus n'est pas économique.

**Au Québec, 76% des bibliothèques publiques répondantes affirment compter sur des serveurs bibliographiques externes. Parmi les autres (24%) 65% d'entre elles ne sont pas informatisées et ne ressentent donc pas le besoin de recourir à un serveur bibliographique externe.**

**Étonnamment, malgré cette statistique, les bibliothèques publiques ne dérivent que 69% de leurs notices via des serveurs bibliographiques. Conséquemment, elles traitent en original 31% de leurs acquisitions.**

Évidemment parmi ces acquisitions, il se trouve des documents à caractère régional qui ne sont pas traités par les serveurs bibliographiques. Il n'en demeure pas moins étonnant de constater un pourcentage aussi élevé de catalogage original.

À titre d'exemples, voyons quelques chiffres, disons-le éloquent, pour certaines régions:

- En Montérégie, des bibliothèques comme Boucherville, Brossard, Longueuil, St-Basile, St-Bruno, Ste-Julie, St-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, St-Lambert, totalisent environ 25 000 titres catalogués en original!
- En Outaouais: Hull, Gatineau, Aylmer, près de 22 000 titres!
- Sur l'Île de Montréal: Montréal, Montréal-Nord, St-Léonard, LaSalle, Anjou, St-Laurent, Montréal-Est, près de 40 000 titres en original!

Il est presque certain que les titres traités en ces endroits ne sont pas tous strictement à caractère local et qu'ils pourraient, du moins théoriquement, être échangés, vendus, partagés avec d'autres. Il faut noter cependant que les bibliothèques qui disent traiter en original utilisent souvent pour ce faire des ouvrages tels que le répertoire CHOIX de SDM.

### 1.3B1. Le CIP (Catalogage avant publication)

Depuis quelques années, plusieurs catalogueurs des bibliothèques publiques se servent des données de catalogage avant publication (CIP) qui sont publiées à l'intérieur de certains livres. Ces données proviennent des bibliothèques nationales du pays de publication du livre. En fait, le CIP n'est pas vraiment un service de serveur bibliographique puisque le but du programme, implanté par la BNC, est de fournir aux éditeurs des données de catalogage avant publication, de façon à ce qu'une brève notice catalo-

## L'expertise

Silvie Delorme vous fournit l'assistance-conseil nécessaire dans vos projets de **diffusion** et **d'animation**, **d'aménagement** ou dans votre **gestion**, et ce, en offrant des services à la fine pointe des développements actuels. Elle s'intéresse particulièrement à la diffusion des arts et au multi-média.

## L'expérience et la qualité

Grâce à l'expérience acquise au fil des ans, Silvie Delorme est en mesure de vous conseiller sur vos besoins ou de réaliser, selon votre désir, une partie ou l'ensemble de votre projet.

Elle intervient auprès des organisations tant publiques que privées tout aussi bien que des organismes à but non lucratif. Ses compétences et ses connaissances ont été reconnues dans l'ensemble des postes occupés :

- qualité et efficacité des interventions;
- identification et compréhension des besoins des usagers;
- connaissance pratique de la gestion des organisations;
- compréhension des processus politiques;
- connaissance pratique de la programmation et de la planification architecturales.

## Un réseau

Par le biais de son réseau, elle peut, à l'occasion, s'adjoindre des collègues experts (informaticiens, architectes, bibliothécaires, communicateurs, artistes...) lui permettant de mieux réaliser le mandat qui lui est confié.

*Vous désirez discuter de vos projets, elle se fera un plaisir de définir avec vous problèmes et besoins et identifier les services-conseils qu'elle pourrait vous offrir.*

*N'hésitez pas à la rejoindre à l'un des numéros suivants:*

*Silvie*  
**Delorme**  
m. bibl., d.s.a., b.ès arts

Tél.: (514) 253-4815  
Télécopieur: (514) 253-9313  
Courrier électronique:  
silvie.delorme@total.net

graphique puisse être imprimée à l'intérieur même de la publication, dans la bibliographie nationale ou sur les bandes MARC. Il n'en demeure pas moins que plusieurs catalogueurs se servent de ces données bibliographiques dans leur traitement. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le CIP n'est souvent fait qu'à l'aide de tables des matières et selon un processus de validation sommaire, plusieurs erreurs peuvent s'y glisser. Les catalogueurs doivent donc utiliser ces données avec prudence et ce même si le CIP peut constituer un élément aidant. Notons que le CIP pour les ouvrages québécois est traité en coopération avec la BNQ. Signalons finalement que les livres français sont rarement publiés avec le CIP (d'Electre) contrairement aux livres américains et canadiens.

En définitive, le CIP ne constitue pas véritablement, du moins dans sa forme actuelle, une solution globale aux problèmes de traitement documentaire dans les bibliothèques publiques.

### 1.3B2. Amicus

Amicus est le système d'information bilingue offert par la Bibliothèque nationale du Canada. Selon un dépliant distribué par la BNC. «Le principal but envisagé par la Bibliothèque nationale en offrant Accès AMICUS est de faciliter et de promouvoir la mise en commun des ressources au Canada en permettant aux bibliothèques d'avoir accès aux mentions de fonds du catalogue collectif.»

Il contient 10 millions de notices bibliographiques et plus de 500 000 notices d'autorité de documents canadiens ou traitant du Canada. Ce nombre comprend, entre autres, les fichiers sources MARC de la Library of Congress (de 1968 à nos jours), les notices du MARC canadien (de 1973 à nos jours et les notices CONSER). Ces notices décrivent aussi bien des livres, des périodiques, des enregistrements sonores, de la littérature grise, des documents officiels, des documents sur supports de remplacement, des publications en série électronique, des films et vidéos, de même que des fonds d'archives canadiens. La base de données AMICUS s'enrichit annuellement de 500 000 notices.

Nous ne signalerons ici que quelques éléments concernant la recherche et l'utilisation de cette base.

Soulignons d'abord que la recherche dans cette base se fait à l'aide de 40 index: nom, titre, sujet, éditeur, mot-clé, indice de classification, numéros: Canadiana, ISBN, ISSN, LCCN, etc. Afin de raffiner cette recherche, 200 délimiteurs sont offerts. En outre, la logique booléenne est également utilisable.

Notons aussi que l'on peut sauvegarder le résultat d'une recherche pour la réutiliser ultérieurement.

Ajoutons qu'il est possible de télécharger (du lundi au vendredi de 7h30 à 20h00) des données en utilisant soit: Datapac, CA\*Net, iNet 2000, une ligne spécialisée ou même Internet.

Lors du transfert, on peut choisir un format bref, complet ou encore MARC.

Il y a évidemment des frais pour l'utilisation de cette base:

• Préparation du compte de l'utilisateur:	40\$
• Documentation:	50\$
• Formation:	225\$ (par participant pour 2 jours)
• Préparation pour le transfert de notices:	40\$ par mois
• Soutien de télécommunications:	40\$
• Utilisation de la base de données (sans les taxes):	
(Datapac)	27,50\$ heure (minimum trimestriel 40\$)
(CA*Net)	24,50\$ heure (minimum trimestriel 40\$)
Téléchargement	0,60\$ la notice transférée

À noter que la BNC a révisé à la baisse, au printemps 1996, tous ses niveaux de catalogage (complet, minimal et abrégé) «pour atteindre ses objectifs de rapidité de catalogage, d'accessibilité et d'économie».(24)

Soulignons en terminant sur ce point qu'au Québec, **il n'y a qu'une seule des bibliothèques répondantes qui utilise le service Amicus.** Il faut dire cependant que Amicus n'existe que depuis 1995.

### 1.3B3. La Bibliothèque du Congrès

Signalons rapidement qu'aux États-Unis, la Bibliothèque du Congrès (qui joue le rôle de bibliothèque nationale) produit des fiches de catalogues qui sont distribuées depuis le début du siècle. Tout comme la BNC, elle a développé un programme de catalogage avant publication (CIP) que plusieurs catalogueurs transcrivent tout simplement dans leur banque puisque, comme nous l'avons mentionné, le CIP est inscrit à l'endos de la page de titre de plusieurs des livres édités aux États-Unis.

La Bibliothèque du Congrès est depuis plusieurs années un chef de file au niveau de la normalisation en bibliothéconomie. Elle offre depuis déjà 1969 des données en MARC. Elle offre aussi le CD-MARC Bibliographic qui contient environ 5 millions de notices (en anglais seulement). Elle est également l'un des leaders pour la norme Z39.50 (cf. point 4.4). Ajoutons que les notices de LC sont repiquées par plusieurs bibliothèques dont quelques-unes du Québec qui possèdent des livres en anglais et qui ont accès à LOCIS (leur

catalogue sur Internet). La Bibliothèque du Congrès ne peut pas percevoir de droit d'auteur (malheureusement pour elle) sur ses notices. En effet, la loi américaine ne permet pas à cet organisme public d'imposer des tarifs qui limiteraient l'accès à de l'information traitée par des fonctionnaires (ah! la fameuse démocratie américaine).

### 1.3B4. BN-Opale (BNF)

Les réservoirs bibliographiques, dans lesquels les bibliothèques publiques peuvent théoriquement puiser, sont parfois constitués des bases de données des bibliothèques nationales. Nous avons cru pertinent de présenter la BN-Opale, l'exemple français en cette matière. C'est la base bibliographique de la Bibliothèque nationale de France. Cette base, comme celle de toute bibliothèque nationale qui se respecte, constitue un fichier d'autorité: auteurs, collectivités, titres uniformes, vedettes-matière. Elle a connu une certaine évolution depuis ses débuts en 1985. En effet, elle avait été conçue au départ comme catalogue en ligne de cette bibliothèque nationale, pour devenir un réservoir national de notices bibliographiques, puis enfin une base de catalogage partagée ouverte à des établissements extérieurs et ce même si ces derniers possèdent souvent leurs propres contraintes et leurs propres besoins.

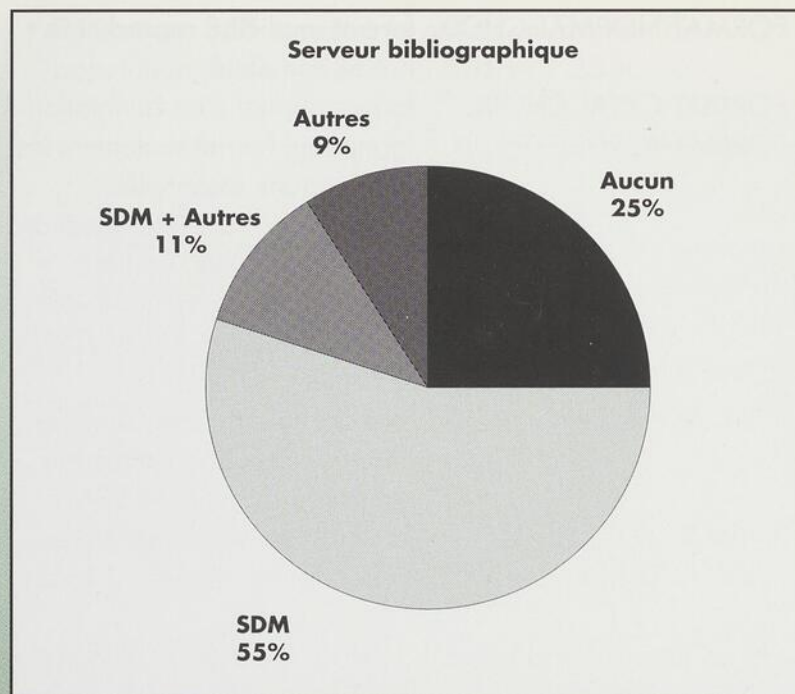
Selon les articles que nous avons pu consulter à ce sujet, il semblerait que l'utilisation de la BN-Opale ne soit pas encore très répandue au niveau des bibliothèques publiques françaises.

Quoiqu'il en soit, cette initiative d'outre-Atlantique mérite, à notre sens, d'être suivie de près afin d'en tirer des leçons enrichissantes.

### 1.3B5. SDM

Services Documentaires Multimédia (SDM) est le plus important producteur-diffuseur de bases de données documentaires de langue française en Amérique du Nord. Ce serveur est, de loin, le plus utilisé parmi les bibliothèques publiques québécoises: **66% des bibliothèques répondantes utilisent SDM comme serveur bibliographique.**

Cet organisme, subventionné par le ministère de l'Éducation du Québec, a vu le jour en 1964 sous le nom de Centrale des bibliothèques.



Voici quelques-unes des bases de données offertes par SDM:

- CHOIX: livres (364 000 notices - printemps 1996)
- Fautor: fichier d'autorité de SDM (150 000 notices de noms d'auteurs, de collectivités, d'éditeurs, de collections conformes au RCCA2R)
- DAVID: document audiovisuels (éducatifs, culturels)
- PRODAV: maisons de production et/ou de distribution de documents audiovisuels
- Repère: articles de périodiques de langue française (285 périodiques)
- PERDEP: périodiques qui sont indexés dans Repère
- FACTUAL: fichier d'autorité pour l'information d'actualité
- LOGIBASE: logiciels et documents électroniques disponibles en français
- PRODIL: producteurs et/ou distributeurs de logiciels
- JOUETS: matériel de jeu de toutes catégories
- EDUQ: recherches en éducation au Québec

Les données de ces bases sont disponibles par:

- Accès direct (en ligne avec Datapac, Edupac, iNet 2000, Micro-serveur S\*TEL et bientôt Internet)
- CD-ROM
- Publications imprimées
- Microfiches
- Fiches de catalogue

Mentionnons, à ce propos, que SDM supporte les formats: MARC, ASCII et Verif. Notons également que la recherche sur les bases de données de SDM se fait avec le logiciel de recherche Minisis qui sera bientôt conforme à la norme Z39.50 (dont nous reparlerons au chapitre 4.4). Soulignons aussi que plusieurs formats d'affichage sont présentement disponibles:

- FORMAT NORMAL.CHOIX: format implicite; reproduit la notice complète.
- FORMAT CATAL.CHOIX: format normal sans annotation.
- FORMAT ABREGE.CHOIX: format qui fournit seulement les informations essentielles:  
auteur, titre, sous-titre, mention de responsabilité, édition, adresse bibliographique, collation, collection, numéro ISBN et numéro SDM.
- FORMAT MINIMAL.CHOIX: format limité au titre, au sous-titre, à la mention de responsabilité et au numéro SDM.
- FORMAT ASCII.CHOIX: format de dérivation des données.
- FORMAT DEREKT.CHOIX: format de dérivation des données.

SDM se trouve à être également le diffuseur du CD-ROM du Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval dont nous avons parlé précédemment.

Notons que SDM se conforme aux standards catalographiques reconnus. Ils utilisent toujours les plus récentes éditions des RCAA et de la DDC (ils emploient déjà la 21e). Ils se servent du RVM sauf pour les livres pour jeunes où ils exploitent leur liste appelée Biblio. Ils usent parfois de politiques particulières comme, par exemple, pour la littérature. À ce sujet, nous croyons, à l'instar des politiques locales des bibliothèques publiques, qu'elles devraient être évitées.

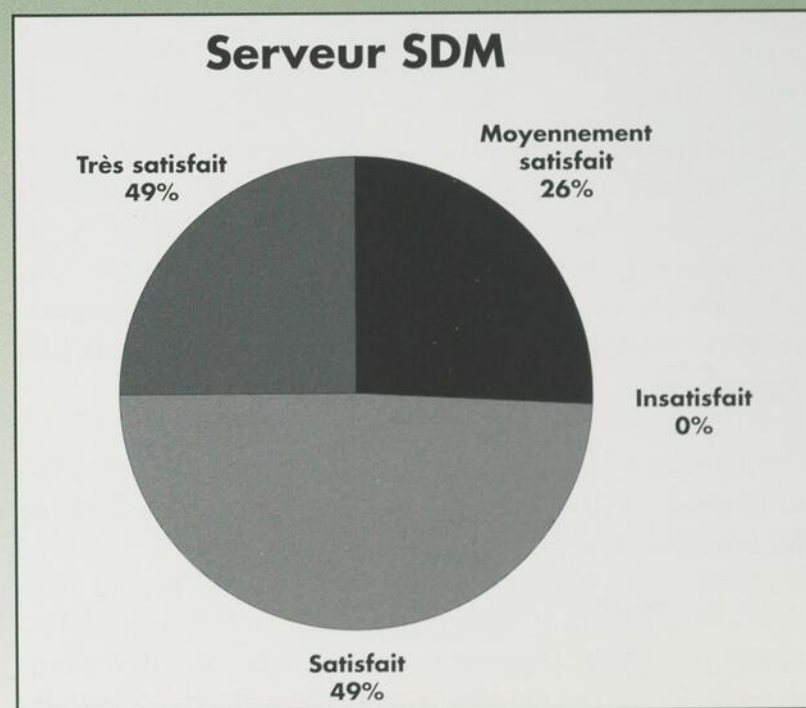
Selon une enquête récente que nous avons effectuée, il apparaît que cet organisme à but non lucratif a changé passablement ses méthodes organisationnelles notamment en vue d'accroître la rapidité de son traitement catalographique. Cette réorganisation a pris la forme, entre autres, d'un système de priorités de traitement généré à partir des demandes du CSD (Catalogage sur demande). La capacité de traitement s'est également accrue puisque 19 285 titres ont été traités en 1996 comparativement à 17 812 en 1995.

Un autre changement important est la place plus grande accordée à la collaboration avec d'autres organismes. La collaboration avec la Ville de Montréal en est un bon exemple. Déjà depuis plusieurs années, le service des bibliothèques de cette municipalité envoie massivement ses nouveautés chez SDM pour y être traitées. SDM bénéficie par la même occasion d'un approvisionnement assuré. Selon des informations toutes récentes (mars 1997) cette collaboration devrait s'accroître par l'intégration de la banque catalographique de livres en anglais de la bibliothèque de Montréal (100 000 titres) à la banque CHOIX de SDM. Sur une base régulière par la suite, le service de catalogage de la métropole transférera de nouvelles notices (en MARC) dans la banque de SDM.

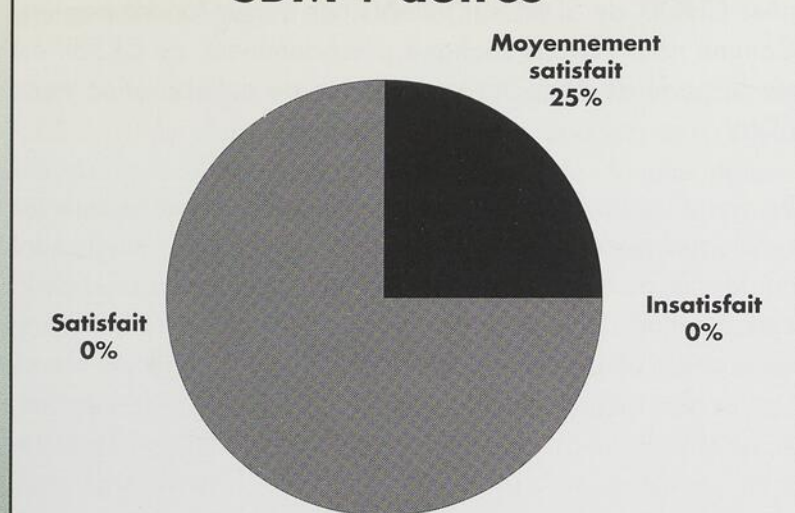
Une autre entente de coopération a été conclue avec la Bibliothèque nationale du Québec. En vertu de cette entente, des titres traités sont injectés (en MARC) chaque semaine dans CHOIX (2 000 annuellement environ) à partir de la banque IRIS. Les catalogueurs de SDM rallongent ensuite la cote (la BNQ attribue seulement 3 chiffres) et ajustent l'indexation à Fautor. Cette collaboration apparaît très importante puisque même si les livres québécois de la banque CHOIX ne représentent que 20% des titres traités, ils représentent 40% des titres interrogés par les clients de SDM.

La nouveauté la plus récente est le service appelé Transit. Avec ce service, les demandes sont traitées en moins d'une heure. Les notices peuvent être transférées en MARC ou en ASCII. Au surplus deux options sont offertes: l'option 1 est une notice SDM complète; l'option 2 est une notice dite accélérée ne comprenant pas les évaluations et indices d'appréciation. On prévoit également pouvoir renvoyer aux clients les demandes non traitées lorsqu'elles le seront, mais il reste encore à déterminer les critères temporels. En dépit de ces améliorations, il reste que les clients doivent encore recourir à des logiciels de décompression des données et même parfois de conversion aux formats propriétaires de certains systèmes (pour ceux qui n'utilisent pas le MARC et ils semblent nombreux dans les bibliothèques publiques québécoises comme nous le verrons au chapitre 3.4). Mentionnons toutefois que l'on sauve au moins l'interurbain en utilisant ce service.

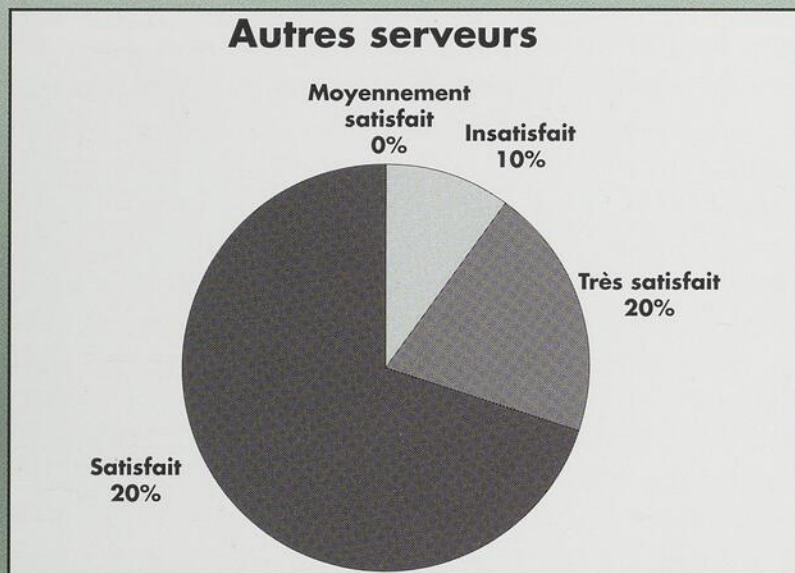
Ces changements semblent commencer à rapporter des dividendes puisque d'après les réponses obtenues par le biais de notre questionnaire (voir tableau), il apparaît que **la majorité des bibliothèques utilisant le service de SDM sont satisfaites du service offert.**



## SDM + autres



## Autres serveurs



Comme nous l'avons vu, plusieurs méthodes de transmission de données se sont succédées chez SDM: commandes de jeux de fiches par poste, puis par fax, par disquettes, en ligne et maintenant par Internet. Ce qui tend à démontrer que SDM a appris à s'adapter aux NTI. En outre, comme nous l'avons mentionné, la réorganisation interne intervenue chez SDM paraît avoir amélioré effectivement la rapidité de traitement.

Il convient aussi de signaler qu'en plus des bibliothèques publiques et scolaires, il y a également d'autres serveurs tels que Biblio-RPL, de même que la plupart des CRSBP qui repêchent dans la banque CHOIX de SDM (en ligne, microfiches, papier, etc.). D'ailleurs, le plus important des CRSBP (cf. chap. 1.3B8) (du point de vue de la production catalographique), celui de la Mauricie, a entamé récemment des négociations avec SDM afin d'initier une plus grande collaboration.

Voici un aperçu des tarifs pour l'accès direct (1997) en vigueur chez SDM:

- Frais annuels d'inscription: 25\$
- Recherche/affichage: 35\$

- Dérivation: 35\$ + coût à la notice en fonction de la population desservie (entre 0,60\$ et 2,25\$).

### 1.3B6. ISM

ISM (Information Systems Management Corporation) est la plus grande compagnie de gestion de services informatisés au Canada avec 3 000 employés. Elle appartient à IBM. La division LIS (Library Information Services) est celle à laquelle nous nous intéressons pour les besoins de cette étude.

L'un des produits offerts par cette division est la base de données CATSS (Catalog Support Service). À l'origine de cette base, on retrouve l'ancienne base connue sous le nom d'UTLAS (University of Toronto Library Automation Systems). L'achat de cette base par ISM/LIS remonte à 1992. Cette compagnie a mis toutes ses ressources à l'oeuvre pour offrir une base de données bibliographiques avec un système supportant cinq langues (anglais, français, chinois, japonais et coréen) permettant d'accéder de surcroît à des données en plus de 400 langues!

Située à Toronto, cette base, comprenant plus de 70 millions de notices, se conforme à plusieurs standards reconnus en bibliothéconomie. D'abord, on y utilise des outils catalographiques reconnus tels que les AACR2 et les LCSH (Library of Congress subject headings). Et de plus, cette base supporte la norme Z39.50 (dont nous reparlerons au chapitre 4.4).

À première vue, l'enrichissement de cette base paraît fonctionner selon un mode coopératif puisque les données peuvent provenir de bibliothèques nationales mais également d'utilisateurs de la base. Toutefois lorsqu'on regarde de plus près, ce mode coopératif paraît fonctionner de manière bancal. En effet, il semblerait, du moins jusqu'à encore récemment, que lorsqu'un membre ajoutait une notice, on lui créditaient un montant tellement infime (25 à 45 cents) qu'il ne couvrirait même pas les frais de branchement pour transmettre la notice! Par contre, on nous a affirmé que récemment des mesures correctrices ont été prises afin d'offrir un «flat-rate» qui corrigerait cette lacune. Malgré tout, selon nos dernières informations, les tarifs auraient augmenté de manière plutôt substantielle.

En fait, les «problèmes» récents de la base CATSS de ISM ont probablement pour origine le fait que la base d'UTLAS, et surtout les outils informatiques de cette dernière, n'avait pas, au départ, été conçue pour faire du catalogage coopératif. De plus, au cours des dernières années, des coupures au niveau du personnel semblent avoir allongé les délais de traitement des documents. Souvent un malheur ne vient jamais seul, dans le cas de ISM/CATSS, c'est l'incertitude

qui s'ajoute. En effet, ces derniers mois, les gestionnaires de la base CATSS sont dans l'attente que cette base soit vendue à d'autres intérêts.

---

### 1.3B7. Biblio-RPL

Cette compagnie lavalloise fournit des services de traitement documentaire à partir de l'achat jusqu'à la mise sur les tablettes. Elle peut donc s'occuper de la préparation matérielle (reliure, étiquette de cote) jusqu'au transfert des données bibliographiques dans les catalogues automatisés des bibliothèques contractantes. Plus encore, ces services sont disponibles en sept langues (français, anglais, portugais, espagnol, allemand, grec et italien).

Cette compagnie ne possède toutefois pas de base de données bibliographiques. Ainsi, elle repêche des notices chez certains serveurs surtout SDM et AMICUS. Les droits d'auteur sont respectés puisque des redevances sont payées à ces derniers.

En ce qui concerne l'aspect plus technique, signalons que les données peuvent être transférées en MARC ou Verif et que la norme Z39.50 devrait bientôt y être adoptée.

Les méthodes modernes de traitement de cette firme lui permettent semble-t-il de dériver des notices beaucoup plus rapidement qu'une bibliothèque autonome pourrait le faire. De cette manière, chacun paraît y trouver son profit; du moins c'est ce qu'affirment plusieurs des bibliothèques qui font appel au service de cette entreprise.

---

### 1.3B8. Les CRSBP

Les Centres régionaux de Services aux bibliothèques publiques peuvent être eux aussi considérés, du moins pour certains d'entre eux, comme des serveurs bibliographiques.

En effet, plusieurs d'entre eux offrent déjà des services s'apparentant à des serveurs bibliographiques. Leurs clients sont principalement les bibliothèques affiliées à leur réseau. Certains CRSBP ont commencé également à offrir ce type de service à des bibliothèques autonomes.

Signalons que le CRSBP de la Mauricie—Bois-Francs—Lanaudière fournit des notices catalographiques pour plusieurs autres CRSBP (et même pour la bibliothèque publique autonome de Trois-Rivières). Ce CRSBP a optimisé ses opérations de traitement intellectuel de manière à pouvoir traiter plus rapidement les nouveautés (pour un total annuel d'environ 6 000 titres). Cette rationalisation n'exclut pas le

recours, comme les autres bibliothèques, à la base de données CHOIX de SDM (sur microfiches ou sur format papier). Comme nous l'avons souligné précédemment, ce CRSBP est sur le point de négocier une entente de collaboration avec SDM.

En ce qui concerne la normalisation, mentionnons que les catalogueurs des CRSBP ne se sont pas toujours strictement conformés aux différents standards, notamment au sujet de la classification des ouvrages de fiction. Mais en cela comme nous avons pu le voir, ils ressemblent beaucoup à leurs homologues des bibliothèques publiques autonomes. Néanmoins, le CRSBP de la Mauricie a opéré dernièrement un resserrement vers les standards reconnus (MARC, Dewey, etc.).

Pour ce qui a trait au mode de transfert des données disons pour l'instant que c'est assez limité. En effet, elles ne peuvent être dérivées qu'en format Multilis. Mais la confirmation que nous avons eue du CRSBP de la Mauricie de l'adoption du MARC et de la norme Z39.50 devrait leur permettre de combler cette lacune.

Le point le plus intéressant à souligner concernant le traitement documentaire dans les CRSBP est le projet pilote de catalogage coopératif qui est en marche depuis quelques temps. Ce projet a bénéficié d'une subvention provinciale et il promet d'intéressantes perspectives. La base de données catalographiques sera alimentée à ses débuts par les CRSBP de la Mauricie et de la Montérégie. Les autres CRSBP pourront éventuellement se joindre à ce groupe à la fois pour enrichir et repêcher dans la base de données. Le fait que les CRSBP possèdent déjà un réseau établi leur procure une bonne pierre d'assise pour la poursuite de ce projet. Mentionnons cependant que plusieurs défis, comme nous le verrons au point 1.3C, attendent cette intéressante initiative.

---

### 1.3B9. OCLC: Online Computer Library Center

Cette entreprise américaine à but non lucratif fournit, entre autres, des services de catalogage. Elle fonctionne, selon une structure coopérative, où les décisions importantes sont prises par des comités de priorités, etc. Cette firme a bénéficié du support de la Bibliothèque du Congrès. À ses débuts en 1971, elle comptait 54 bibliothèques universitaires et collégiales de l'état de l'Ohio. Le principal service consistait en la production de fiches catalographiques individualisées (en 1985: 131 000 000 fiches produites). Notez que ce service a connu une baisse considérable avec l'arrivée des catalogues en ligne (en 1992: 65 000 000 de fiches).

De nos jours, on parle d'environ 21 000 bibliothèques dans 63 pays, dont 6 500 productrices de données, environ

40 000 000 de notices disponibles, ajout de 8 000 notices par semaine, revenus de 100 000 000\$.

Mentionnons également que le budget de recherche de OCLC est le plus imposant de tous les budgets américains consacrés aux bibliothèques et centres de documentation. (Exemples de projets: développement de DDC en ligne, catalogage via INTERNET (INTERCAT), Dublin Core (dont nous reparlerons au chapitre 4.7).

Notons que OCLC est récemment entré dans le domaine du catalogage original (OCLC ne faisait pas de catalogage auparavant), offrant de cataloguer sur une base contractuelle via son service TECHPRO.

La majorité des bibliothèques n'accèdent pas à OCLC directement, mais plutôt par l'intermédiaire d'un réseau régional (ex. SOLINET, NELINET) qui négocie les contrats, relaie l'information, se charge de la formation et des diagnostics, etc.

Le mode de fonctionnement, les services et les produits d'OCLC en font une espèce de modèle du genre. Il faut cependant admettre que c'est sans aucun doute le vaste marché des bibliothèques américaines qui a pu permettre un tel développement.

### 1.3B10. L'exemple ontarien

Le système québécois de bibliothèques est souvent comparé à son voisin ontarien. À un tel point que certains bibliothécaires québécois sont devenus allergiques à cette comparaison. Au risque d'accroître cette exaspération, nous avons choisi de décrire le degré d'avancement des bibliothèques publiques ontariennes dans le partage des données catalographiques.

L'Ontario a développé un réseau d'information dont le but est de fournir à tous-toutes les citoyen-nes de cette province un accès équitable à l'information peu importe où ils-elles demeurent. Ce réseau s'appelle INFO/RIO.

INFO/RIO a deux composantes principales:

premièrement, l'accès électronique aux ressources des autres bibliothèques publiques par le réseau provincial d'information. Il permet en fait le prêt entre bibliothèques (avec AVISO) et la gestion de collection commune. Deuxièmement, l'accès électronique aux ressources en information au-delà des bibliothèques publiques de l'Ontario. Évidemment dans ce dernier cas, on mise sur Internet.

L'un des moyens pour les bibliothèques publiques ontariennes d'accéder à ce réseau est par le biais de CD-ROMs reçus du SBO (Service des bibliothèques de l'Ontario). Ce CD-ROM comprend la banque de données contenant les notices de toutes les bibliothèques publiques de l'Ontario participant à ce programme (environ 160). Des mises à jour sont distribuées 2 fois par année.

Le lien à établir avec le traitement documentaire est que plusieurs bibliothèques publiques ontariennes se servent de ce CD-ROM pour traiter leurs documents. En effet, si un document est déjà traité, on se contente de le transcrire sur papier (ou de le faire imprimer) pour le recopier dans sa propre banque de données par la suite. Certains problèmes peuvent être décelés dans ce système à partir de cette expérience. D'abord, comme il n'y a pas de processus de validation des notices, la qualité du traitement catalographique laisse grandement à désirer dans cette banque. De plus, on ne peut pas pour le moment verser les notices directement dans sa banque.

Il n'en demeure pas moins que l'expérience démontre qu'il est possible de faire une certaine mise en commun des ressources documentaires des bibliothèques publiques à l'échelle d'une province. Signalons toutefois que, malgré cette percée, les bibliothèques publiques ontariennes ne constituent toujours pas un véritable réseau de catalogage collectif. Le pas qu'il leur reste à franchir semble toutefois beaucoup moins grand que celui qu'ont à franchir les bibliothèques publiques québécoises.

### 1.3C. Le catalogage collectif

Même dans les milieux traditionnels, on a commencé depuis un certain temps à parler de la possibilité de faire du catalogage coopératif. La raison qu'on invoque principalement est de nature économique. Une autre raison importante: la masse de documents à traiter et la futilité de refaire constamment le même travail sur un même document.

**Au Québec, la tradition du catalogage coopératif ou partagé entre les bibliothèques publiques semble pratiquement inexistante puisque toujours selon notre enquête, moins de 7% affirment avoir ce type de coopération.**

Lorsqu'on aborde la coopération au niveau du catalogage, on veut dire généralement:

**le catalogage centralisé:** à l'intérieur d'un système de bibliothèques municipales, régionales, universitaires, etc.

**le catalogage en réseau:** à la grandeur d'une région par exemple

**la contribution à des serveurs bibliographiques** fonctionnant sur une base commerciale.

Nous avons vu dans ce chapitre que la question du catalogage dérivé est claire: il est indispensable; mais la question des programmes de catalogage collectif, bien que les objectifs soient louables, ne semble pas faire miroiter que des avantages pour les bibliothèques. **Des spécialistes de ce domaine de la bibliothéconomie, Byrd et Sonny(25) ont démontré que la participation au programme de catalogage collectif appelé NACO fait doubler les coûts ainsi que le temps consacré aux notices d'autorité.** Malgré ce résultat, il n'en demeure pas moins, comme l'écrivait récemment Colleen Hyslop(26), qu'un programme de catalogage coopératif permet d'accroître la rapidité d'accès des notices, définit des standards, augmente le partage de notices de l'étranger et favorise la discussion entre les collègues.

Lorsqu'on aborde un programme de catalogage coopératif, il n'est pas rare qu'on nous rappelle les multiples échecs enregistrés dans la mise en oeuvre d'un tel programme. Le plus récent projet (mis à part celui des CRSBP dont nous avons déjà parlé) en voie d'émergence chez nos voisins américains, date du milieu des années 90. Le Program for Cooperative Cataloging ou PCC, tente d'éviter les erreurs de ses prédécesseurs, et ce notamment en essayant de maintenir le plus bas possible le coût de participation au programme. On tente d'éviter un autre écueil, en établissant, dès le départ, des standards et des niveaux catalographiques qui conviennent aux participants. Enfin, on essaie de contourner les problèmes technologiques liés aux transferts de données. Les responsables du programme ont impliqué plusieurs bibliothèques nationales (britannique, américaine et canadienne) afin qu'il y ait convergence dans les politiques d'application des CRAA2 et un alignement des MARC (USMARC, UKMARC, CANMARC).

Ce programme comprend des sous-programmes:

- NACO (Name Authority Cooperative Program)
- SACO (Subject Headings and classification numbers)
- BIBCO (Bibliographic component)

Par contre, il faut souligner que jusqu'à maintenant seulement 4% des participants au programme sont des bibliothèques publiques. Il semble, toujours selon Hyslop, que pour l'instant la qualité du traitement documentaire ait augmenté grandement chez les participants sans toutefois parler de véritables économies de coût en tant que telles.

Conséquemment, il est très difficile de faire respecter par tous, les mêmes standards de catalogage, de même que d'établir des politiques de fonctionnement (crédits à la notice ou non?, pénalités aux moins productifs, pénalités aux mauvais catalogueurs, etc.).

L'initiative des CRSBP dont nous nous sommes déjà entretenus mérite donc d'être suivie avec intérêt au cours des prochains mois.

## CONCLUSION SUR LE PORTRAIT DE LA SITUATION

Plusieurs constatations ressortent, selon nous, des différents éléments présentés dans ce premier chapitre.

Revenons d'abord sur les points positifs:

Premièrement, les bibliothèques publiques québécoises paraissent connaître et même respecter grosso modo plusieurs des standards existants en bibliothéconomie (RCAA2, RVM, DDC).

Deuxièmement, plusieurs innovations technologiques semblent s'être implantées lentement mais sûrement dans les bibliothèques publiques québécoises. Ainsi, plusieurs d'entre elles sont maintenant informatisées et utilisent des serveurs bibliographiques. En outre, il semble que ces derniers aient commencé à améliorer leurs prestations de services en comprenant qu'ils doivent travailler de concert avec d'autres intervenants du milieu. Pour ce qui est d'Internet, 70% des répondants affirment vouloir offrir cet outil à leurs catalogueurs d'ici deux ans.

Du côté des éléments, disons moins positifs, signalons premièrement que malgré la vague d'informatisation, il reste encore que 26% des bibliothèques répondantes ne sont pas automatisées. De plus, 5% des bibliothèques automatisées le sont avec des systèmes-maison. Toujours au niveau technologique, notons qu'on n'utilise presque pas les outils électroniques pouvant aider au travail de catalogage. Du côté Internet, le chiffre d'implantation dans les services techniques n'est pour l'instant que de 18%.

Un autre problème de taille, à notre avis, réside dans la diversité des politiques locales de traitement documentaire dans les bibliothèques publiques québécoises. En plus, la plupart d'entre elles ne se sont même pas donné la peine de les consigner par écrit. Le choix de méthodes-maison vient, en partie, du fait qu'elles jugent les standards trop ou pas assez bons pour leurs besoins. Certaines vont même jusqu'à prétexter la désuétude des standards actuels pour justifier leurs politiques locales. Cette assertion nous amène justement à l'un des avantages de la standardisation. C'est que lorsque

cette dernière devient désuète, souvent sont développés des outils de conversion automatique vers les nouveaux standards. Tandis que lorsqu'on développe chacun ses «petits systèmes», on est pris avec lorsque vient le temps de l'arrimer à un réseau de partage des ressources.

Une autre difficulté consiste, comme nous l'avons mentionné, en le fait que les bibliothèques ne dérivent pas suffisamment. On peut comprendre qu'une partie des collections de documents locaux ne soit pas traitée par les serveurs et qu'il faille que les bibliothèques publiques les cataloguent localement. Mais cet état de fait cependant n'explique pas le volume du catalogage. Ainsi, nous avons cru comprendre que l'une des raisons principales pour laquelle les bibliothèques publiques dérivent peu de notices viendrait du fait que les politiques locales de celles-ci entraîneraient trop de modifications sur les notices des ouvrages littéraires en provenance des serveurs.

Il faut signaler aussi qu'au Québec nous ne possédons pas de traditions, contrairement aux États-Unis et à l'Ontario, de mise en commun ou de partage des ressources documentaires dans les bibliothèques publiques. Il n'existe pas (ou pratiquement pas) de structure intermunicipale ou régionale et encore moins nationale de services communs de traitement documentaire. Les CRSBP sont les seuls à faire exception. Les bibliothèques publiques autonomes pourraient sans doute apprendre de leur expertise en ce domaine surtout avec le projet pilote de catalogage collectif que les CRSBP ont mis en branle récemment.

À n'en pas douter plusieurs des constats auxquels nous en sommes arrivés ici pourraient nuire à un éventuel réseau de partage des données catalographiques. À moins que n'interviennent à court et à moyen terme des changements significatifs dans les manières de faire mais également d'envisager le traitement documentaire dans les bibliothèques publiques du Québec.

En effet, parallèlement à cette réflexion sur le partage des ressources, une autre devrait également être considérée et c'est celle concernant la réingénierie globale des processus dans les services techniques. À ce sujet, une méthode du type «analyse de système» paraît souhaitable. Comme le veut une expression à la mode en administration, il faut apprendre à être plus efficaces. Toutefois, il faudrait que ce processus de réflexion ne conduise pas à certaines erreurs coûteuses du type de celles commises dans les années 70 et 80, où l'on a pratiquement évacué toutes les questions touchant aux services techniques au profit de secteurs avec, avouons-le, plus de «glamour», tels que le marketing, les études de clientèle, les programmes d'animation, etc. (Cela dit sans vouloir aucunement diminuer la valeur de ces secteurs d'intervention). Ce faisant, on avait presque oublié que les services tech-

niques rendent des services concrets aux usagers des bibliothèques comme nous avons été en mesure de le constater dans ce chapitre. En effet, rien ne sert d'attirer et de mesurer une clientèle, si une fois sur place, cette dernière ne trouve pas l'information désirée faute d'une organisation intellectuelle digne de ce nom.

Il faudra donc probablement redéfinir et prioriser les objectifs des services techniques (en rapport évidemment avec la mission d'une bibliothèque publique), en ajoutant les nouvelles préoccupations de partage des ressources catalographiques.

Pour ce faire, nous devons encore déterminer les coûts de nos actions en cette matière mais également les formats et les réseaux qui devront être privilégiés. C'est ce que nous tenterons de voir dans les trois prochains chapitres.

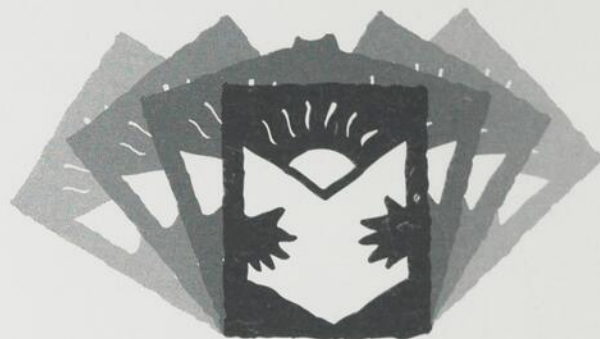
- 1 *Les Bibliothèques publiques du Québec et L'Asted. Les enjeux du développement de l'infrastructure québécoise; Les bibliothèques: mémoire conjoint présenté à la Commission de la Culture, Assemblée nationale du Québec, août 1996, p. 16.*
- 2 *Classification documentaire: arrangement systématique par sujets des documents selon leur degré de ressemblance les uns avec les autres de manière à en faciliter le repérage pour les usagers. Le résultat consiste généralement en un indice de classification (tel que ceux de la Dewey Decimal Classification, etc.) ou encore en une cote.*
- 3 *Indexation: opération consistant à décrire et à caractériser un document à l'aide de la représentation de concepts contenus dans cette unité. À cette représentation s'ajoute, dans les milieux institutionnels (et même souvent les autres) la traduction en langage documentaire contrôlé (tel que le répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval, etc.). Le résultat consiste généralement en vedettes-matière, en mots-clés ou en indexats.*
- 4 *Catalogage: stade du traitement intellectuel d'un document par lequel des renseignements sont extraits, exprimés et enregistrés à partir d'une description normalisée (RCCA2, etc.). Le résultat consiste généralement en une notice catalographique.*
- 5 *Michael Gorman: "The corruption of cataloging", Library Journal, vol. 120, no 15 (September 15, 1995), p. 32.*
- 6 *Sheila S. Intner et Josephine Riss Fang, Technical Services in the medium-sized library: an investigation of current practices, Hamden, Conn., Library Professional Publications, 1991, p. 84.*
- 7 *Michèle Hudon, Notes de cours BLT6024. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, 1995, pages multiples.*
- 8 *La DDC est utilisée dans 95% des bibliothèques publiques américaines. En outre, elle est utilisée dans 135 pays. (Lois Mai Chan Cataloging and classification: an introduction. 2nd ed. Montréal, McGraw-Hill, 1994, p. 269.)*
- 9 *Signalons que l'ASTED offrira dans quelques mois une version complète en français de la 21e éd.*
- 10 *Claire Guinchat et Yolande Skouri, Guide pratique des techniques documentaires, v.2, Paris, Edicel, 1989, p. 123.*
- 11 *Sheila s. Intner, Interfaces: relationships between Library Technical and Public Services. Englewood, Colorado, Libraries Unlimited, 1993, p. 72-76.*
- 12 *Ibid., p. 73.*
- 13 *Hudon, op. cit.*

## CHRONIQUE INTERNET (adresse du site: <http://bpq.org>)

Fichier Edition Services Courrier Spécial Fenêtre ?



*L*e site web de l'Association: un lieu d'échanges  
et de communications entre  
les bibliothèques publiques du Québec



LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES  
DU QUÉBEC



Information  
sur l'Association



Pour les membres  
de l'Association



Répertoire des  
bibliothèques



Bonnes adresses  
Internet



Index

Le site développé par CEDROM-SNI comprend pour l'instant trois rubriques:

### 1- VIE ASSOCIATION

On y retrouve de l'information relative à la mission, aux objectifs, aux projets et aux réalisations de l'Association. Les décisions prises par le Conseil d'administration y seront également divulguées sous forme de procès-verbaux et différents rapports émanant de divers groupes de travail mis sur pied: mémoire, étude, rapports d'étape, soumissions, etc.

### 2- RÉPERTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES ET REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

Dans cette rubrique, une description exhaustive des bibliothèques avec leur emplacement à l'aide d'une carte géographique à l'échelle du Québec. Adresses, identification des responsables, numéros de téléphone, de télécopieurs, adresses électroniques apparaissent à cet endroit.

La présentation des onze regroupements régionaux se fera également à ce niveau. Leur composition, les mem-

bres de l'exécutif, les réalisations, les projets et les diverses activités propres à chaque regroupement s'inscriront en ce lieu de partage et de communication. Il sera même possible d'y héberger le site web d'un regroupement ou d'établir un lien URL avec d'autres sites de regroupements

régionaux déjà existants à ce niveau.

### 3- ASSISTANCE TECHNIQUE (EN VOIE DE RÉVISION)

Il s'agit d'une section mise à la disposition des membres afin de répondre aux questions relatives à l'implantation d'Internet à l'extérieur de la bibliothèque. Ce service d'assistance technique à distance sera disponible gratuitement jusqu'en juin 1997. Compte-tenu de sa faible utilisation, ce service ne sera pas prolongé. Il apparaît à l'usage que l'assistance technique est fournie principalement par les marchands d'équipements informatiques et de logiciels qui alimentent localement chaque bibliothèque.

### À VENIR...

Le site de l'Association est embryonnaire. Il s'agit des premiers jalons d'un véritable agora virtuel qui permettra aux membres et à tous les intervenants oeuvrant dans le milieu des bibliothèques publiques d'échanger, de partager et d'y puiser toute forme d'information d'intérêt stratégique.

Ainsi la banque de données relatives aux activités d'animation (1 400 activités différentes) sera disponible en format électronique. Des listes collectives de périodiques y seront également acheminées. Les banques de données comme Choix, Repère, Fautor, Logibase de SDM, Actualité de CEDROM-SNI et bien d'autres pourront être accessibles en temps réel via Internet par le biais du site WEB de l'Association. Ces banques de données pourraient fort bien être accessibles à tous sous le mode du partage coopératif. Les modalités de redevance aux fournisseurs et de tarification sont à établir. L'avenir de ce site sera conditionné par la valeur et l'intérêt des contenus que nous y retrouverons. À nous d'établir les priorités.

- 14 Dilys E. Morris, "Staff time and costs for cataloging", *Library Resources & Technical Services*, vol. 36, no 1, 1992, p. 79.
- 15 René Deriez et Thierry Giappiconi, «Analyser et comparer les coûts de catalogage». *Bulletin des bibliothèques de France*, p. 39, no 6, 1995, p. 28.
- 16 L'ASTED offrira bientôt la 21<sup>e</sup> éd. en français sur CD-ROM.
- 17 David Miller, «Outsourcing cataloging: the Wright experience» *ALCTS Newsletter*, vol. 6, no 1, 1995, p. 7-8.
- 18 Sheila S. Intner «Outsourcing: what does it mean for technical services» *Technicalities*, vol. 14, no 3, March 1994, p. 3-5.
- 19 Clare B. Dunkle «Outsourcing the catalog department: a meditation inspired by the business and library literature», *The Journal of Academic Librarianship*, vol. 22, no 1, January 1996, p. 33-42.
- 20 Kaven A. Wilson, «Outsourcing Copy Cataloging and physical processing: a review of Blackwell's Outsourcing services for the J. Hugh Jackson Library at Stanford University» *Library Resources & Technical Services*, vol. 39, no 1, January 1995, p. 359-383.
- 21 Magda El-Sherbini, «Contract cataloging: a pilote project for outsourcing slavic books». *Cataloging & Classification Quarterly*, vol. 20 (3), 1995, p. 57-73.
- 22 Shirley W. Leung, «Study of the Cataloging Costs at the University of California, Riverside». *Technical services Quarterly*, vol. 6, no 1, 1995, p. 7-8.
- 23 Intner et Fang, *op. cit.*, p. 78.
- 24 «Le catalogage à la B.N.C.», *Livre d'ici*, vol. 21, no 9 (mai 1996), p. 22.
- 25 Jacqueline Byrd et Kathryn Sonny, «Cost analysis et NACO Participation at Indiana University» *Cataloging & Classification Quarterly*, vol. 16, no 2, 1993, p. 107-123.
- 26 Colleen E. Hyslop, «The program for cooperative cataloging» *ALCTS Newsletter*, vol. 7, no 4, 1996, p. a-d.

## 2.0. LES COÛTS

### 2.1. LE CATALOGAGE DÉRIVÉ VERSUS LE CATALOGAGE ORIGINAL

Comme nous l'avons préalablement souligné, les coûts reliés au catalogage ont fait l'objet de nombreuses discussions en bibliothéconomie. L'informatisation des catalogues et les coupures budgétaires ont réanimé ces discussions. Inévitablement dans le cours de ces dernières, on en vient à parler du catalogage original (fait sur place) versus le catalogage dérivé (obtenu de l'extérieur).

D'un point de vue strictement méthodologique, il aurait fallu, pour établir des comparaisons un tant soit peu valables, calculer le coût du catalogage original versus celui du dérivé. Mais nous n'avons malheureusement pas pu obtenir ces chiffres étant donné que rares sont les bibliothèques publiques qui départagent le coût du catalogage original par rapport au dérivé. Nous n'avons donc pas osé poser cette «embarrassante» question lors de notre enquête. En conséquence, nous avons basé notre réflexion sur cette comparaison, sur la littérature professionnelle en cette matière.

Selon une étude américaine(27) (appliquée cependant à une bibliothèque universitaire), il en coûte cinq fois plus cher pour cataloguer en original que de dériver (44,53\$ versus 8,22\$). Une autre étude américaine(28) a démontré à peu près le même ordre de grandeur (dérivé 8,18\$ original 34,13\$).

À ce sujet, d'autres éléments doivent être également pris en considération tels que le coût moyen de branchement à un serveur bibliographique mais il faut aussi considérer les coûts liés à la vérification de la notice (contrôle de la cohérence des autorités et de la classification par rapport à la collection locale). Nous avons également vu, au point 1.3, les coûts de branchement à différents serveurs bibliographiques. Il va de soi que ceux-ci dépendent étroitement de la quantité de notices dérivées annuellement. En effet, plus on dérive de notices et plus les frais fixes d'abonnement aux serveurs sont absorbés facilement.

Par contre, comme l'écrivaient Deriez et Giappiconi(29), il faudrait également tenir compte d'un calcul coût-efficacité du catalogage. Pour ce faire, il faudrait comparer les coûts de catalogage d'une notice avec une évaluation du degré de satisfaction des usagers lors de leur utilisation du catalogue.

### 2.2. LE SALAIRE MOYEN DES CATALOGUEURS

Nous avons pu établir, à partir des données recueillies au cours de notre enquête, le taux horaire moyen des employé-e-s des services techniques des bibliothèques publiques du Québec (cf. tableau suivant). Il faut cependant garder à l'esprit que ce ne sont pas tous les employé-e-s des

TAUX HORAIRE DES EMPLOYÉ-E-S AUX SERVICES TECHNIQUES

	Bibliothécaire	Bibliotechnicien-ne (ou technicien-ne en documentation)	Commis (ou autres)
Maximum	34,20\$	29,00\$	25,40\$
Moyenne	23,63\$	18,25\$	13,44\$
Minimum	12,00\$	10,03\$	6,75\$

services techniques qui sont des catalogueurs puisque plusieurs d'entre eux travaillent à la préparation matérielle et aux acquisitions.

### 2.3. LE COÛT PAR TITRE CATALOGUÉ

Le coût par titre catalogué est l'une des questions revenant le plus souvent chez les gestionnaires de bibliothèques. Nous avons été en mesure de constater que c'est loin d'être un indicateur facile à établir. En effet, il est très difficile de savoir combien de temps est consacré au catalogage original par rapport au catalogage dérivé et ce même si nous possédions le pourcentage de dérivation par rapport à l'original.

Malgré cette imprécision avouée, nous croyons que notre indicateur peut tout de même nous éclairer sur la question (sans toutefois prétendre la trancher une fois pour toutes).

Voyons maintenant de quelle manière nous nous y sommes pris, pour tenter d'établir ce fameux coût à partir des réponses à notre questionnaire:

$$\begin{aligned} \text{Formules utilisées:} \\ \text{HT} \times \text{TPC} &= \text{HTC} \\ \text{NTA} \div 52 \div \text{HTC} &= \text{NTTH} \\ \text{NTTH} \div n\text{THC} &= \text{CHT} \end{aligned}$$

HT = Heures totales travaillées par semaine  
TPC = % temps passé au catalogage  
HTC = Heures passées au catalogage  
NTA = Nombre des titres traités par année  
NTTH = Nombre de titres traités à l'heure  
nTHC = Moyenne du taux horaire des catalogueurs  
CHT = Coût horaire par titre

Pour ce faire, nous devons d'abord connaître le nombre d'heures travaillées au catalogage par semaine (HTC). Nous avons alors multiplié le nombre d'heures totales travaillées par le % du temps passé au catalogage. Par la suite, le nombre de titres traités par année a été divisé par 52 semaines puis divisé par le HTC. Pour savoir combien il en coûte l'heure, on divise tout simplement le nombre de titres traités à l'heure par la moyenne du taux horaire des catalogueurs de ces milieux.

Nous en arrivons donc à un chiffre de **2,3 titres catalogués à l'heure**. Inutile de dire que nous savons pertinemment que les catalogueurs de ces bibliothèques sont capables de traiter beaucoup plus de titres que ce chiffre l'indique. Mais dans la pratique, ceux-ci sont souvent

occupés à d'autres tâches en plus d'avoir droit à des vacances, etc. Il faut également considérer que nous nous sommes strictement appuyés sur les chiffres que nous avons obtenus lors de notre enquête et ce malgré les réponses parfois, disons, ambiguës.

En ce qui concerne **le coût de catalogage par titre, nous arrivons à 12\$**. Nous tenons à préciser cependant que nous n'avons pas tenu compte (parce que nous ne les avons pas pour l'ensemble des bibliothèques) de certains autres coûts récurrents tels que celui lié à la dérivation de notices, de la papeterie, de l'entretien des lieux, etc., ni non plus, de ceux liés aux outils de travail (code de catalogage, etc.), des équipements informatiques, etc.

Sans nous être livrés à de véritables calculs de corrélation, nous avons l'idée que certains des facteurs influençant ces indicateurs pourraient venir de la diversité dans les politiques de classification, la formation du personnel, etc.

### 2.4. RÉFLEXION SUR LA RELATIVITÉ DES COÛTS

En plus des réserves déjà émises, ajoutons qu'il est important, selon nous, de relativiser ces coûts en signalant les conclusions d'une étude(30) menée auprès de bibliothèques publiques françaises sur les coûts liés au catalogage des documents d'après lesquelles ceux-ci ne sont pas si élevés lorsqu'on les compare à l'ensemble des fonctions assumées par les bibliothèques. **Selon cette étude, le catalogage ne représente qu'en moyenne 13,9% des activités d'une bibliothèque comparativement à 10,5% pour les acquisitions et à 46,9% pour le prêt et l'accueil.** Les conclusions d'une étude américaine vont encore plus loin puisqu'on y affirme que les tâches liées à l'acquisition des documents demandent beaucoup plus de temps que celles liées au catalogage.(31)

En guise de conclusion à cette courte réflexion sur les coûts associés au catalogage, citons seulement Deriez et Giappiconi: «*D'un point de vue stratégique, il apparaît que si le poids du catalogage est important, il l'est moins qu'on a parfois tendance à le penser. Il est par contre incontestable que c'est une fonction sur laquelle un gain important de temps de travail peut être réalisé, alors que les autres tâches demeurent plus difficilement compressibles*».(32)

- 27 Shirley W. Leung, *op. cit.*  
28 Dilys E. Morris, *op. cit.*  
29 Deriez, *op. cit.*, p. 31  
30 *Ibid.*  
31 Morris, *op. cit.*  
32 Deriez, *op. cit.*, p. 31.

---

## 3.0. LES FORMATS

---

Nous avons vu un état de la situation du traitement documentaire dans les bibliothèques publiques du Québec, puis nous avons vu les coûts associés à ce traitement. Considérant que nous avons retenu depuis le début, l'idée de partage des ressources documentaires, nous nous intéresserons, dans ce chapitre, aux formats de stockage et d'échange des données catalographiques.

---

### 3.1. QU'EST-CE QU'UN FORMAT?

---

Nous savons tous que notre traitement de texte préféré stocke les documents selon un certain format. De la même façon, les données de catalogues de bibliothèques aussi sont stockées dans un format. Mais qu'est-ce qu'un format, quels sont les différents types de format et à quoi servent-ils exactement? Nous avons cru important dans cette étude de nous intéresser à cette question. La réflexion s'y rattachant devrait nous permettre, croyons-nous, d'identifier les tendances actuelles et celles à venir dans ce domaine et qui sont intimement reliées au traitement documentaire.

En informatique, le format est la façon dont sont représentées les données par l'ordinateur, que ce soit en mémoire ou sur un support de stockage comme un disque dur. Par exemple, toutes les informations et la «méta-information» (information sur l'information) d'une notice bibliographique sera stockée sur un disque dur selon un certain format, par exemple un des formats MARC.

Ce format devra être prévu pour stocker ce type de données, afin qu'un programme informatique puisse avoir toute l'information nécessaire pour traiter la notice, comme l'imprimer, la rechercher, l'afficher à l'écran, etc.

Dans le monde bibliographique, nous distinguerons trois types de formats(33): le format d'échange, le format de saisie ou de catalogage, et le format d'affichage ou d'édition. Le format d'échange, comme son nom l'indique, permettra d'échanger l'information (dans le cas qui nous intéresse les notices) d'un système à l'autre, d'une institution à l'autre, etc. Le format de saisie ou de catalogage est l'organisation logique des différentes composantes du format telle que présentée à la personne qui fait la saisie des informations catalographiques. Parfois, seules certaines parties (zones) seront représentées, d'autres fois les zones seront renommées pour être plus facilement compréhensibles, etc. Le format d'affichage est celui qui sera utilisé pour présenter à l'utilisateur l'information qu'il désire, comme une notice bibliographique affichée à l'écran d'un système de repérage automatisé.

Le type de format qui est au coeur de la présente réflexion est bien le format d'échange, car c'est celui qui fera en sorte que l'on peut communiquer avec le monde ou si l'on doit s'isoler dans notre propre système. Et comme l'échange d'information dans la société est au coeur du rôle des bibliothèques, il est normal que les formats d'échange occupent une place prépondérante.

De plus, si un système utilise un format d'échange satisfaisant pour les tâches qu'il a à accomplir, les formats de saisie et d'affichage relèvent plutôt du paramétrage, des méthodes de travail, ou encore des préférences des utilisateurs.

Également, il nous importe peu, dans notre discussion, de connaître le format de travail d'un système, puisque l'accent est mis sur le format d'échange. Soulignons simplement que bien souvent le format de travail est différent du format d'échange, notamment pour des raisons d'efficacité. Mais un système bien conçu ne devrait pas laisser paraître ces différences.

Pour une bibliothèque (et encore plus pour un ensemble de bibliothèques), deux critères très importants vont guider les réflexions sur le choix ou la définition de formats:

- Le format devra être suffisamment normalisé pour permettre aux institutions de s'échanger l'information stockée dans ce format.
- Le format devra permettre de représenter toute l'information désirée.

Le premier point est relativement bien connu et pose, a priori, moins de problèmes que le second. En effet, au cours des dernières années, plusieurs changements sont survenus dans le domaine des réseaux informatiques et de l'édition, changements qui nous amènent à repenser l'information à stocker dans les catalogues de bibliothèques, et donc à revoir les formats en fonction de ce deuxième critère.

---

### 3.2. POURQUOI RÉFLÉCHIR AUX FORMATS?

---

Choisir un format, c'est choisir une manière de représenter l'information, mais c'est souvent aussi choisir des méthodes de travail, des politiques éditoriales, etc. en particulier lorsqu'un format nous limite ou nous ouvre des opportunités jusque là insoupçonnées.

Dans le monde des bibliothèques, nous en sommes peut-être justement à l'heure des choix. En effet, depuis fort longtemps, certains formats ont été utilisés et même normalisés. Toutefois, nous voyons se pointer à l'horizon les bibliothèques

virtuelles, avec tout un lot de nouveaux besoins et de nouveaux défis.

Il est évident que ces bouleversements auront un impact sur les formats de représentation, et c'est pourquoi il est important d'y réfléchir dès maintenant. Cet impact sera peut-être de consolider les acquis, mais il est plus probable qu'il consiste à imposer des modifications aux formats existants ou encore à forcer l'utilisation de nouveaux formats.

Le mouvement est d'ailleurs enclenché; à l'automne 1996, la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF) et la Bibliothèque Nationale du Canada ont organisé une conférence internationale sur l'avenir des formats de communication(34). On y a, entre autres, discuté des formats MARC et de la norme SGML (cf. définition p. 72). Cette conférence a permis de montrer que non seulement il existe un intérêt de la part de la communauté bibliothéconomique internationale pour ce sujet, mais également qu'il existe de la confusion autour de ces questions.

### 3.3. L'AVENIR DES FORMATS DE DESCRIPTION DES DOCUMENTS

Avant de discuter concrètement de certains formats, nous allons tenter de dégager les grandes tendances que l'on retrouve aujourd'hui et qui influenceront grandement les décisions à prendre au sujet des formats.

#### 3.3A. La normalisation

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, la normalisation n'est pas nouvelle dans le monde des bibliothèques, où elle constitue une préoccupation constante, que ce soit dans le domaine des applications informatiques ou dans les méthodes de travail.

Ce qui est plus nouveau, par contre, c'est l'intérêt de l'industrie informatique en général pour la normalisation. Aujourd'hui, les géants de l'informatique, autant au niveau matériel que logiciel, utilisent le concept de «norme ouverte» («open standards») à toutes les sauces, en particulier d'un point de vue marketing. Cette tendance vers la normalisation a des conséquences pour les bibliothèques et leurs fournisseurs de produits et services informatiques, car même s'il existe des normes dans les bibliothèques depuis longtemps, on découvre un certain intérêt à harmoniser ces normes avec celles, plus globales, de l'industrie informatique ou même de certains autres secteurs d'activité, comme celui de l'édition.

Il faut toutefois faire attention avec le phénomène de normalisation, car il existe toute une variété de normes d'impor-

tance diverse. Voici d'ailleurs une catégorisation sommaire des différents types de normes:

- Norme «de facto»:

Il ne s'agit pas vraiment d'une norme, mais d'une pratique tellement courante que tout le monde l'adopte ou presque. Habituellement, il s'agit d'un format d'abord imposé par une compagnie ou un organisme particulier. Exemple: le langage PostScript d'Adobe pour les imprimantes.

- Norme issue d'un consortium:

Bien souvent, plusieurs compagnies ou organismes oeuvrant dans un même domaine vont s'entendre sur une norme afin de faciliter leurs échanges. Les autres acteurs dans l'industrie devront s'y plier si la norme prend une grande importance.

C'est le cas de bien des normes Internet, comme par exemple celles recommandées par le «World Wide Web Consortium»(35), regroupement de compagnies et d'organismes voués au développement du Web.

- Norme «officielle»:

Nous appellerons «norme officielle» les normes issues d'un organisme dont le mandat premier est justement la normalisation. L'ISO (International Organization for Standardization)(36) en constitue un exemple très important, mais il existe aussi de nombreuses organisations sur le plan national, comme par exemple l'AFNOR (Association française de normalisation) ou l'ACNOR (Association canadienne de normalisation).

Une des caractéristiques fondamentales des normes officielles est le fait qu'elles sont habituellement indépendantes des impératifs commerciaux et compétitifs dans le secteur où elles agissent, contrairement aux normes issues de consortium. De plus, puisque ces mécanismes de normalisation sont habituellement lourds, les normes ont une durée de vie très longue pendant laquelle elles évoluent peu. En ce sens, elles assurent une stabilité peu présente dans les autres types de normes.

Dans le monde bibliothéconomique, comme nous l'avons vu, nous retrouvons une grande quantité de normes de tous les types. Il faut toutefois souligner que ce milieu a toujours été très réceptif aux normes officielles, puisqu'elles assurent habituellement une certaine pérennité très appréciée dans le milieu.

Dans le domaine des formats, les normes les plus importantes sont certainement les divers formats MARC, l'ISO 2709, l'ISBD, et bien d'autres.

---

### 3.3B. Les réseaux globaux et Internet

La deuxième grande tendance est celle de l'omniprésence des réseaux, et en particulier Internet, dans la vie et le travail des gens. Le milieu des bibliothèques n'échappe pas à cette tendance; bien au contraire, il y participe activement et contribue à son développement. Nous verrons au chapitre 4, certains éléments technologiques liés aux réseaux. Mais voyons tout de même ici quelques éléments liés aux réseaux et concernant les formats.

Il est devenu tout à fait normal de s'échanger de l'information via les réseaux, de communiquer directement avec d'autres personnes, ou encore de donner accès à des collections à distance.

L'explosion récente de l'utilisation d'Internet, y compris par le milieu bibliothéconomique, a déjà eu des impacts sur les façons de travailler, et il y en a d'autres à prévoir.

En effet, il ne faut pas oublier que l'idée même Internet est fondée sur l'utilisation de systèmes ouverts, c'est-à-dire des systèmes informatiques qui utilisent des normes pour communiquer et s'échanger des données. Internet incite donc encore plus les intervenants à utiliser des normes, et c'est ce qui explique, entre autres choses, l'intérêt de l'industrie informatique pour les normes.

Le monde des bibliothèques était déjà familier avec l'utilisation de normes, mais l'émergence d'Internet a peut-être fait réaliser à certains que plusieurs normes n'en étaient pas vraiment, ou encore qu'elles existent en un grand nombre de «saveurs» qui réduisent leur utilité.

Une chose est certaine, toute discussion sur l'avenir technologique des bibliothèques, et donc des formats, doit tenir compte du phénomène Internet, et des pressions de normalisation que ce réseau amène, de même que les possibilités d'échange et de communication planétaires avec non seulement d'autres bibliothèques, mais aussi les usagers, les fournisseurs d'information primaire et secondaire, etc.

---

### 3.3C. Les documents électroniques

La troisième grande tendance est certainement l'arrivée de plus en plus massive des documents électroniques. Depuis toujours, les bibliothèques ont développé des systèmes (informatiques ou non) destinés à gérer des documents dont le support n'était pas informatique (livres, documents audiovisuels, disques, etc.).

C'est pourquoi la plupart des systèmes intégrés de gestion de bibliothèques, par exemple, ne peuvent que gérer des

«représentations» des documents, et non les documents eux-mêmes car ceux-ci n'étaient habituellement pas disponibles. On pourrait en dire autant des formats, la plupart du temps destinés à stocker cette représentation des documents, et non encore une fois les documents.

Mais comme un des objectifs ultimes des bibliothèques est de fournir de l'information, et non seulement des pistes pour trouver cette information, il est primordial qu'elles se dotent des outils nécessaires pour bien gérer les documents électroniques. C'est-à-dire faciliter leur acquisition, leur description, leur repérage, leur diffusion et éventuellement leur consultation.

Bien entendu, la transition dans les objets à manipuler (documents électroniques à la place des documents papiers ou autres) implique des changements dans les méthodes et outils de travail, et donc (peut-être) dans les formats.

En conclusion, il est bon de rappeler que les réflexions sur les formats doivent se faire non seulement dans un esprit d'échange et d'ouverture dans le monde du traitement documentaire, mais également en fonction des autres milieux où l'information est produite ou consommée. Car tous ces milieux sont ou seront reliés par un réseau global, et les échanges seront d'autant plus nombreux.

---

### 3.4. LES FORMATS MARC

Les formats MARC (Machine Readable Cataloging), puisqu'il s'agit bien de plusieurs formats (CANMARC, USMARC, UKMARC, INTERMARC...), sont relativement bien connus des milieux documentaires, et ce depuis le milieu des années 60. Ces formats sont tous compatibles mais ils demandent des programmes de conversion coûteux. L'IFLA s'est attaqué à ce problème, et il en a résulté l'UNIMARC en 1977. Le MARC a été conçu pour permettre la communication et l'échange de données bibliographiques entre systèmes automatisés de bibliothèques. Sans aller dans les détails, mentionnons que chaque élément du dossier bibliographique y est précisément étiqueté et codifié de façon à permettre la manipulation par l'ordinateur avec tout ce que cela comporte d'avantages. Mais au lieu de décrire ici les détails de ces formats ou leur origine, nous avons préféré nous concentrer sur leur avenir.

On peut distinguer deux aspects des formats MARC: la sémantique et la syntaxe. D'un point de vue syntaxique, les formats MARC prescrivent de quelle manière seront stockées les données catalographiques sur un support informatique. De telles prescriptions sont nécessaires afin que des systèmes différents puissent lire ou écrire des notices sans qu'il y ait perte d'information.

D'un point de vue sémantique, les différents champs d'un format MARC sont destinés à contenir de l'information catalographique dont la signification nous provient de règles en vigueur. Habituellement, ces règles sont les Règles de catalogage anglo-américaines dont nous avons traité au chapitre 1.

Les principaux problèmes reliés au MARC sont de nature sémantique. En effet, les lacunes dans la correspondance d'un format MARC à l'autre dans la signification exacte des zones et sous-zones, ne sont pas dues à un mauvais format d'un point de vue syntaxique, mais bien à des difficultés d'interprétation ou à des concepts qui ne sont pas équivalents d'un format à l'autre.

C'est pourquoi il ne faut pas voir l'avenir du MARC d'un strict point de vue syntaxique, mais plutôt en fonction d'un format de description de documents unique, normalisé, et dont les aspects sémantiques sont clairs. Ainsi, les tentatives de passer du MARC à un autre type de format passent souvent à côté du problème, car elles s'intéressent aux problèmes de syntaxe. C'est le cas, entre autres, de certaines propositions de conversion de MARC à SGML.

Une faiblesse certaine du format MARC est son incapacité d'inclure le texte intégral des objets qu'il permet de décrire. Choisir le MARC, c'est faire le choix de toujours séparer la méta-information de l'information elle-même, du moins physiquement. Dans certains cas, ça peut être une solution intéressante, mais pas toujours.

D'un autre côté, le MARC possède un grand avantage dans le monde des bibliothèques: il est très utilisé, et ce depuis longtemps. Comme nous l'avons vu au point 1.2A, il existe déjà un très grand nombre de logiciels qui peuvent importer ou exporter des notices MARC, et les personnes responsables de la description des documents connaissent habituellement bien ce format.

Signalons aussi que les formats MARC évoluent. À preuve récemment, a été ajoutée l'étiquette 856 pour le multimédia.

Le format MARC demeure donc grosso modo un très bon moyen pour des bibliothèques de s'échanger des informations catalographiques. **Mais en ce qui concerne les bibliothèques publiques du Québec, le format MARC est loin d'être répandu. En effet, selon les résultats de notre enquête, seulement 12% des bibliothèques publiques québécoises emploient le (ou du moins un) format MARC.**

### 3.5A. Description générale de la norme SGML

La norme ISO 8879, *Standard Generalized Markup Language* (SGML) permet de représenter tout type de document. Depuis son acceptation en tant que norme ISO en 1986, de nombreux organismes l'ont utilisée comme base technologique pour leur gestion documentaire.

Dans cette courte section, nous allons présenter brièvement les principaux concepts de la norme SGML(37). Pour en savoir plus, on peut consulter les documents de Marcoux(38), Goldfarb(39) ou Van Herwijnen(40).

Les documents respectant la norme SGML sont des documents *textuels* (fichiers ASCII) qui utilisent la technique du balisage pour marquer certaines parties du texte. Ces balises sont définies dans une DTD (Document Type Definition), soit une grammaire qui définit rigoureusement quelles balises sont permises et dans quel contexte. Comme leur nom l'indique, les DTD sont habituellement associées à un type de document; on créera par exemple une DTD pour les livres, pour les articles, les mémos, etc.

Une façon simple de comprendre SGML est de voir cette norme comme une série de prescriptions permettant de concevoir des DTD. Ainsi, un *document SGML* sera un document textuel, balisé en respectant une DTD qui elle-même fut créée en respectant la norme SGML.

Nous devons également dire quelques mots sur la «philosophie» associée à cette norme. En effet, même si aucune prescription de la norme ne l'oblige, les DTD sont habituellement conçues de manière à représenter la structure logique des documents, soit leur division en chapitres, sections, paragraphes, etc., ou encore pour représenter le contenu des documents, soit le marquage de parties du texte comme des noms de personne, des expressions importantes, des adresses, etc. La plupart des DTD utilisent les deux approches à la fois.

Les documents SGML sont donc habituellement des documents structurés, et la norme se prête particulièrement bien à cette représentation. Ainsi, les documents contiennent très peu d'informations de formatage, c'est-à-dire destinées à indiquer à une application quelconque la façon de présenter le document (que ce soit sur papier, à l'écran, etc.). À la place, on retrouve des applications SGML qui permettent de traiter ces documents en fonction d'une opération particulière (impression, distribution électronique, etc.).

Cette indépendance de l'information que permet SGML par rapport au traitement effectué sur cette information constitue aujourd'hui une très bonne raison d'utiliser SGML pour la gestion documentaire, et de plus en plus d'institutions adoptent cette approche.

### 3.5B. Exemples d'utilisation en milieu bibliothéconomique

Après cette brève description, il est clair que la norme SGML permet de représenter tout type de document électronique, y compris des documents hypertextuels, multimédias, etc. Et si elle permet de représenter tous ces types de documents, elle permet bien entendu de stocker de l'information sur ces documents, ou encore la méta-information. En fait, la norme SGML, puisqu'elle favorise la description de la structure des documents plutôt que les instructions de formatage, est particulièrement bien adaptée au stockage de la méta-information.

En ce sens, elle constitue une candidate très intéressante pour le stockage des données catalographiques, qui ne sont ni plus ni moins que de l'information sur les documents qu'elles représentent. Voici d'ailleurs un exemple fictif et minimal d'une instance de document SGML représentant une notice bibliographique:

```
<NOTICE>
<AUTEUR><NOM>Sévigny</NOM><PRÉNOM>Martin</
PRÉNOM></AUTEUR>
<AUTEUR><NOM>Marcoux</NOM><PRÉNOM>Yves</
PRÉNOM></AUTEUR>
<TITRE>Conception et réalisation d'une interface-utilisateurs
pour l'interrogation de bases de documents
structurés</TITRE>
<REVUE>Revue canadienne des sciences de l'information et
de bibliothéconomie</REVUE>
<VOLUME>21</VOLUME>
<NUMÉRO>3-4</NUMÉRO>
<PAGES>1-19</PAGES>
<ANNÉE>1996</ANNÉE>
</NOTICE>
```

Comme nous le démontre cet exemple simple, il serait facile d'écrire un programme de conversion qui appliquerait, par exemple, des instructions de formatage pour obtenir une notice dans un format quelconque. Il serait, entre autres, facile de mettre les prénoms des auteurs avant les noms, les séparer par des virgules, etc. Il serait également facile de créer des index pour faciliter le repérage d'information.

Pour illustrer également les avantages de stocker le texte intégral des documents en SGML, regardons ce court exemple(41):

```
<SECTION>
<PARA>La ville de<DIVISION
TYPE="VILLE">Washington</DIVISION>, aux <PAYS>États-
Unis</PAYS>, n'est pas située dans l'état de <DIVISION
TYPE="ÉTAT">Washington </DIVISION>. toutefois, tous
deux furent nommés en l'honneur de <PERSONNE>George
Washington</PERSONNE>.</PARA>
</SECTION>
```

Avec un tel document, on peut aisément distinguer, par exemple en repérage, Washington la ville, de Washington l'état et de Washington le premier président des États-Unis.

### 3.5C. Avantages de la norme SGML

On peut appliquer ces techniques de balisage logique à des documents électroniques entiers, et non seulement à leur description. Et c'est là que SGML devient un outil intéressant dans le monde des bibliothèques et du catalogue. En effet, avec cette norme, il est possible de stocker la méta-information (données catalographiques) et l'information (le document électronique lui-même) avec un seul document, avec un seul format. De plus, ce format est normalisé par l'ISO, ce qui constitue un certain gage de pérennité et d'indépendance par rapport à des formats propriétaires ou normalisés à plus petite échelle.

Les deux points suivants constituent donc les deux principales forces du format SGML dans le monde bibliothéconomique:

- Le format SGML est une norme internationale de l'ISO, assurant ainsi la pérennité de l'information stockée selon ce format.
- Le format SGML permet de représenter la structure logique des documents, ce qui permet non seulement d'obtenir des documents électroniques viables et «intelligents», mais également de stocker avec le document sa méta-information.

Il existe d'autres avantages à l'utilisation de SGML dans les bibliothèques. L'un de ceux-ci est le fait que cette norme est indépendante des plates-formes et logiciels informatiques. En effet, une fois que nos données sont stockées en format SGML, on peut utiliser les outils logiciels que l'on désire, sur n'importe quelle plate-forme, en autant que ces logiciels effectuent les tâches voulues. Ceci est possible parce que SGML nous invite fortement à isoler l'information (stockée dans les documents) des traitements à faire sur cette information (consignés par les logiciels).

Un autre avantage vient du fait que le milieu de l'édition, en particulier les grands éditeurs scientifiques et techniques, ont déjà adopté la norme SGML pour créer, stocker, traiter et

parfois diffuser leurs publications. Il serait donc possible de rapprocher les bibliothèques de leurs fournisseurs d'information (les éditeurs), et permettre ainsi une chaîne de traitement plus rapide, plus naturelle et de meilleure qualité. Au bout du compte, ce sont les usagers qui en bénéficieraient.

### 3.5D. Inconvénients de la norme SGML

Il existe toutefois des inconvénients à l'utilisation de la norme SGML dans les milieux bibliothéconomiques. Mais ces inconvénients proviennent d'abord de l'histoire, des procédures déjà en place dans ce milieu.

Tout d'abord, les bibliothèques utilisant SGML comme format important de représentation des documents ou de la méta-information sont plutôt rares. Il y a le cas du catalogue collectif de Belgique(42), publié en SGML, et aussi les expériences menées à l'Université de Californie à Berkeley (projet Cheshire II)(43), dont le catalogue a été converti en SGML.

Comme il y a peu de bibliothèques qui utilisent SGML, on ne peut se lancer sans réfléchir dans cette aventure, au risque de perdre beaucoup d'énergie en conversion lors des échanges avec l'extérieur. Ou pire, il pourrait y avoir perte d'information parce que les formats pourraient ne pas être compatibles ou équivalents. C'est pourquoi tout mouvement vers SGML dans le monde des bibliothèques devrait se faire en groupes, à l'aide des associations.

Un autre inconvénient de SGML est le prix des outils logiciels qui permettent de traiter directement les documents stockés selon cette norme. Ou même, dans certains cas, l'absence de logiciels. Jusqu'à maintenant, la norme SGML fut surtout utilisée dans de gros projets, où les budgets sont imposants, et où les possibilités d'économie le sont aussi. Dans de telles situations, les logiciels doivent être spécialisés, souvent uniques pour un projet, et les coûts sont élevés. Comme on a pu le constater au point 1.2A, les principaux fournisseurs de logiciels de gestion intégrée de bibliothèques ne semblent pas favoriser ce type de développement à court et à moyen termes.

Pour ces raisons et bien d'autres, il existe peu de logiciels à coût abordable, mais cette situation est en train de changer. Et inutile de dire qu'il n'existe pas vraiment de logiciels destinés aux bibliothèques qui permettent d'importer ou exporter directement du SGML.

### 3.5E. L'avenir de SGML dans les bibliothèques

Est-ce que SGML peut avoir un avenir dans les bibliothèques? Oui, bien sûr, car les avantages peuvent être très intéressants. Mais pour assurer cet avenir, il faudra au préalable entreprendre ces actions:

- Normaliser des DTD pour l'échange de documents électroniques, pour la méta-information, les données de catalogage, etc.
- Travailler de concert avec les producteurs de logiciels afin d'obtenir, à prix intéressant, des outils pour travailler avec des documents SGML, et que ces outils soient bien intégrés au fonctionnement des bibliothèques.
- S'entendre avec tous les intervenants externes (fournisseurs de documents primaires, de notices catalographiques, éditeurs de bases de données, etc.) pour qu'ils rendent leur production accessible en format SGML.

Comme on peut le constater, le passage à la norme SGML ne pourrait se faire sans heurts, et devra se faire graduellement. Mais si les bibliothèques prennent cette voie, elles pourraient (en théorie) se rapprocher de leurs fournisseurs et permettre à leurs usagers de recevoir une information complète, à jour et facile d'accès.

## 3.6. HTML ET INTERNET

### 3.6A. Qu'est-ce que HTML?

Ces nos jours, presque tous les gens qui utilisent Internet savent à peu près ce qu'est HTML, ou Hypertext Markup Language, le format de la plupart des documents que l'on retrouve sur le Web. Mais il est tout de même bon de fournir certaines définitions, car HTML peut prendre plusieurs personnalités, et nous en présentons deux ici.

Tout d'abord, formellement, HTML est une DTD de SGML(44). Ainsi, il s'agit d'un jeu de balises que l'on peut utiliser pour représenter un type de document. Quel type de document? Et bien essentiellement tous les documents que l'on désire diffuser sur le Web.

Dans un sens, c'est l'un des aspects avantageux de HTML, puisqu'il est suffisamment souple pour représenter tout type de document, y compris des documents hypermédias. Et le succès du Web est là pour témoigner, entre autres, de la qualité et de l'efficacité de HTML.

Mais cet avantage peut aussi devenir un inconvénient, en particulier lorsqu'il est question de représentation de l'information. En effet, même si HTML respecte (en théorie) la norme SGML d'un point de vue syntaxique, il n'en respecte aucunement l'esprit, c'est-à-dire la séparation de l'information de ses traitements, par la représentation de la structure logique des documents.

En effet, HTML comporte à la fois des éléments qui permettent de décrire une certaine structure logique (par exemple le titre d'un document, les en-têtes), mais il permet également d'insérer des codes de formatage, comme par exemple des caractères gras.

Qui plus est, les possibilités de description de la structure logique des documents sont très minces, ce qui signifie que peu de gens les utilisent et peu de documents HTML sont réellement «structurés».

Ce que nous avons décrit, c'est la relation formelle de HTML avec SGML; en pratique, la situation est toute autre. Peu de concepteurs de documents HTML connaissent la relation précise entre HTML et SGML, et plusieurs utilisent HTML sans respecter aucune règle syntaxique, si ce n'est celles de leur navigateur préféré. D'un autre côté, les applications HTML (en particulier les navigateurs) ne font aucune validation sur la structure des documents HTML, et dans bien des cas ne tentent pas vraiment de tirer profit de cette structure lorsqu'elle est présente. Certains outils de recherche le font, et nous en parlerons un peu plus loin.

Aujourd'hui, il faut faire le constat suivant par rapport à HTML: il constitue un excellent format de présentation de l'information électronique, mais un très pauvre format de stockage. Ainsi, il est inutile de considérer HTML comme un format sérieux pour le monde bibliothéconomique, sauf pour l'affichage à l'écran dans un système quelconque.

Il faut tout de même insister sur ce point: HTML possède des qualités qui en font un bon format d'affichage ou de présentation. Et en plus, il est maintenant reconnu (en lecture et en écriture) par à peu près tous les logiciels modernes, des applications bureautiques aux logiciels de mise en page en passant par les systèmes de gestion de bases de données. Il ne faut pas négliger ce format lorsqu'on réfléchit à l'avenir, mais il faut vraiment le voir comme un format de présentation.

### 3.6B. La méta-information avec HTML

Nous devons toutefois ajouter qu'un élément HTML permet d'ajouter de la méta-information à un document; il s'agit de l'élément META, et des attributs qui lui sont associés. Par exemple, on pourrait mettre ce fragment dans l'en-tête d'un document HTML:

```
<META NAME = "DC.title" CONTENT = "HTML 2.0
Specification">
<META NAME = "DC.author" CONTENT = "Tim Berners-Lee">
<META NAME = "DC.author" CONTENT = "Dan
Connolly">
```

```
<META NAME = "DC.date" CONTENT = "November, 1995">
<META NAME = "DC.identifieur"
CONTENT = "ftp://ds.internic.net/rfc/rfc1866.txt">
```

Cet élément ne constitue pas une solution au problème de la représentation des documents en HTML, et ce pour deux raisons principales:

- Un seul élément (même avec des attributs) constitue une structure beaucoup trop pauvre pour décrire un document de la façon dont le milieu des bibliothèques est habitué.
- Il n'existe aucune norme sur les valeurs des attributs de l'élément META, ce qui nuit à l'utilisation à large échelle de cette particularité. Toutefois, certaines propositions sont présentement faites à cet effet.

Puisque de toute façon HTML ne constitue pas une bonne solution pour le stockage des documents électroniques, il n'est pas certain qu'il serait rentable d'investir dans la normalisation de l'élément META. D'un autre côté, puisque plusieurs documents électroniques sont et seront diffusés en HTML (pour être affichés à l'écran par exemple), il pourrait être intéressant d'y faire circuler de la méta-information.

Notons toutefois que certains outils de recherche dans Internet utilisent les éléments META pour enrichir le repérage d'information, à condition bien sûr que les auteurs ou créateurs des documents les incluent dans leurs oeuvres. Ce qui n'est malheureusement pas très fréquent.

### 3.7. LE DUBLIN CORE

L'initiative appelée «Dublin Core» est issue d'un atelier de travail, organisé par Online Computer Library Center (OCLC) et le National Center for Supercomputing Applications (NCSA), et tenue à Dublin en Ohio en mars 1995(45). L'objectif était de faire avancer les idées concernant la description (méta-information) des ressources disponibles sur les réseaux. Une deuxième conférence a eu lieu en 1996 pour donner suite aux premiers travaux.(46)

Le principal résultat de ces travaux est un ensemble d'éléments de méta-information qui permettent de décrire les documents électroniques. C'est cet ensemble que l'on appelle le Dublin Core.

Pour bien situer la niche visée par le Dublin Core, voici un extrait du premier rapport:

*«The Dublin Core is not intended to supplant other resource descriptions, but rather to complement them. There are currently two types of resource descriptions for*

*networked electronic documents: automatically generated indexes used by locator services such as Lycos and WebCrawler; and cataloging records, such as MARC, created by professional information providers. Automatically generated records often contain too little information to be useful, while manually generated records are too costly to create and maintain for the large number of electronic documents currently available on the Internet. Records created from the Dublin Core are intended to mediate these extremes, affording a simple structured record that may be enhanced or mapped to more complex records as called for, either by direct extension or by a link to a more elaborate record.»*

Le Dublin Core se situe donc entre deux extrêmes. Sa seule existence, et encore plus sa popularité récente, nous laissent croire qu'il y a effectivement un malaise à cataloguer les ressources Internet en MARC ou avec les règles de catalogage traditionnelles.

Depuis, on a proposé deux syntaxes pour représenter la méta-information décrite par le Dublin Core. Dans un premier temps, on permet l'utilisation de l'élément HTML META, avec ses attributs "NAME" et "CONTENT" (comme dans l'exemple de la section précédente). Mais on a également défini un «fragment» de DTD, qui pourrait être inséré dans une autre DTD pour permettre le «catalogage» des documents en format SGML.

Parallèlement, un groupe de travail du World Wide Web Consortium a également proposé une méthode standard pour encoder de la méta-information dans des documents HTML, toujours à l'aide de l'élément META, de même qu'avec l'élément LINK pour faire référence au type de description.<sup>(47)</sup> Cette méthode peut fonctionner avec différentes propositions de description, y compris le Dublin Core.

### 3.8. CONCLUSION SUR LES FORMATS

Nous sommes à la croisée des chemins concernant l'utilisation de formats pour le traitement documentaire. Un format s'est imposé dans le monde des bibliothèques depuis 30 ans (MARC). Nous avons vu que malgré que le format MARC demeure grosso modo un très bon moyen pour des bibliothèques de s'échanger des informations catalographiques, les bibliothèques québécoises n'ont malheureusement pas suivi la tendance nord-américaine de formater en MARC. Nous avons également vu au chapitre 1.2A, que les concepteurs de logiciels intégrés de gestion de bibliothèques semblent favoriser à court et à moyen termes des développements comprenant ce type de format. Ces éléments ne nous empêchent pas de repenser, à long terme, à l'utilisation du MARC.

Peu importe le format choisi, il faut bien réaliser que ce n'est pas en réfléchissant à des questions de syntaxe des formats (comment ils représentent la méta-information) que nous allons en arriver à une meilleure collaboration entre les bibliothèques au niveau du traitement documentaire. En effet, les principaux problèmes à résoudre sont plutôt d'ordre sémantique, cette sémantique étant prescrite par les règles de traitement que l'on applique (ou pas).

Nous trouverons toujours un moyen de consigner la méta-information sur support informatique, que ce soit en MARC, en SGML ou directement en HTML. Qui plus est, nous trouverons toujours des passerelles peu coûteuses à développer pour traduire (au niveau syntaxique) l'information d'un format à l'autre. Mais si on ne s'entend pas sur la nature et la signification même de l'information consignée, ces histoires de format et de conversion perdent toute leur importance.

- 33 Dominique Lahary, «Format? Format! Ou de l'intérêt de savoir de quoi on parle». *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, no 163, deuxième trimestre 1994.
- 34 *L'avenir des formats de communication. Conférence internationale tenue à la Bibliothèque Nationale du Canada, 7-11 octobre 1996.* <http://www.acctbief.org/avenir/Actes.htm>
- 35 <http://www.w3.org/pub/WWW/>
- 36 <http://www.iso.ch>
- 37 Cette description est issue de: Martin Sévigny, *Conception et réalisation d'une interface-utilisateurs pour l'interrogation de bases de documents structurés. Travail dirigé présenté pour l'obtention de la maîtrise en bibliothéconomie et en sciences de l'information, EBSI, Université de Montréal, 1996.* <http://tornado.ere.unmontreal.ca/~marcoux/grds/martin-td/>
- 38 Yves Marcoux, «Les formats normalisés de documents électroniques». *ICO Québec*, vol. 6, nos 1-2 (1995), pp. 56-65.
- 39 Charles F. Goldfarb. *The SGML handbook*. Toronto: Clarendon Press, 1990.
- 40 Eric Van Herwijnen. *SGML pratique*. Paris: International Thomson Publishing France, 1995, 329 p.
- 41 Martin Sévigny, Yves Marcoux. «Conception et réalisation d'une interface-utilisateurs pour l'interrogation de bases de documents structurés.» *Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, vol. 21, nos 3-4, pp. 59-77, 1996.
- 42 *Le Catalogue Collectif de Belgique.* [http://www.libis.kuleuven.ac.be/libis/ccb/ccb\\_f.htm](http://www.libis.kuleuven.ac.be/libis/ccb/ccb_f.htm)
- 43 Voir <http://cheshire.lib.berkeley.edu/>
- 44 Dave Ragget, *HTML 3.2 Reference Specification (W3C Recommendation 14-Jan-1997).* <http://www.w3.org/pub/WWW/TR/REC-html32.html>
- 45 Stuart Weibel, Jean Godby, Eric Miller, *OCLC/NCSA Metadata Workshop Report*. 1995. [http://www.oclc.org:5046/conferences/metadata/dublin\\_core\\_report.html](http://www.oclc.org:5046/conferences/metadata/dublin_core_report.html)
- 46 Lou Burnard, Eric Miller, Liam Quin and C.M. Sperberg-McQueen, *A Syntax for Dublin Core Metadata Recommendations from the Second Metadata Workshop*. 1996. <http://www.nic~bnc.ca/ifla/documents/libraries/cataloging/metadata/dublin2.htm>
- 47 Stuart Weibel, *A Proposed Convention for Embedding Metadata in HTML*. 2 juin 1996. <http://www.oclc.org:5046/~weibel/html-meta.html>

---

## 4.0. LES RÉSEAUX

La notion de réseau n'est pas nouvelle dans le monde de la bibliothéconomie. En effet, les bibliothécaires sont déjà partie prenante du catalogage partagé en ligne et de l'importation de notices bibliographiques en provenance de sources extérieures (ex.: SDM, ISM, etc.). Cependant, les opérations liées à la dérivation de notices sont parfois relativement complexes. L'une des raisons de cet état de fait est l'hétérogénéité matériel/logiciel des réseaux informatiques. Chaque fournisseur de matériel/logiciel veut protéger son marché avec ses normes propriétaires(48). L'interconnexion n'est pas chose facile. Les solutions sont parfois incomplètes ou coûteuses. Internet devrait changer, selon nous, les règles du jeu.

La venue du World Wide Web chambarde littéralement l'ordre établi par les mentors de l'informatique traditionnelle et documentaire. Les bibliothèques publiques ne peuvent échapper à son effet d'attraction irrésistible et leurs responsables devront tenir compte de cette nouvelle donne quant aux choix des prochaines orientations technologiques. Cependant, ces choix s'avèrent de plus en plus difficiles car, depuis ces dernières années, la chose la plus étonnante concernant les nouvelles technologies, c'est la vitesse à laquelle elles deviennent désuètes. Nous visons, par cette partie de notre étude, à aider ces décideurs à mieux saisir les tenants et les aboutissants de cette évolution et ainsi à mieux anticiper les prochaines avenues en ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information (NTI).

---

### 4.1. INTERNET

Souvent Internet est appelé le réseau des réseaux. Pourquoi? La raison est toute simple: Internet repose sur un protocole de communication(49) gratuit appelé TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol) qui fut adopté par beaucoup de réseaux locaux. Le phénomène a fait boule de neige: la quantité d'ordinateurs hôtes sur le réseau double chaque année(50). Bien qu'il soit impossible de déterminer exactement le nombre d'ordinateurs dans Internet, certaines estimations ont été faites. En 1981(51), seuls 213 ordinateurs étaient connectés, en janvier 1993 plus de 1 313 000 et en juillet 1996 on en dénombrait plus de 12 881 000! L'adoption du protocole TCP/IP a permis à des systèmes d'information exploités sur des plates-formes matérielles différentes de s'interconnecter pour exécuter des tâches liées au transfert d'information (par exemple, le courrier électronique).

Face à cet état de fait, les fournisseurs en réseautique se sont finalement décidés à reconnaître le phénomène Internet et à

offrir de plus en plus le support à cette technologie, chacun voulant s'accaparer la plus grande part de ce nouveau marché. À titre d'exemples, nous retrouvons aujourd'hui de grands joueurs tels Microsoft avec sa combinaison Windows NT/Internet Information Server(52) et Novell avec ses serveurs IntranetWare(53).

Par contre, sans vouloir dénigrer quoi que ce soit, force est de reconnaître que le protocole TCP/IP est encore aujourd'hui loin d'être parfait. Ce n'est pas la panacée en termes de sécurité et de performance informatiques. Mais, comme le stipule Olivier Roumieux: «Les protocoles TCP/IP sont en effet loin d'être parfaits, mais ils ont le mérite d'exister, de fonctionner, en tant que supports d'applications à naître»(54). La force d'attraction d'Internet est telle que tous les projets de réseautage doivent tenir compte de ce protocole. Par ailleurs, plusieurs études sont en cours pour en améliorer le potentiel.

Le TCP/IP sert de pierre d'assise à de nombreux autres protocoles dont ceux associés au World Wide Web et au Z39.50. Grâce à ce protocole, une émulation vers la simplification et l'homogénéité des outils informatiques s'est mise en branle. Plusieurs services sont disponibles dans Internet(55). Pour n'en nommer que quelques-uns, citons le courrier électronique, les listes de diffusion (LISTSERV), les serveurs de nouvelles (NEWS), le transfert de fichiers (FTP), la connexion à distance (Telnet), etc.

Cependant, le service qui aura été le plus marquant (et toujours d'actualité) est sans contredit l'avènement du World Wide Web. Avant d'aborder le sujet et afin de mieux en saisir l'importance, nous discuterons d'architectures de réseaux et, plus spécifiquement, de l'architecture client/serveur.

---

### 4.2. L'ARCHITECTURE CLIENT/SERVEUR

Une des premières architectures utilisées pour le traitement informatisé de l'information repose sur une approche centralisée. En effet, tous les traitements (gestion des données, de la logique d'application et de l'affichage) se font sur un ordinateur central auquel sont reliés des terminaux. Ces terminaux, appelés terminaux passifs (*dumb terminal*), possèdent très peu d'intelligence. Ils affichent l'information provenant de l'ordinateur central et font peu de traitement concernant la présentation des données. Ces terminaux fonctionnent en mode caractère (par opposition au mode graphique). Parmi les plus importants types de terminaux, signalons le VT-100 (Digital Equipment) et le tn3270 (IBM). La plupart des systèmes automatisés utilisés dans les bibliothèques publiques fonctionnent actuellement selon l'architecture basée sur les terminaux passifs.

La venue des micro-ordinateurs, la mise en réseau de ces derniers et le développement d'interfaces utilisateurs graphiques allaient permettre le partage des ressources et des traitements. De là est née l'architecture client/serveur. En quoi cette approche est-elle si importante? Principalement parce que les dernières technologies de l'information, en particulier les protocoles de communication du World Wide Web et le Z39.50, s'appuient sur l'architecture client/serveur.

Plusieurs qualifient l'architecture client/serveur de GBS, c'est-à-dire de gros bon sens(56). Avec la venue des micro-ordinateurs, postes de travail dits intelligents, on recherche à rentabiliser au maximum l'utilisation de ces nouvelles ressources en partageant les traitements et les données entre l'ordinateur central (le serveur) et des micro-ordinateurs (les clients). Notons qu'aujourd'hui, il n'y a plus à proprement parler de distinction entre l'ordinateur central et les micro-ordinateurs dans un contexte de réseau: il s'agit plutôt d'ordinateurs qui agissent comme serveur, client ou les deux à la fois. Dans le contexte d'Internet, les notions de client et de serveur font référence à des logiciels et non à du matériel (ordinateur). En effet, des ordinateurs peuvent servir à la fois comme client et serveur, et ce en même temps (dans un environnement multitâche). D'ailleurs, dans un intranet, on installe souvent un serveur Web personnel sur chaque poste de travail, afin que chacun puisse rendre disponibles ses documents.

L'architecture client/serveur n'est pas nouvelle en soi car elle existait dans les années 70-80 sans toutefois en porter le nom. En informatique traditionnelle, on représente l'architecture client/serveur comme une combinaison de systèmes de gestion de bases de données relationnelles (SGBDR), de la réseautique et des interfaces utilisateurs graphiques (ou GUI pour *Graphical User Interface*). Avec le World Wide Web, nous étendons cette définition aux ressources documentaires hypermédias.

Un des premiers traitements laissés au micro-ordinateur (c'est-à-dire le client) est l'aspect présentation des données à l'aide d'interfaces utilisateurs graphiques. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, c'est, pour l'utilisateur néophyte, ce qui distingue souvent l'approche client/serveur de celle centralisée: la première est basée sur une présentation graphique (par exemple Netscape) alors que la seconde repose sur une présentation de type caractère (par exemple un terminal ayant accès à un catalogue de bibliothèque).

Malgré la simplicité du concept client/serveur, il n'est pas facile de répartir les traitements entre le serveur et le client. C'est pourquoi il existe toute une gamme d'architectures client/serveur selon la répartition des traitements entre

le serveur et le client. Fondamentalement nous pouvons regrouper les différents types de traitements selon trois catégories: la gestion des données (accès à des bases de données locales, distantes et/ou réparties); la logique d'application (comment interpréter); la présentation (comment afficher les données à l'utilisateur).

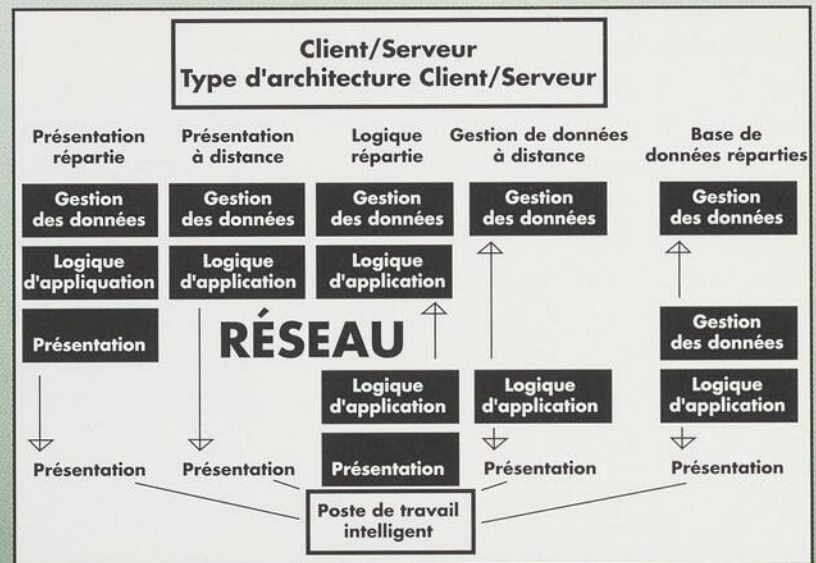


Figure 1: Type d'architecture client/serveur(57)

Par exemple, un fureteur(58) qui se contenterait uniquement d'afficher du texte constitue un point extrême du spectre des possibilités où le client fait peu de traitement. En effet, seule la partie présentation est prise en charge par l'application client. Plusieurs qualifient cette approche de thin-client. Par ailleurs, des applications Z39.50 telles GEOPAC développée par la firme GEAC ou encore DRA-FIND de DRA sont des applications spécialisées qui non seulement s'occupent de la partie présentation mais également des aspects liés à la gestion des données et à la logique d'application (nous y reviendrons dans le chapitre 4.5 avec les passerelles Web-Z39.50). Déjà utilisée dans le monde de l'informatique traditionnelle, l'architecture client/serveur a eu une poussée d'adrénaline avec la venue du World Wide Web.

### 4.3. LE WORLD WIDE WEB

Dire qu'Internet est un incontournable dans le monde, l'affirmation est devenue un lieu commun. Cependant, les outils utilisés, bien que puissants, sont néanmoins peu conviviaux. En fait, la vraie révolution s'est opérée avec le World Wide Web, que nous appellerons plus simplement le Web. C'est un système de traitement de l'information hypertexte, multimédia et distribué qui est basé sur Internet(59). En d'autres termes, le Web fonctionne selon une architecture client/serveur qui est régie par un protocole de communication, le HTTP (*HyperText Transfer Protocol*) qui s'appuie à son tour sur le protocole de communication d'Internet, vu précédemment, c'est-à-dire TCP/IP(60). En outre, le Web

intègre un système d'adressage des ressources d'Internet, c'est-à-dire les URL (*Uniform Resource Locator*), et utilise le langage HTML (*Hypertext Markup Language*) pour coder les diverses parties d'un document (par un balisage du texte), les liens hypertextuels et multimédias(61). Notons toutefois que HTML n'est pas le seul format utilisé sur le Web. C'est, pour l'instant, celui qui est le plus utilisé. En fait, tout document informatique peut également y être distribué.

Tout ceci peut sembler complexe mais la réalité est toute autre car si tel avait été le cas, le Web n'aurait pas connu une telle popularité dans un si court laps de temps! Jamais dans l'histoire de l'humanité, il n'y eut consensus aussi rapide et spectaculaire sur l'utilisation d'un médium de communication. Une des forces du Web est d'intégrer la plupart des services d'Internet sous une même bannière à l'aide de fureteurs (c'est-à-dire la partie client) tels Netscape, Mosaic, Microsoft Internet Explorer, etc.

Les réflexions sur le Web de Neil Randall, professeur à l'Université de Waterloo, sont fort intéressantes(62). *It [the World Wide Web] is clearly a system of both communication and publication. [...] But It's important to realize that the Web is a concept, not a program, not a system, and not even a specific protocol. [...] Even so, it's useful to keep in mind that the World Wide Web is not the Internet. [...] Essentially, the Web and its browsers have done for the Internet in 1994 what the Macintosh did for the personal computer a decade earlier.* Ainsi, le Web est un concept qui change radicalement les règles du jeu dans l'industrie de l'informatique et qui révolutionne le monde de l'information.

Par ailleurs, l'architecture du Web est de type client/serveur. Il y a d'une part les serveurs qui détiennent des données (par exemple des sites Web, des sites FTP, etc.) et, d'autre part, des clients qui accèdent à celles-ci (à l'aide de fureteurs). Fondamentalement, la partie client fait une demande à un serveur et celui-ci retourne, s'il y a lieu, l'information nécessaire. Dans le cas du Web, il s'agit d'un simple transfert de fichiers (généralement en format HTML). Un dernier point: les fureteurs du Web sont complètement intégrés avec les systèmes d'exploitation les plus courants fonctionnant en mode graphique. Ceci leur confère un sérieux avantage en permettant une synergie plus grande avec d'autres logiciels en bureautique ou en documentation pour le partage des données.

Les technologies du Web sont en mutation et en évolution perpétuelles. Un autre grand pas a été franchi grâce à la mise en place de mécanismes de mise à jour à distance de bases de données accessibles à partir du Web.

Tout système d'information repose principalement sur deux fonctionnalités: la mise à jour (par exemple le catalogage) et le repérage des données (par exemple la consultation de notices, leur impression, etc.). À ses débuts, la mise à jour de données d'un serveur du Web à partir d'une application client n'était guère aisée. Aujourd'hui, l'histoire est toute autre. Plusieurs techniques sont mises en oeuvre pour répondre à ce besoin. Parmi celles-ci, il y a les formulaires et les passerelles CGI (*Common Gateway Interface*)(63). Fondamentalement, les formulaires permettent à l'application client de saisir les données d'un utilisateur et les passerelles CGI font le pont pour la mise à jour ou l'exploitation d'une base de données sur le serveur selon les données saisies. Par exemple, il est possible de consulter le catalogue de la bibliothèque de l'UQAM sur le Web à partir d'un formulaire(64).

Mais, un des événements marquants dans la courte histoire du Web est sans contredit la venue du langage de programmation Java de la société Sun Microsystems(65). Ce langage permet d'ajouter une dynamique indéniable à l'interactivité du Web. Netscape Corporation a vu les immenses possibilités de ce langage et l'a intégré dans son fureteur.

Le point important, quant à l'utilisation de langages de programmation, est l'ajout d'intelligence dans la partie client. Par exemple, il est possible actuellement d'inclure dans des documents HTML de mini-applications en langage Java, appelées applets, qui permettent d'effectuer des traitements locaux sur le poste client. De même, il est également possible de développer des applications Java à part entière (sans HTML). À ses débuts, on décrivait le Web comme étant basé sur des applications client/serveur peu performantes: seul l'aspect présentation était pris en compte par le poste client, le serveur devait se charger des aspects de gestion des données et de la logique d'application. Avec des langages comme Java, l'histoire est désormais toute autre car il est possible d'incorporer, du moins en partie, ces deux derniers aspects.

En résumé, les langages comme Java permettent, d'une part, une répartition plus efficace des traitements entre le serveur et le client et, d'autre part, ce qui nous semble le plus important, le développement d'applications multi-plates-formes (Mac, PC, Unix, etc.)(66). Une des visées de Netscape Corporation avec Java n'est rien de moins que de devenir le système d'exploitation universel des applications en informatique(67). Ce serait littéralement faire un pied de nez à des géants comme Microsoft Corporation.

Le développement du Web, l'amélioration des fureteurs et l'essor fulgurant du langage Java ont contribué au concept des ordinateurs réseaux.

#### 4.3B. Les ordinateurs réseaux (Network Computers)

Les ordinateurs réseaux, plus communément appelés NC (*Network Computers*) ou encore WebPC, visent principalement à entrer en compétition avec les micro-ordinateurs actuels. Il s'agit d'une technologie informatique à faible coût(68) qui exploite les derniers développements du Web. Fondamentalement, le NC consiste en une connexion Internet (ou intranet) et en un interpréteur(69) de langage Java. Il permet de gérer l'affichage graphique, de se balader avec un fureteur graphique comme Netscape et d'exécuter des programmes d'application contenus dans les documents consultés. Cependant, cet ordinateur n'est pas nécessairement muni d'espace de stockage.

Il peut s'agir d'une alternative très intéressante pour le remplacement des terminaux passifs actuels lorsqu'une entreprise veut changer sa technologie basée sur une architecture centralisée par celle client/serveur basée sur les technologies du Web à meilleurs frais. Selon un article paru dans la revue informatique *Byte Magazine* on y affirme: «*By moving software maintenance to servers and limiting the ability of users to tinker with their machines, NCs could be easier for MIS departments to maintain and less susceptible to user errors*»(70). Avec les NC, on ramène le paradigme vers celui des ordinateurs centraux tout en conservant une architecture client/serveur. Notons toutefois que les NC n'ont pas encore fait leurs preuves. Mais devant le sérieux de sociétés telles Oracle, Sun Microsystems et IBM, il ne faudra pas négliger ce nouvel élément.

L'engouement pour le Web ne fait que s'accroître. Sa force d'attraction est énorme. Voilà que tous les grands joueurs du monde de l'informatique s'intéressent au phénomène et investissent des sommes considérables. Un nouveau *buzzword*(71) est né: les intranets.

#### 4.3C. Les intranets

Dire qu'il y a à peine plus d'un an, personne n'avait entendu parler d'intranets alors qu'aujourd'hui toutes les sociétés en informatique vous proposent leur solution intranet! Mais en quoi consiste un intranet? Il s'agit tout simplement de l'application des technologies du Web à un réseau interne d'entreprise. Selon une étude récente(72), plus de 51% des grandes entreprises américaines disposaient déjà d'un intranet ou sur le point d'ici un an de s'en prévaloir. Tous les fournisseurs se tournent vers cette nouvelle

manne et, dans plusieurs cas, n'en ont guère le choix s'ils veulent survivre.

Il faut s'attendre à ce que les prochains développements majeurs dans les technologies de l'information se fassent dans les intranets. Les géants, tels Microsoft avec son serveur Windows NT et sa technologie ActiveX, Novell avec son réseau IntranetWare, IBM avec son Lotus Notes, Netscape avec sa technologie Java et bien d'autres, se font une dure lutte afin d'accaparer la plus grande part du marché.

Un fait demeure: la technologie du Web devient la plateforme pour les prochains développements. Le monde de la bibliothéconomie ne peut pas y échapper.

#### 4.4. LE PROTOCOLE Z39.50

Depuis quelques temps, certaines bibliothèques ont commencé à offrir l'accès en ligne à leur catalogue. Toutefois, les chercheurs se retrouvent souvent frustrés parce qu'ils ont à apprendre les idiosyncrasies logicielles de chaque système. C'est un processus long et souvent fastidieux pour les usagers. Selon plusieurs auteurs, tels que Maribeth Ward, la norme Z39.50 possède le potentiel de rendre plus facile pour les usagers la recherche d'information en ligne.(73) La raison en est que la norme Z39.50 est une norme de communication entre ordinateurs qui définit un ensemble de règles et de procédures pour l'interrogation de bases de données et l'extraction d'enregistrements de nature bibliographique.(74)

La première version de cette norme Z39.50 a été approuvée en juillet 1992 par l'American National Standards Institute (ANSI). Le processus d'internationalisation de cette norme s'est accentué suite à sa reconnaissance par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sous la dénomination ISO-23950, pour remplacer la norme de Recherche documentaire, soit ISO-10162 (service definition) et ISO-10163 (protocol), appelées respectivement Search and Retrieve ou plus simplement SR, c'est-à-dire une norme non propriétaire et ouverte.(75) Ajoutons que ce standard est maintenu par la Bibliothèque du Congrès et, plus près de chez nous, qu'il a été accepté par la BNC. Cette norme repose également sur l'architecture client/serveur. En fait de manière simplifiée, on peut dire que ce qui se produit, c'est que la requête du client, qui est faite sur un serveur X, est traduite dans le format de la norme Z39.50 et envoyée au serveur Y. Ce dernier traduit à son tour la requête dans son propre format local pour ensuite renvoyer les résultats. À noter que les fonctions client et serveur peuvent se retrouver dans le même système. Ajoutons aussi que tout ce processus se déroule de manière transparente pour l'utilisateur.

L'un des grands avantages de cette norme est de permettre de lancer une même requête sur plusieurs catalogues sans avoir à connaître les langages de commande de chacun. Flexibilité et efficacité sont deux autres avantages de cette norme et qui proviennent du fait qu'elle a été développée (et adoptée) par les informaticiens et les bibliothécaires.

Cette norme ne s'applique pas à l'interface avec les utilisateurs.(76) Il ne s'agit pas non plus d'une norme de format de données bibliographiques tel le MARC. Par abus de langage, on entend souvent l'expression «base de données Z39.50». Il est plus juste de dire «base de données accessible par le protocole de communication Z39.50».

Dans son article intitulé *La norme Z39.50: un outil essentiel pour l'uniformisation de la recherche d'information*, Martin Sévigny souligne bien l'apport de la norme Z39.50: «La norme Z39.50 permet d'aller au-delà des fonctions de bases de données traditionnelles. En effet, un client Z39.50 ne se préoccupe pas de la structure interne des bases de données du serveur qu'il rejoint comme il devrait le faire avec un serveur SQL. Au contraire, il accède directement à l'information, et non aux données».(77)

Ainsi, il est possible d'obtenir une interface universelle pour toutes bases de données bibliographiques accessibles par le protocole de communication Z39.50. L'apprentissage de divers langages de commande liés à des systèmes particuliers se trouve de ce fait éliminé. En d'autres termes, exécuter une recherche sur des bases de données, supportant la norme de communication Z39.50, de sociétés telles GEAC, Best-Sellers ou encore DRA s'effectue de la même façon.

Aujourd'hui, la plupart des sociétés qui développent des logiciels de gestion de bibliothèques se tournent vers cette technologie. Pour n'en citer que quelques-unes: DRA avec son logiciel DRA-Find; BestCap Portfolio de la société Best-Sellers; Geopac de GEAC; etc. Nous suggérons à cet effet de consulter l'enquête produite par Distributed Systems Technology Centre sur les logiciels clients Z39.50.(78) Notons également que plusieurs de ces outils permettent l'accès aux collections de type multimédia.

Ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est qu'il est possible d'interroger, avec un client Z39.50, des bases de données catalographiques en utilisant l'Internet. En effet, le protocole Z39.50 fonctionne, comme le protocole HTTP du Web, avec le protocole de communication TCP/IP d'Internet.(79) Depuis la version 2 de la norme Z39.50, la recherche et l'extraction d'information bibliographique, principalement de notices bibliographiques en format MARC, sont disponibles.(80) Malgré tout, certains problèmes subsistent au niveau de la précision des échanges avec le MARC.

Par ailleurs, d'autres systèmes d'information, non reliés à des formats catalographiques, prévoient fonctionner avec la norme Z39.50. Par exemple, le *U.S. government Information Locator Service* (GILS), réseau décentralisé de systèmes gouvernementaux de localisateurs de coordonnées, supporte cette norme.(81)

---

#### 4.5. LES PASSERELLES WEB-Z39.50

Il existe maintenant des passerelles entre le Z39.50 et le Web. Ces passerelles permettent à des clients, utilisant des fureteurs tel Netscape avec une interface HTML, de produire des requêtes Z39.50. Cette approche comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, toutes les bases de données accessibles par le protocole Z39.50 peuvent être interrogées à partir de n'importe quel fureteur et ainsi de n'importe où dans le Web: l'utilisateur n'a pas à se procurer un logiciel client spécialisé. En corollaire, pour les fournisseurs de logiciels, il est plus facile de mettre à jour la logique d'application et la présentation des données car tout est géré à partir du serveur d'information. La gestion des versions de logiciel se trouve ainsi grandement simplifiée. Par ailleurs, cette solution présente également l'avantage d'intégrer les services Z39.50 et ceux qui n'utilisent pas ce standard à un ensemble de ressources accessibles à partir d'un point d'entrée unique.(82) Pour de plus amples informations sur les passerelles Web-Z39.50, nous suggérons de consulter l'enquête produite par Distributed Systems Technology Centre.(83)

Par ailleurs, nous avons vu que le Web utilise le protocole HTTP qui fonctionne selon une architecture client/serveur. Les possibilités d'interaction avec le serveur sont susceptibles d'être enrichies par des applications de type Java qui pourraient éventuellement suppléer à une absence de logiciel client Z39.50.(84)

Cependant, il y a tout de même des désavantages à cette approche. Le plus important est probablement celui de la performance. Une application Java interprétée à l'intérieur d'un fureteur sera plus lente que celle exécutée par un logiciel client spécialisé. De plus, étant donné leur jeunesse, les environnements de développement Java en sont à leurs premières armes. Beaucoup d'améliorations restent à faire.

---

#### 4.6. L'AVENIR

Après des voies d'avenir des nouvelles technologies de l'information constitue un défi fort intéressant. Il y a à peine trois ans, nul n'avait prévu l'impact d'Internet dans le monde de l'informatique et de l'information. Même Bill Gates, président de Microsoft Corporation, celui-là même qui

a bâti un empire de la révolution des micro-ordinateurs, n'a pris au sérieux l'importance d'Internet qu'à la toute fin de 1995. Qui aurait dit que Netscape, une compagnie inexistante il y a à peine quelques années, serait un chef de file dans les technologies de l'information?

Si on se fie à ce passé récent, il serait hasardeux d'énoncer les prochains développements avec certitude. Néanmoins, bien que les technologies du Web soient appelées à évoluer rapidement, le bien-fondé de celles-ci demeure indéniable.

L'implication des fournisseurs en technologie de l'information dans les intranets, c'est-à-dire les technologies du Web, constitue un argument de poids quant à la viabilité de ces technologies.

Toutes les technologies du Web vues jusqu'à maintenant, tels le protocole de communication TCP/IP pour l'interconnexion des ordinateurs, le protocole HTTP basé sur une architecture client/serveur, les langages HTML et Java, les ordinateurs réseaux, etc., apportent une simplification des problèmes de compatibilité. En outre, l'intégration du protocole Z39.50 et son architecture client/serveur avec le protocole de communication TCP/IP d'Internet, par les différents fournisseurs de logiciels intégrés de gestion de bibliothèques (cf. 1.2A), plaide en faveur de ces nouvelles technologies.

Le monde de la bibliothéconomie doit profiter de l'occasion pour tirer parti de ces changements technologiques. Certaines institutions se sont déjà engagées dans cette voie. Par exemple, le catalogue de la BNQ(85) est disponible sur le Web avec support au multimédia et SDM offre depuis peu l'accès à ses bases de données (dont Choix) à l'aide d'Internet. Soulignons en outre que SDM prévoit l'intégration du protocole de communication Z39.50 cette année pour accéder à Minisis.(86)

Pour permettre le réseautage des ressources catalographiques, que ce soit de manière centralisée, répartie ou collective, les technologies du Web et le protocole Z39.50 sont incontournables. De plus en plus, les diffuseurs d'information prennent la route du Web. Ce seront autant de nouvelles ressources documentaires disponibles auxquelles les bibliothèques devront dans plusieurs cas donner accès. Par ailleurs, il est fort probable que d'autres protocoles enrichissent ceux déjà existants du Web et, ainsi, rendent le Web encore plus attrayant. En résumé, toute évaluation de solutions technologiques devra prendre en compte les éléments suivants:

- Technologies du Web: format HTML, langage Java, fureteurs, ordinateurs réseaux, etc.

- Interface graphique, intégration du multimédia et de l'hypertexte (pour des catalogues hypermédias)
- Les protocoles TCP/IP, HTTP et Z39.50
- Technologie client/serveur
- L'accès aux ressources du Web, aux bases de données documentaires et aux documents.

Cependant, l'intégration de ces nouvelles technologies de l'information n'ira pas sans heurts. Malgré les avantages vus jusqu'à maintenant, il reste plusieurs questions en suspens tels les droits d'auteur et la diffusion électronique, les frais d'utilisation concernant le partage des ressources, etc. En outre, la migration d'une architecture centralisée (terminaux passifs) vers ces nouvelles technologies (micro-ordinateurs, réseaux, etc.) et la formation du personnel constituent des coûts non négligeables. Mais ces questions ne freineront en rien cette évolution.

En conclusion, le repérage d'information et la mise en réseau des banques de données vont naturellement s'opérer selon les technologies actuelles du Web et celles qui y seront développées.

## CONCLUSION

Tout au long de ces pages, nous avons pu voir que la tâche ne sera pas aisée pour les bibliothèques publiques québécoises concernant la rationalisation du traitement documentaire, le catalogage coopératif, la mise en réseau des banques de données et sur les moyens pour y parvenir: intégration de la norme Z39.50, conversion en format MARC, constitution de serveurs catalographiques, établissement de liens, réingénieries des services techniques, achats de nouveaux équipements et logiciels, etc.

Nous avons d'abord pu observer dans le court état de la situation que les bibliothèques publiques québécoises ne possèdent pas, pour la plupart, de politiques de traitement documentaire. Plusieurs se sont informatisées croyant que cela améliorerait leur efficacité en cette matière. Pourtant avant d'automatiser un processus, il est essentiel de l'analyser et parfois même de le réorganiser. Pour ce faire les bibliothèques auraient eu, entre autres, tout intérêt à mettre par écrit leurs politiques locales. Nous avons pu constater également que ces politiques s'éloignaient à l'occasion des standards reconnus (Dewey, MARC, etc.) et ce autant au niveau sémantique que syntaxique. Ce constat nous a conduit à présenter un plaidoyer en faveur de l'harmonisation des méthodes de travail, des normes et des formats d'échanges

(comprendre ici la Z39.50 et le MARC). Cette harmonisation des standards devrait faire l'objet de la préoccupation de tous les intervenants du domaine: serveurs bibliographiques, bibliothèques autonomes et CRSBP, fournisseurs de logiciels, etc. Les écoles de bibliothéconomie et de techniques de la documentation, les associations professionnelles, et les B.N. pourraient également jouer un rôle dans la standardisation et pour le ressourcement des catalogueurs.

Nous avons également pu remarquer que plusieurs bibliothèques n'étaient pas encore automatisées. Elles auraient évidemment avantage à le faire. Les autres se doivent de rester vigilantes face aux nouvelles tendances technologiques, afin d'en suivre et même d'en inspirer les développements. En ce sens, nous devrions demander aux fournisseurs de laisser tomber leur format propriétaire au profit d'un format normalisé. Cela ne devrait pas être trop difficile puisque c'est la nouvelle tendance que ces derniers ont affirmé vouloir privilégier.

En somme, le bilan des acquis n'est pas totalement négatif mais il faudra investir des énergies à développer de nouvelles méthodes et structures. Les services techniques des bibliothèques publiques auront en effet à s'adapter au contexte actuel des bibliothèques publiques où l'on voit, entre autres, les contraintes financières s'accroître, des NTI se développer et les besoins des usagers se modifier. La difficulté de faire face à des coupures de budgets mais en même temps à des usagers plus exigeants, interpelle nécessairement les gestionnaires des bibliothèques publiques. Ces derniers voudraient, pour affronter cette réalité, augmenter la rapidité du traitement documentaire tout en diminuant les coûts.

Heureusement, il existe des solutions pour surmonter ces défis. Par contre, comme nous l'avons démontré, les solutions improvisées ou à courte vue, du genre traitement intellectuel abrégé afin de mettre les documents plus vite sur les tablettes, devront être reconsidérées face à des collections plus imposantes et à l'apparition de nouveaux supports. Ceci tout en demeurant conscients que les usagers exigent de plus en plus que l'information leur soit livrée «juste à temps».

Trancher parmi les solutions potentielles n'est assurément pas chose facile. En sachant que le catalogage original est une dépense supplémentaire pour une bibliothèque, la question n'est toutefois pas entièrement réglée: faut-il profiter du catalogage dérivé, le catalogage collectif, l'impartition partielle ou l'impartition totale?

Au niveau du catalogage dérivé, on a pu constater que le principal serveur SDM semble avoir pris de nouvelles et intéressantes dispositions. Malgré tout, les bibliothèques publiques québécoises ne dérivent pas encore assez de

notices et conséquemment font trop de catalogage original. Dans le même ordre d'idées, subsiste un mythe au niveau de la dérivation de notices de serveurs et c'est celui de croire que les services techniques disparaîtront (certains parlent même des bibliothèques publiques dans leur totalité). Comme nous l'avons vu, en plus de celle de dériver des notices, une foule d'autres tâches (traditionnelles ou nouvelles) devront être effectuées par le personnel des services techniques. Bien sûr, il y aura inévitablement dans les plus grandes bibliothèques quelques réaffectations, au demeurant fort bénéfiques et ce, tant pour les catalogueurs que pour les usagers de ces bibliothèques.

On a pu s'apercevoir également que l'impartition totale ne semble pas vraiment une solution souhaitable sauf peut-être lors du processus de conversion d'un catalogue manuel à un catalogue automatisé.

Au niveau du catalogage collectif, les avis sont encore plus partagés. On a pu constater, à cet effet, d'une part que la tâche ne sera pas facile et que les dérapages peuvent être nombreux. D'autre part, les Américains paraissent avoir réussi (OCLC, etc.), les Ontariens ont progressé avec INFO et les Français avec Electre. Mais encore là, on ne parle pas de réussite complète. Au Québec, l'initiative des CRSBP mérite qu'on en suive de près les développements au cours des prochains mois.

En revenant au problème de trouver La Solution à adopter, nous croyons que le milieu des bibliothèques publiques a peut-être fait fausse route en tentant d'identifier la solution unique alors qu'elles sont peut-être multiples?

En effet, différents éléments nous permettent de croire en cette multiplicité des solutions. D'abord, nous savons que le niveau de normalisation des grosses bibliothèques comme celle de la Ville de Montréal est assez élevé. Il en est de même pour SDM et la BNQ. En outre, sans être aussi rigoureux au niveau des standards, les CRSBP possèdent une expertise réseau en plus d'avoir débuté un projet pilote de catalogage coopératif. Selon nous, ces joueurs importants font possiblement tous partie de la solution aux défis du traitement documentaire dans les bibliothèques publiques québécoises. Et fort heureusement, ceux-ci paraissent l'avoir compris puisqu'ils ont déjà commencé à signer entre eux certaines ententes: SDM + Ville de Montréal; SDM + BNQ; SDM + CRSBP. On a tout intérêt à accroître et encourager les autres bibliothèques publiques autonomes à embarquer dans ce type d'entente avec d'autres partenaires. On a vu les préalables auxquels ces dernières devront cependant s'astreindre si elles veulent s'arrimer à de nouveaux réseaux: rationalisation et harmonisation des méthodes de traitement documentaire, conversion au format MARC et à la norme

Z39.50 et branchement au réseau Internet. Ce ne sont pas là des obstacles insurmontables. En tous les cas, pas au niveau technologique puisque comme nous l'avons vu la Z39.50 (employée de concert avec le MARC) et le réseau Internet sont en train d'éliminer les dernières barrières technologiques en vue de l'échange de données catalographiques et ce sans compter les intéressantes possibilités qui sont (et surtout seront) offertes par SGML. Bien entendu, les technologies de l'information n'ont pas fini de nous présenter des innovations. Mais ce n'est pas une raison pour attendre que le 21<sup>e</sup> siècle nous tombe dessus avant d'embarquer dans les NTI.

Le lecteur attentif notera que dans cette étude, nous avons répondu à certaines questions mais en même temps nous en avons soulevées d'autres. Ce même lecteur aura constaté que le sujet du traitement documentaire n'a pas été traité de manière exhaustive. Sans vouloir paraître se trouver des excuses, il faut cependant indiquer que nous devons nous tenir d'une part au mandat qui nous avait été confié et d'autre part au temps qui nous était alloué. Nous n'avons pas eu le loisir, par exemple, d'aborder la question de la propriété intellectuelle des notices établies et des droits de reproduction et d'utilisation qui y sont attachés. Cette question mériterait à elle seule une étude distincte. Elle ne doit pas être évacuée de la réflexion globale du partage des ressources catalographiques.

## BIBLIOGRAPHIE

L'avenir des formats de communication. Conférence internationale tenue à la Bibliothèque Nationale du Canada, 7-11 octobre 1996. <http://www.acctbief.org/avenir/Actes.htm>

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC et L'ASTED. Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise: Les bibliothèques: mémoire conjoint présenté à la Commission de la Culture, Assemblée nationale du Québec, août 1996, [23] p.

BYRD, Jacqueline et Kathryn Sonny. «Cost analysis of NACO Participation at Indiana University» Cataloging & Classification Quarterly, vol. 16, no 2, 1993, p. 107-123.

BYRNE, Deborah J. MARC manual: understanding and using MARC records. Englewood, CO: Libraries Unlimited, 1991.

«Le catalogage à la B.N.C.», Livre d'ici, vol. 21, no 9 (mai 1996) p. 22.

Le Catalogue Collectif de Belgique. [http://www.libis.kuleuven.ac.be/libis/ccb/ccb\\_f.htm](http://www.libis.kuleuven.ac.be/libis/ccb/ccb_f.htm)

CHAN, Lois Mai. Cataloging and classification: an introduction. 2nd ed. Montréal, McGraw-Hill, 1994, 519 p.

CLEVELAND, Gary. «Introduction au World Wide Web». Flash Réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Mars 1995 (numéro 7).

DERIEZ, René et Thierry Giappiconi. «Analyser et comparer les coûts de catalogage». Bulletin des bibliothèques de France, t. 39, no 6, p. 28-39, 1995.

DUMAIS, Nelson. «Client/serveur: Une architecture qui relève du gros bon sens». Info-Tech., vol. 17, no 10, Novembre 1996, p. 24-29.

DUMAIS, Nelson. «Le principe Client/Serveur traîne de la patte». Info-Tech., vol. 17, no 10, Novembre 1996, p. 20.

DUMAIS, Nelson. «Client/Serveur à l'heure d'Internet et des intranets». Info-Tech. Novembre 1996, vol. 17, no 10, p. 27.

DUNKLE, Clare B. «Outsourcing the catalog department: a mediation inspired by the business and library literature», The Journal of Academic Librarianship, vol. 22, no 1, January 1996, p. 33-42.

EL-SHERBINI, Magda. «Contract cataloging: a pilot project for outsourcing slavic books». Cataloging & Classification Quarterly, vol. 20 (3), 1995, p. 57-73.

GOLDFARB, Charles F. The SGML handbook. Toronto: Clarendon Press, 1990.

GUINCHAT, Claire et Yolande Skouri, Guide pratique des techniques documentaires, v.2, Paris, Edicef, 1989, 319 p.

GORMAN, Michael. «The corruption of cataloging», Library Journal, vol. 120, no 15 (September 15, 1995), p. 32-34.

HALFHILL, Tom R. «Inside the Web PC». Byte. Vol. 21, number 3, March 1996, p. 44.

HALFHILL, Tom R. «Can Java Replace Windows?». Byte. Vol. 22, number 1, January 1997, p. 63.

HUDON, Michèle. Notes de cours BLT6024. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, 1995. Pages multiples.

HUDSON, Judith. «Copy Cataloging activities: a report of a survey». Cataloging & Classification Quarterly, vol. 7, no 1, 1986.

- HYSLOP, Colleen E. «The program for cooperative cataloging» ALCTS Newsletter, vol. 7, no 4, 1996, p. a-d.
- INTNER, Sheila S. «Outsourcing: what does it mean for technical services, Technicalities, vol. 14, no 3 (March 1994), p. 3-5.
- INTNER, Sheila S. et Josephine Riss Fang. Technical Services in the medium-sized library: an investigation of current practices. Hamden, Conn., Library Professional Publications, 1991, p. 78.
- KANE, Margeret, Digital official: Internet to be 'so pervasive it will disappear'. PC Week Online. September 19, 1996. URL:<<http://www.pcweek.com/news/0916/19ekey.html>>
- LAHARY, Dominique. «Format? Formats! Ou de l'intérêt de savoir de quoi on parle». Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français, no 163, deuxième trimestre 1994.
- LEE, Linda. «Intoduction au langage HTML». Flash Réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Septembre 1995 (numéro 13).
- LEUNG, Shirley W. «Study of the Cataloging Costs at the University of California, Riverside». Technical services Quaterly, vol. 6, no 1, 1995, p. 7-8.
- LIU, Cricket et al. Managing Internet Information Services. O'Reilly & Associates. 1994.
- LEONHARDT, Thomas W., éd. Technical services in libraries: systems and applications. Greenwich, Connecticut, Jai Press inc., 1992, 275 p.
- MARCOUX, Yves. «Les formats normalisés de documents électroniques». ICO Québec, vol. 6, nos 1-2 (1995), pp. 56-65.
- MILLER, David. «Outsourcing cataloging: the Wright experience» ALCTS Newsletter, vol. 6, no 1, 1995, p. 7-8.
- MONDOUX, André. «La Java du Net: de quoi faire danser toute l'industrie». Info-Tech, Octobre 1996. Vol. 17, no 9, pp. 52-53.
- MONDOUX, André. «Novell riposte: IntranetWare», Info-Tech. Janvier 1997, vol. 18, no 1, p. 34.
- MORRIS, Dilys E. «Staff time and costs for cataloging», Library Resources & Technical Services, vol. 36, no 1, 1992, p. 79-95.
- RAGGET, Dave. HTML 3.2 Reference Specification (W3C Recommendation 14-Jan-1997). <http://www.w3.org/pub/WWW/TR/REC-html32.html>
- RANDALL, Neil. «The World Wide Web: Interface on the Internet». Discover the World Wide Web with your Sportster. Sams.net Publishing. Second Edition. 1996.
- ROUMIEUX, Olivier. L'impact de l'Internet sur la profession de bibliothécaire. Université Paris 8, septembre 1996. URL:<<http://www.polytechnique.fr/bcx/impact.htm>>
- SAMAIN, Thierry. L'accès aux catalogues des bibliothèques par Internet. École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. ENNSSIB 1996. URL:<<http://www.enssib.fr/Enssib/resdoc/DOCUMENTS/DCB/samain/memoire.html>>
- SAVAGE, Chris. Comprendre les fonctions de balayage de World Wide Web. Flash Réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Juillet 1995 (numéro 10).
- SAVAGE, Chris et Linda LEE. «Formulaires W3 et IPC: l'interactivité des pages W3». Flash réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. (numéro 19). Décembre 1995.
- SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ONTARIO SUD. Enquête sur les réseaux d'information en Ontario, 1995, 44 p.
- SÉVIGNY, Martin, et Yves MARCOUX, «Conception et réalisation d'une interface-utilisateurs pour l'interrogation de bases de documents structurés.» Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie, vol. 21, nos 3-4, pp. 59-77, 1996.
- SÉVIGNY, Martin. Conception et réalisation d'un interface-utilisateurs pour l'interrogation de bases de documents structurés. Travail dirigé présenté pour l'obtention de la maîtrise en bibliothéconomie et en sciences de l'information, EBSI, Université de Montréal, 1996. <http://tornado.ere.umontreal.ca/~marcoux/grds/martin-td/>
- SÉVIGNY, Martin. «La norme Z39.50: un outil essentiel pour l'uniformisation de la recherche d'information». Cursus. Octobre 1995. Vol. 1, no 1. URL:<<http://mystral.ere.umontreal.ca/~beaudryg/cursus>>
- TALLIM, Paula. «Internet: une introduction». Flash Réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Décembre 1994 (numéro 1).

TAYLOR, Arlene G. Cataloging with copy: a decision-maker's handbook, 2nd ed., Englewood, Colorado, Libraries Unlimited, 1988, 355 p.

TURNER, Fay. «La norme Z-39.50 de repérage de l'information: vue d'ensemble et application». Flash Réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Mars 1995 (numéro 8).

TURNER, Fay. «Le U.S. Government Information Locator Service (GILS): description et situation». Flash réseau. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Janvier 1996 (numéro 23).

VAN HERWIJNEN, Eric. SGML pratique. Paris: International Thomson Publishing France, 1995, 329 p.

WAITE, J. Ellen. «Reinvent Catalogers», Library Journal, november 1 1995, p. 36-37.

WARD, Maribeth. «Expanding access to information with Z39.50», American Libraries (July-August 1994), vol. 25, no 7, p. 639-641.

WEIBEL, Stuart, Jean Godby et Eric Miller. OCLC/NCSA Metadata Workshop Report. 1995.  
[http://www.oclc.org:5046/conferences/metadata/dublin\\_core\\_report.htm](http://www.oclc.org:5046/conferences/metadata/dublin_core_report.htm)

WEIBEL, Stuart. A Proposed Convention for Embedding Metadata in HTML, 2 juin 1996.  
<http://www.oclc.org:5046/~weibel/html-meta.html>

WILSON, Kaven A. «Outsourcing Copy Cataloging and physical processing: a review of Blackwell's Outsourcing services for the J. Hugh Jackson Library at Stanford University» Library Resources & Technical Services, vol. 39, no 1, January 1995, p. 359-383.

## ANNEXE

### ENQUÊTE SUR LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Question 1 — Quelle est la population desservie par votre bibliothèque (pas votre nombre d'abonnés)?

- 1 à 5 000
- 5 001 à 10 000
- 10 001 à 25 000
- 25 001 à 50 000
- 50 001 à 100 000
- 100 001 et plus

Question 2 — Quel est votre budget global de fonctionnement (excluant les immobilisations non-récurrentes)?

---

Question 3 — Quelle est, en nombre d'heures, la semaine normale de travail pour un employé permanent de votre bibliothèque?

---

Question 4 — Combien d'employé-es sont affecté-es au traitement documentaire (préparation intellectuelle et matérielle excluant le processus d'acquisition)?

---

Question 5 — Quelle est la répartition de ces employé-es?

- \_\_\_\_\_ Bibliothécaire
- \_\_\_\_\_ Technicien-ne en documentation (ou bibliotechnicien-ne)
- \_\_\_\_\_ Autres

Question 6 — Combien de journée(s) de travail par semaine travaille(nt)-il(s)... au catalogage? (fraction sur 5)

- \_\_\_\_\_ Bibliothécaire
- \_\_\_\_\_ Technicien-ne en documentation (ou bibliotechnicien-ne)
- \_\_\_\_\_ Autres

à d'autres tâches?

- \_\_\_\_\_ Bibliothécaire    Quelles tâches? \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_ Technicien-ne en documentation (ou bibliotechnicien-ne)  
Quelles tâches? \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_ Autres    Quelles tâches? \_\_\_\_\_

Question 7 — Quel est leur taux horaire (sans les avantages sociaux)?

- \_\_\_\_\_ Bibliothécaire
- \_\_\_\_\_ Technicien-ne en documentation (ou bibliotechnicien-ne)
- \_\_\_\_\_ Autres

Question 8 — Avez-vous engagé, réaffecté ou licencié du personnel aux services techniques au cours des deux dernières années?

- Engagement
- Licenciement
- Statu quo
- Réaffectation (à quelle fonction)?  
 Bibliothécaire \_\_\_\_\_  
 Technicien-ne \_\_\_\_\_  
 Autres \_\_\_\_\_

Question 9 — a) Combien de titres cataloguez-vous annuellement? \_\_\_\_\_  
 b) Combien de titres élaguez-vous annuellement? \_\_\_\_\_  
 c) Combien par type de document (si possible)?

Types ou catégories	Catalogués	Élagués
Livres adultes		
Livres enfants		
Livres parlants		
Audiocassettes		
Vidéocassettes		
Disques compacts		
Logiciels		
CD-ROMs		
Partitions musicales		
Périodiques		
Jouets		
Autres		

Question 10 — Faites-vous du catalogage coopératif ou partagé (avec d'autres bibliothèques)?

- Oui
- Non

Si oui, avec lesquelles? \_\_\_\_\_

Question 11 — Fournissez-vous des services de catalogage dérivé?

- Oui
- Non

Si oui, quels sont vos clients? \_\_\_\_\_

Question 12 — Avez-vous recours à des serveurs bibliographiques externes? (si la réponse est non, passez à la question 14)

- Oui
- Non

Si oui, lesquels?

- SDM
- CRSBP
- ISM
- Biblio RPL
- Autres

Question 13 — Quel est chez vous le pourcentage de catalogage dérivé (obtenu d'une source extérieure à votre organisation) par rapport au catalogage original (fait par un membre de votre organisation)?

- Original = \_\_\_\_\_
- Dérivé = \_\_\_\_\_

Question 14 — Quel est votre degré général de satisfaction du service fourni par vos serveurs (au niveau des délais, de la précision...)?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Insatisfait

Question 15 — Vos opérations de traitement documentaire sont-elles automatisées?

- Oui
- Non (passez à la question 17)

Si oui, avec quel logiciel intégré de gestion de bibliothèque?

- AD Hoc Biblio
- Best-Sellers
- Bibliodigest
- Coba
- Didac (Dynabec)
- Geac
- Logiprêt
- Mandarin
- Multilis
- Nicolas
- Regard
- Maison
- Autres, précisez \_\_\_\_\_

Question 16 — Est-ce que tous les titres de votre collection sont inscrits à votre catalogue automatisé?

- Oui
- Non

Si non, faites-vous du catalogage rétrospectif?

- Oui
- Non

Question 17 — Cochez une des cases si vous utilisez l'un des outils électroniques suivants:

- Dewey électronique
- Laval sur CD-ROM
- Choix sur CD-ROM

Question 18 — Vos catalogueurs disposent-ils d'un accès Internet aux services techniques?

- Oui
- Non

Si non, prévoyez-vous installer ce type d'accès au cours des 2 prochaines années?

- Oui
- Non

Question 19 — Votre bibliothèque possède-t-elle des politiques écrites de catalogage (indexation, classification, catalogage)?

- Oui
- Non

Question 20 — Avez-vous réduit le niveau de traitement catalographique (cotes plus courtes, moins de vedettes-matière, etc.) pour accélérer le traitement?

- Oui
- Non

Question 21 — Utilisez-vous le format MARC?

- Oui
- Non

**Présentation**  
**Quoi de neuf?**  
**En texte intégral**  
**Politiques et normes**  
**Liens W3**



**SERVICES DOCUMENTAIRES  
MULTIMEDIA INC.**

La référence au Québec  
pour les ressources documentaires  
de langue française

Commentaires et suggestions: [info@sdm.qc.ca](mailto:info@sdm.qc.ca)



**CD-ROM**  
**Publications**  
**Services sur Internet**  
**Autres services**  
**Index du site**

### Visitez SDM sur Internet !

- Des informations sur tous les produits et services de SDM;
- Des bibliographies sur des personnalités ou des sujets d'actualité, disponibles gratuitement;
- Des liens avec plus de **4000** sites Internet dans les domaines de :
  - la documentation
  - les technologies de l'information;
- Le service **TRANSIT** : des notices dans un délai d'une heure;
- L'accès aux bases de données de SDM en mode TELNET .

[www.sdm.qc.ca](http://www.sdm.qc.ca)

Si non, envisagez-vous une conversion éventuelle de vos données dans ce format?

- Oui  
 Non

Question 22 — Employez-vous la Classification Décimale Dewey?

- Oui  
 Non

Si oui, quelle édition? \_\_\_\_\_ Et quel niveau?

- Complète  
 Intermédiaire  
 Abrégée

Question 23 — Quelle est la classification retenue chez vous pour ...?

Catégories	Dewey	Autres (1 lettre d'auteur, etc.)
Les romans pour adultes		
Les romans pour jeunes		
Les bandes dessinées pour adultes		
Les bandes dessinées pour enfants		
Les documentaires adultes		
Les documentaires enfants		
Les audiocassettes		
Les disques compacts		
Les CD-ROMs		
Les documents officiels		
Les périodiques		
Les vidéocassettes		
Les partitions musicales		
Les jouets		
Les nouveautés ou best-sellers		

Question 24 — Quels fichiers d'autorités utilisez-vous?

- BNQ  
 Fautor (SDM)  
 Canadiana  
 Autre, précisez \_\_\_\_\_  
 Aucun

Question 25 — Utilisez-vous le Répertoire des vedettes-matière Jeunesse (SDM) pour l'indexation de vos livres s'adressant aux jeunes?

- Oui  
 Non

### FICHE D'IDENTIFICATION

Nom de votre bibliothèque	
Nom du responsable de la bibliothèque	
Nom de la personne ayant rempli ce questionnaire	
Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire	

À retourner, si possible, avant le 17 janvier 1997  
à l'adresse ci-dessous:

### Association Les Bibliothèques publiques du Québec

a/s Benoit Ferland  
179, Brien  
Varenes, Québec  
J3X 1C1

- 48 Nous employons l'expression «normes propriétaires» (par exemple, Microsoft, IBM, Oracle, etc.) par opposition aux normes ouvertes telles que promulguées par des organismes nationaux ou internationaux (par exemple ISO, NISO, etc.) ou encore par des consortiums industriels ou académiques (W3C, etc.).
- 49 Un protocole de communication est un ensemble de règles syntaxiques et sémantiques, c'est-à-dire un langage commun pour permettre aux ordinateurs de communiquer entre eux.
- 50 *Internet le guide pratique*, Québec-Science. Automne 1996. No 3, p. 20.
- 51 Sources: Internet Domain Survey à l'URL: <<http://www.nw.com/zone/WWW/report.html>>. Notons que ces chiffres comportent tout type de connexion avec le réseau (liens permanents, temporaires et téléphoniques).
- 52 *Windows NT Server/Internet Information Server* URL: <<http://www.microsoft.com/ils/default.asp>>
- 53 André Mondoux, «Novell riposte: IntranetWare», *Info-Tech*. Janvier 1997, vol. 18, no 1, p. 34.
- 54 Olivier Roumieux, «L'impact de l'Internet sur la profession de bibliothécaire». Université Paris 8, septembre 1996. URL: <<http://www.polytechnique.fr/bcx/impact.htm>>
- 55 Paula Tallim, «Internet, une introduction», *Flash Réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Décembre 1994 (numéro 1).
- 56 Nelson Dumais, «Client/serveur: Une architecture qui relève du gros bon sens», *Info-Tech*. Novembre 1996, vol. 17, no 10, p. 24-29.
- 57 *Info-Tech*. Novembre 1996, vol. 17, no 10, p. 26.
- 58 Un fureteur (appelé parfois navigateur ou baladeur) est une application client qui permet de naviguer ou surfer dans le World Wide Web.
- 59 Gary Cleveland, «Introduction au World Wide Web», *Flash réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Mars 1995 (numéro 7).

- 60 Chris Savage, «Comprendre les fonctions de balayage de World Wide Web», *Flash Réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Juillet 1995 (numéro 10).
- 61 Linda Lee, «Introduction au langage HTML», *Flash Réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Septembre 1995 (numéro 13).
- 62 Neil Randall, «The World Wide Web: Interface on the Internet». *Discover the World Wide Web with your Sportster*. Sams.net Publishing. Second Edition. 1996.
- 63 Chris Savage et Linda Lee, «Formulaires W3 et IPC: l'interactivité des pages W3», *Flash Réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Décembre 1995 (numéro 19).
- 64 URL: <<http://www.unites.uqam.ca/bib/Service/BDQWWW.html>>
- 65 André Mondoux, «La Java du Net: de quoi faire danser toute l'industrie», *Info-Tech*. Octobre 1996. Vol. 17, no 9, pp. 52-53.
- 66 Tom R. Halfhill, «Can Java Replace Windows?», *Byte*. Vol. 22, number 1, January 1997, p. 63.
- 67 André Mondoux, «La Java du Net: de quoi faire danser toute l'industrie». *Loc. Cit.*
- 68 Une barrière psychologique de 500\$ est fixée pour leur coût.
- 69 Un interpréteur est un programme informatique qui est capable de traduire un langage informatique de manière à en exécuter les fonctions associées.
- 70 Tom R. Halfhill, «Inside the Web PC», *Byte*. Vol. 21, number 3, March 1996, page 44.
- 71 Buzzword: mot à la mode
- 72 Nelson Dumais, «Client/Serveur à l'heure d'Internet et des intranets», *Info-Tech*. Novembre 1996, vol. 17, no 10, p. 27.
- 73 Maribeth Ward, «Expanding access to information with Z39.50», *American Libraries* (July-August 1994), vol. 25, no 7, p. 639.
- 74 Depuis la version 3 du protocole Z39.50, il est possible d'interroger des bases dont les enregistrements ne sont pas de nature bibliographique.
- 75 Pour de plus amples informations, voir le site de la Library of Congress à l'URL: <<http://lcweb.loc.gov/z3950/agency/>>
- 76 C'est pourquoi l'interface utilisateur utilisée varie selon le fournisseur de logiciel client Z39.50. Cependant, tous ces fournisseurs doivent respecter la norme en ce qui concerne la communication.
- 77 Martin Sévigny, «La norme Z39.50: un outil essentiel pour l'uniformisation de la recherche d'information», *Cursus*. Octobre 1995. Vol. 1, no 1.  
URL: <<http://mystral.ere.umontreal.ca/~beaudryg/cursus>>.
- 78 «Z39.50 Client Survey». Distributed Systems Technology Centre Ltd. Australia. Version 3.0, 1996-09-24.  
URL: <<http://www.dstc.edu.au/RDU/reports/zreviews/z3950-client-survey.html>>
- 79 Notons toutefois que le protocole TCP/IP n'est pas obligatoire quant au fonctionnement du Z39.50. Il pourrait s'agir d'un autre protocole.
- 80 Fay Turner, «La norme Z39.50 de repérage de l'information: vue d'ensemble et application», *Flash Réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Mars 1995 (numéro 8).
- 81 Fay Turner, «Le U.S. government Information Locator Service (GILS): description et situation», *Flash Réseau*. Bibliothèque Nationale du Canada: Service de technologie de l'information. Janvier 1996 (numéro 23).
- 82 Thierry Samain, «L'accès aux catalogues des bibliothèques par Internet», *École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques*. ENSSIB 1996.  
URL: <<http://www.enssib.fr/Enssib/resdoc/DOCUMENTS/DCB/samain/memoire.html>>
- 83 «Survey of Z39.50 to Web Gateways». Distributed Systems Technology Centre Ltd. Australia. Version 3.0, 1996-09-04.  
URL: <<http://www.dstc.edu.au/RDU/reports/zreviews/z3950-gateway-survey.html>>.
- 84 Samain, op. cit.
- 85 URL: <<http://www.biblinat.gouv.qc.ca/>>
- 86 URL: <<http://www.sdm.qc.ca/gen/mga32.html#2>>

**CANEBSCO**  
**un service**  
**d'abonnement**  
**au**  
**Québec...**  
**et dans le**  
**monde**  
**entier.**

CANEBSCO vise l'excellence dans les services offerts aux bibliothèques pour la gestion de leurs périodiques. C'est pourquoi:

- Nous avons créé et maintenons à jour une banque de données de plus de 250 000 périodiques, magazines, séries irrégulières, annuels et envois d'offices publiés dans le monde entier.
- Nous avons développé EBSCONET® un service d'abonnement en ligne reliant les bibliothèques avec notre banque de données.
- Nous avons développé des passerelles avec la plupart, des systèmes intégrés en usage dans les bibliothèques.
- Nous opérons un réseau de 29 centres de traitement dans 19 pays et sur les six continents.
- Nous opérons un centre de traitement local pourvu de personnel formé pour comprendre et satisfaire vos besoins personnels.
- Nous vous offrons l'expertise d'une compagnie internationale jouissant d'une solide réputation.

CANEBSCO propose aux clients du Québec le service le plus complet et le plus pertinent pour une gestion efficace de leurs périodiques.

La compétence et la réputation CANEBSCO à votre service.

LES SERVICES D'ABONNEMENT  
**CANEBSCO**

Six, Boul. Desaulniers, Suite 308  
 St-Lambert, Québec J4P 1L3  
 (514) 672-5878

Ligne directe pour Québec: (800) 361-7322

# Pour le droit et le plaisir de l'image photographique

Par Jean Lauzon

L'auteur est photographe et doctorant en sémiologie

Le qu'il est désormais convenu d'appeler «l'affaire Duclos» est en voie de franchir le cap d'une décision de la Cour Suprême du Canada, qui aura à trancher définitivement sur le droit de regard et d'expression des photographes. Rappelons les faits.

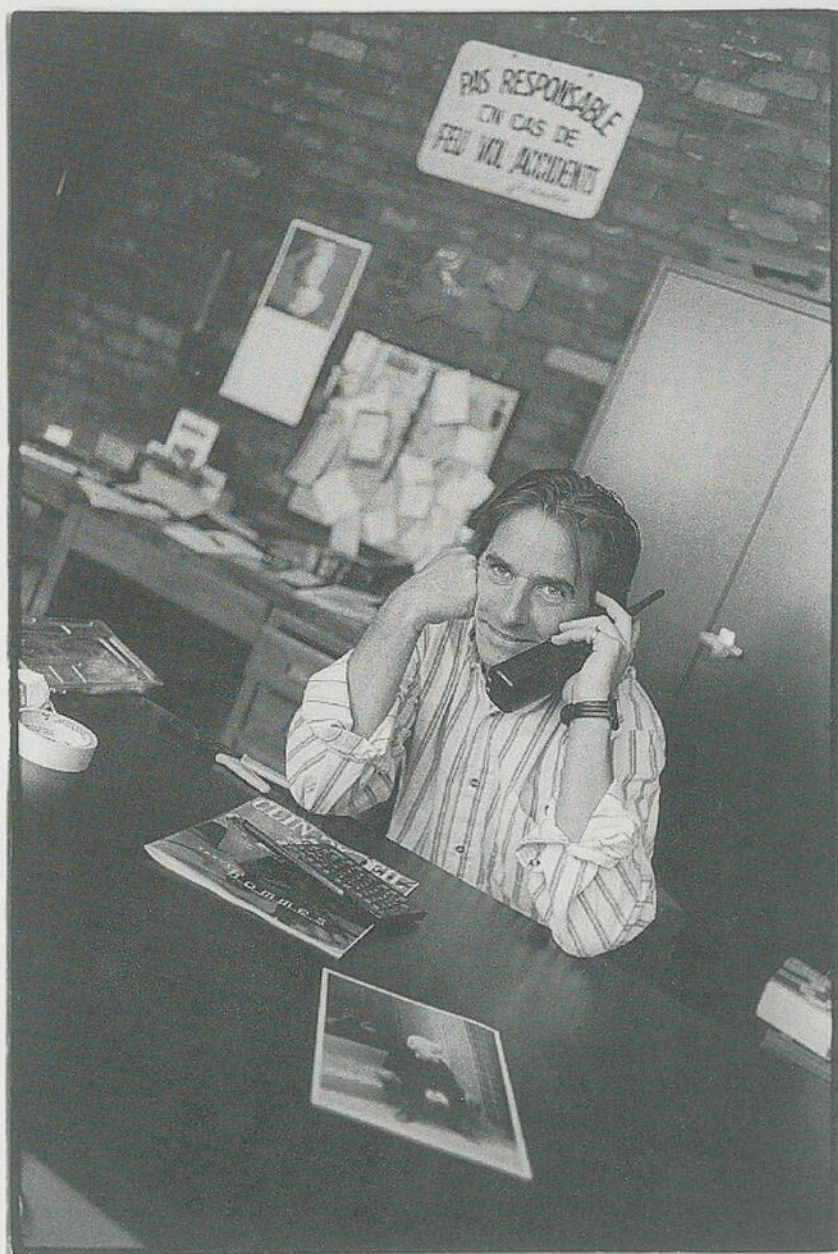
Nous sommes en 1991. Le 19 mars, la Cour du Québec condamne conjointement le photographe Gilbert Duclos et les Éditions Vice-Versa à verser 2 000\$ à titre de dommages-intérêts à une dénommée Pascale Claude Aubry qui a vu sa photographie publiée sans son consentement dans la revue

culturelle montréalaise Vice-Versa en 1988. En cour d'appel, on a maintenu cette condamnation dans un jugement daté du 15 août 1996, prétextant que la jeune Aubry, alors étudiante au niveau secondaire, avait été brimée dans son droit à la vie privée par la publication de son image photographique. Aujourd'hui, début 1997, la Cour Suprême du Canada étudie le dossier et décidera dans un premier temps si elle désire entendre la cause portée en appel, et ensuite si elle maintient ou non les jugements de premières instances. L'enjeu est phénoménal.

## IMAGES EN DANGER

Les implications d'abord professionnelles des travailleurs de l'image sont multiples. Le jugement de la cour d'appel implique notamment qu'il est désormais risqué de publier quelque photographie que ce soit sans le consentement explicite des personnes éventuellement photographiées. Cela signifie que photographes et cameramen ne pourront plus capter en chair et en os, bien vivantes, ces scènes de la vie quotidienne qui rendent compte de notre vie en société. En clair, cela signifie qu'il sera de plus en plus difficile de présenter notre Histoire en images. Il est vrai que les juges de seconde instance offrent quelque perche au privilège du droit à l'information sur le droit à la vie privée. Toutefois, la frontière s'avère tellement sibylline entre ces droits protégés qu'il devient malaisé d'en fixer clairement les paramètres.

On serait sans nul doute d'accord pour condamner quelqu'un qui profiterait financièrement de l'image d'une tierce personne sans son consentement, ou dont la publication porterait nettement atteinte à sa réputation. Ce n'est pas le cas ici, ce que reconnaît par ailleurs le jugement, notamment le juge Jean-Louis Baudouin qui admet se retrouver devant «une absence totale de preuve de l'existence d'un préjudice quelconque» ou encore le juge Louis LeBEL qui écrit que «La photo ne portait en aucune façon atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'intimée [Pascale C. Aubry].» La condamnation se base donc essentiellement sur l'admission d'une présumée faute, celle de la publication non consentie d'une image photographique par ailleurs prise, faut-il le préciser, dans un lieu public. Bien que l'on reconnaisse qu'«en pu-



(photo Jean Lauzon)

Le photographe Gilbert Duclos dans son atelier montréalais.

blic, toute personne consent à être vue» on a maintenu la condamnation, ce qui limite considérablement le travail des professionnels de l'image.

Pour le président de la Fédération des journalistes du Québec, M. Alain Saulnier, ce jugement «limite la liberté de tous et chacun des membres de la société québécoise». Ailleurs, on n'hésite pas à parler de ce jugement comme d'un «étai [qui] se resserre sur les médias». C'est du moins l'opinion de l'éditeur adjoint de La Presse, M. Claude Masson. «Photographes et cameramen coincés», titre un article de Yves Boisvert sur le même sujet. A un point tel que «l'affaire Duclos» a fait l'objet d'un reportage sur le réseau télévisuel international CNN et que la jeune Pascale C. Aubry, voulant protéger sa vie privée et conserver l'anonymat, aura finalement vu «son cas» diffusé dans des millions de foyers à travers le monde, situation à la fois paradoxale et aberrante s'il en est...

#### INFORMATION DOCUMENTAIRE EN PÉRIL

Outre les implications limitant désormais le travail des photographes, les droits complémentaires de regard, d'expression, de diffusion et d'information paraissent manifestement brimés par ce jugement. Depuis l'invention de la photographie, en 1839, des millions de photos ont été prises partout à travers le monde. Des centaines de milliers ont été publiées, sur les pages de milliers de livres ou de centaines de journaux et magazines. On connaît le légendaire Life, fondé en 1936, dont la valeur en information documentaire sur l'histoire du XXe siècle n'est plus à démontrer. On

connaît le National Geographic, qui fait la joie de milliers de personnes à travers le monde justement pour la valeur de ses photographies. Qui, dans nos bibliothèques publiques n'a pas feuilleté livres et revues pour contempler, souvent avec ravissement, ces images photographiques qui nous en apprennent toujours un peu plus sur ce que nous sommes, d'où nous venons et où nous allons? Quelle perte ce serait si, un jour, nous devons nous trouver devant l'absence de toute image photographique! Quel vide, quelle perte de renseignements, d'informations, et de plaisir...

#### RICHESSSE DU LANGAGE PHOTOGRAPHIQUE

L'adage voulant qu'une image puisse valoir quelques mots, un millier dit-on, vaut sans doute quelque considération. Mais encore faut-il choisir les vocables appropriés. Nul alphabet ne saurait remplacer quelque image que ce soit. Plusieurs types de langage existent, verbal, visuel, mathématique... À strictement parler, aucun ne saurait trouver son équivalent chez l'autre. Chaque langage traite le monde et ses multiples réalités en fonction de ses spécificités, de ses limites, de ses possibilités, que tous et chacun interprétons en fonction de nos points de vue respectifs. La multiplication des langages et leur appréciation respective témoignent de la richesse d'une civilisation à un moment donné de son existence.

En nous privant d'une pratique particulière du langage photographique, les juges de la cour d'appel du Québec nous renvoient une image appauvrie de nos potentiels d'expression, de communication et d'apprentissage. Une image ne

**Express Mag**  
SERVICE D'ABONNEMENT  
SUBSCRIPTION SERVICE

Géo, Paris Match  
La Recherche, Parents...

**Express Mag**  
4011, boul. Robert  
Montréal, Qc H1Z 4H6  
Tél.: (514) 374-9811  
Sans frais: 1-800-363-1310  
Fax: (514) 374-9684

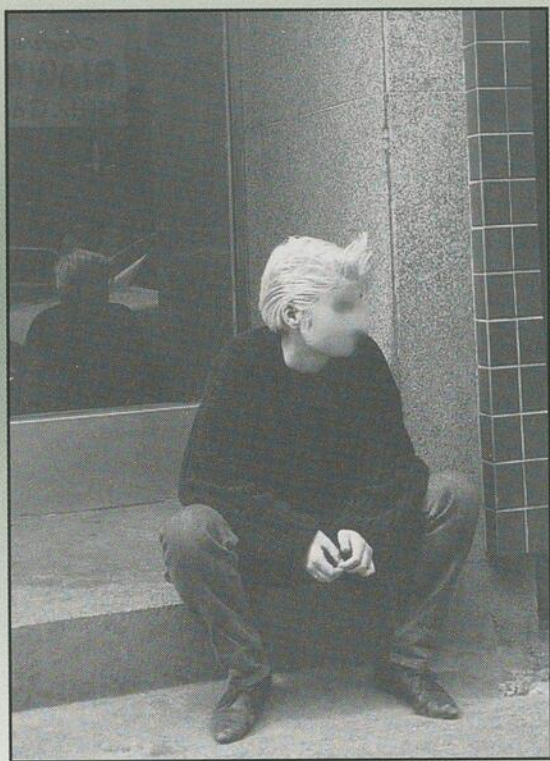
Email: [expsmag@expressmag.com](mailto:expsmag@expressmag.com)

La seule agence à offrir un service spécialisé  
pour les bibliothèques



Informez-vous auprès de  
votre représentante  
Lise Villeneuve  
1 800 363-1310 poste 283

vaut pas mille mots. Elle vaut par ce que l'on peut en faire, par ce qu'elle peut nous apprendre, parce qu'elle peut nous prendre, nous séduire ou nous faire plaisir. Voilà sa luxuriante richesse! Et voilà aussi ce que devra considérer la Cour Suprême du Canada, en réouvrant la voie de la photographie à la découverte du monde.



(photo Gilbert Duclos)

La photographie qui a causé le litige, publiée en 1988 dans le périodique culturel *Vice Versa*, no 24.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOISVERT, Yves, «Photographes et cameramen coincés», *La Presse*, Montréal, 23 août 1996, p. A4.
- CHARBONNEAU, Nathalie, «Une ligne a été tracée», *La Presse*, Montréal, 20 septembre 1996.
- GYULAI, Linda, «Picture this-Photographer's court battle is media's nightmare», *Mirror*, Montréal, 19 septembre 1996.
- LAUZON, Jean, «Le droit de regard du photographe», *Le Devoir*, Montréal, 17 octobre 1996.
- LeBEL, Louis, BAUDOIN, Jean-Louis, BIRON, André, Jugement de la cour d'appel, province de Québec, greffe de Montréal, no 500-09-000567-917 (500-02-016447-893), 15 août 1996, 2 documents, respectivement 36 p., et 12 p.
- MAILLOUX, Robert, «Les conséquences d'un jugement», *La Presse*, Montréal, 31 août 1996.
- MASSON, Claude, «L'étau se resserre sur les médias», *La Presse*, Montréal, 24 août 1996.
- MORISSETTE, Rodolphe, «Le citoyen a droit à l'anonymat sur la voie publique», *Le Journal de Montréal*, Montréal, 23 août 1996.
- PÉPIN, René, «Affaire Aubry: une décision moins contraignante qu'il n'y paraît», *La Presse*, Montréal, 18 septembre 1996, p. B3.
- RIMANELLI, Giose, "Inside and Outside the Glass House", *Vice Versa*, no 24, Montréal, 1988, pp. 20-21.
- SAULNIER, Alain, BOUCHARD, Marie-Philippe, «La liberté d'expression mérite mieux que d'être balayée du revers de la main», *La Presse*, Montréal, 25 septembre 1996, p. B3.

La Librairie du Centre du Québec souhaite la bienvenue aux directeurs et directrices de bibliothèques publiques réunis en assemblée générale, à Drummondville, ce vendredi 9 mai 1997.

En leur compagnie et celle de Monsieur Lauzon, nous réclamons un accès maximal à une liberté d'expression honnête et de qualité, «pour le droit et le plaisir de l'image photographique».

**Librairie du Centre du Québec**

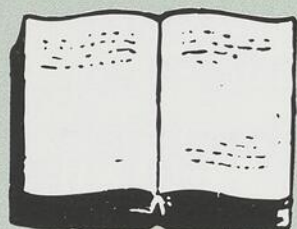
287, rue Lindsay, Drummondville, Québec J2B 1G2

**(819) 478-1395**

# 5M\$ de plus pour le renouvellement des collections dans les bibliothèques

par Denis Boisvert

Le ministre des Finances du gouvernement québécois a tenu à répéter son attachement à la culture lors de la présentation de son nouveau budget 1997-1998. «Un peuple sans culture est un peuple pauvre, quel que soit le niveau de sa richesse matérielle». En plus d'un dégagement de 75 M\$ pour la réalisation d'une Grande Bibliothèque à Montréal, le ministre Landry annonçait le 26 mars dernier qu'il faisait passer de 10 à 15 M\$ les sommes prévues au programme de soutien aux bibliothèques publiques pour l'acquisition de livres, de



LIBRAIRIE

## Les Éditions Arts, Lettres et Techniques Inc.

LIBRAIRIE ACCRÉDITÉE

747-4784

SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

747-4785

### LE PLUS VASTE CHOIX DE LIVRES SPÉCIALISÉS

901, boulevard Ste-Croix

Ville St-Laurent

Montréal, Québec H4L 3Y5

périodiques et de documents audiovisuels. Cette adjonction de fonds publics pourra être bonifiée d'un autre cinq millions par les municipalités qui accepteront de majorer leur budget d'acquisition de documents. Il s'agit donc d'une nouvelle très réjouissante dans ce contexte de coupures budgétaires qui sévit actuellement au sein de la fonction publique.

À l'intérieur de cet article, nous reproduisons le communiqué émis par le bureau de la ministre de la Culture et des Communications, madame Louise Beaudoin, qui vient confirmer cette importante nouvelle pour le milieu des bibliothèques publiques du Québec.

La découverte et la valorisation du savoir: c'est là, très précisément, que s'inscrit la différence qui permet à un pays de faire émerger les artisans de son développement.

En 1997, et malgré le potentiel exceptionnel que nous annoncent les nouvelles technologies, l'accès à la connaissance et aux compétences passe encore, d'abord par le livre. Comme aussi, la maîtrise de la langue, alors que les spécialistes ont depuis longtemps établi un lien explicite entre la lecture et la capacité de maîtriser une langue.

La vitalité du français au Québec suppose donc aussi que les Québécoises et les Québécois aient la possibilité d'entretenir un contact direct et régulier avec les livres. C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'augmenter de 5 M\$ l'enveloppe pour l'achat de livres pour les bibliothèques publiques, la faisant passer de 10 à 15 M\$.

Source: Hugo Séguin, Cabinet de la ministre Louise Beaudoin



## On reconnaît un arbre à ses fruits...

voici ce que vous récoltez chez nous:

### Services

Élaboration de stratégies

Recherche

Contrôle et suivi de plan stratégique

Relations publiques

### Productions

Conception graphique

Infographie

Illustrations

Rédaction et traduction française, anglaise et espagnole

Correction

Prises de vue photographique ou vidéo

Impression

**Pourquoi ne pas rechercher les fruits de notre passion créative!**

115, rue Brock, bureau 103, Drummondville (Québec) J2C 1L7 Téléphone : (819) 474-6852. Télécopieur : (819) 474-6853

différents besoins. Au bilan, les bibliothèques ne peuvent donc simplement remplacer les anciens supports par les nouveaux, elles doivent les faire cohabiter.

Cette cohabitation ne fait pas qu'amplifier les problèmes budgétaires des bibliothèques, elle oblige également leur personnel à devenir plus polyvalent. La bibliothèque de demain devra miser sur un accroissement significatif des qualifications de sa main-d'oeuvre pour supporter convenablement les besoins de ses usagers. Car beaucoup plus qu'un lieu de conservation, la bibliothèque publique devra devenir un point d'accès à l'ensemble des ressources planétaires afin de donner une chance égale à l'ensemble des citoyens de participer au progrès de la société.

Les nouvelles technologies nous permettent de connaître les fonds documentaires des autres bibliothèques. En tenant compte des spécialités locales, nous pouvons réduire le dédoublement inutile de titres tout en favorisant le développement de collections locales spécialisées.

Un réseau de bibliothèques publiques permettra la mise en commun de nos ressources afin de mieux desservir la population et faciliter l'accessibilité de nos collections à un plus grand nombre d'utilisateurs. Enfin, ce réseau réduira les duplications dans les achats de volumes, permettra une spécialisation des collections et diminuera les coûts grâce au repêchage de notices catalographiques (catalogue collectif).

Pour y arriver, il faut rendre nos catalogues respectifs lisibles et transparents pour tous. Il y a deux façons d'y arriver: soit que les bibliothèques adhèrent à la norme Z39.50 ou soit que l'on se dote de logiciels permettant de générer nos bases de données actuelles en format hypertexte accessible sur le Web.

Pour ce faire, il faudrait doter les bibliothèques de serveurs multimédia beaucoup plus puissants et plus performants que ce que l'on possède présentement. Nos serveurs actuels ont été achetés afin de répondre à des besoins des années 85-90. Avec l'évolution des technologies de l'information, nous devrions avoir des bibliothèques branchées sur le monde entier. Pour ce faire, le MCCQ devrait avoir des programmes afin de répondre à nos besoins d'achat de serveurs multimédias performants et de logiciels permettant l'accessibilité de nos catalogues partout en région, au Québec et dans le monde entier.

Avec toutes les technologies qui nous sont offertes et la coopération comme axe de développement, il nous revient d'identifier les moyens qui permettront une mise en réseau de nos différentes ressources. Nous devons amorcer ce virage afin d'offrir à notre personnel et à nos usagers un service d'accès à l'information performant et actualisé.

---

1 *Conseil supérieur des bibliothèques (France), Charte des bibliothèques, CSB, 1991, article 3.*

**L'association Les Bibliothèques publiques du Québec**, réunie en assemblée générale à Drummondville, ce 9 mai 1997, remercie sincèrement les commanditaires suivants pour leur participation à la réussite de cette journée:

**Allard  
Communication Concept,**

Gilles Allard,  
directeur administratif;

**Librairie  
O Vieux Bouquins,**

Serge Duhamel,  
directeur général;

**Office du Tourisme,**

Michel Trudel,  
commissaire;

**Reliure Travaction  
(1991) inc.,**

Jean Dostert,  
directeur général.



MEMBRE DE TRANSCONTINENTAL

- **PERIODICA abonnements**

10,000 titres (magazines, périodiques et journaux du monde entier)

- **PERIODICA Vidéo**

1500 titres (arts, sciences, littérature, voyage, jeunesse, cinéma de répertoire)

- **PERIODICA Multimedia**

Plus de 300 CD-ROM multimedia de langue française

- **BIBLIORAMA**

Tous les livres disponibles de langue française distribués au Canada

- **Partenaire CEDROM-SNI**

500 BANQUES DE DONNÉES SUR CD-ROM  
(actualité, affaires, sciences et technologie, santé, médecine, éducation)

Accès direct à plus de 1 250 sources d'information électronique

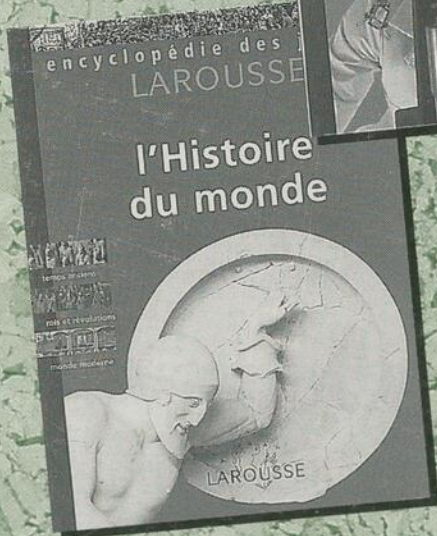
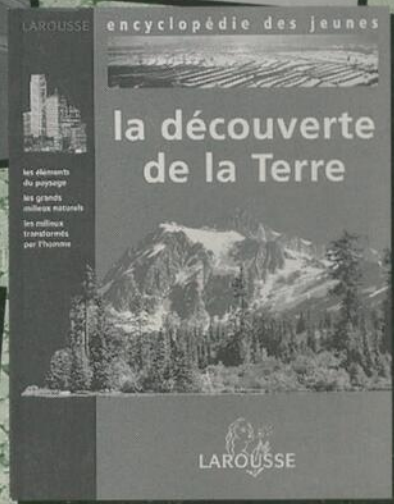
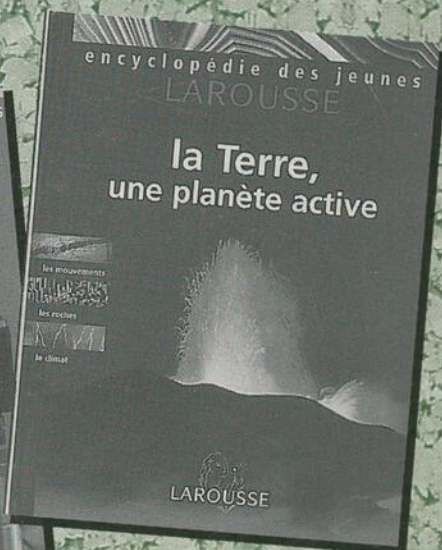
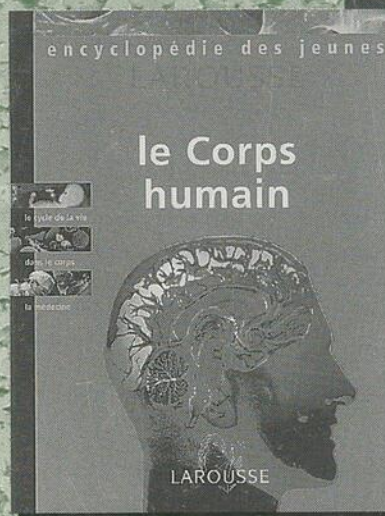
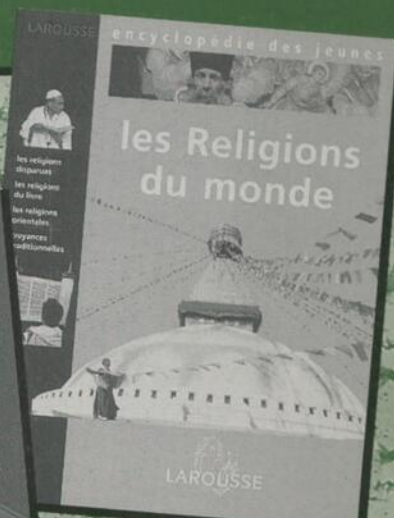
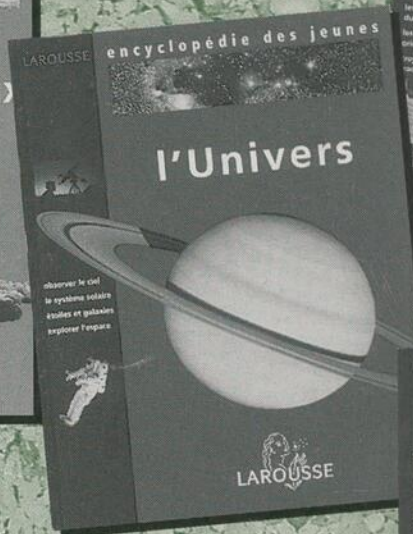
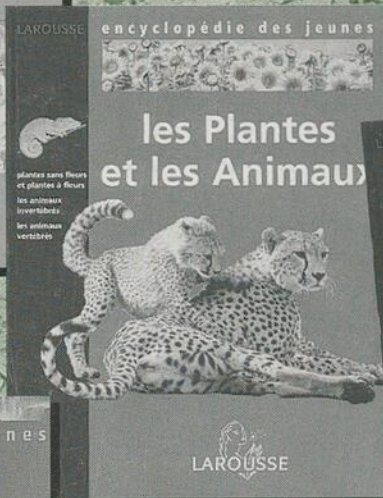
**PERIODICA**, *un guichet central d'accès aux produits d'information*

**PERIODICA Inc.**  
Case postale 444, Outremont  
Québec, Canada H2V 4R6

Tél.: (514) 274-5468  
Fax: (514) 274-0201  
Tout le Canada : 1 800 361-1431  
Courrier électronique : [info@periodica.qc.ca](mailto:info@periodica.qc.ca)

# Encyclopédie des jeunes

Une encyclopédie générale en plusieurs volumes pour explorer les grands domaines du savoir et le monde d'aujourd'hui



## À paraître ultérieurement:

- LES MATHÉMATIQUES, LA MÉCANIQUE, L'ÉLECTRONIQUE
- L'HISTOIRE DE LA VIE
- L'HISTOIRE DE FRANCE
- LA VIE DE L'HOMME EN SOCIÉTÉ
- LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- LES BEAUX-ARTS, LA MUSIQUE ET LA LITTÉRATURE
- LA COMMUNICATION ET L'IMAGE
- LES SPORTS ET LES JEUX
- DICTIONNAIRE, INDEX ET MÉMENTO

